



Rapport de résultats 2018

Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au
Secteur Agricole (PAIOSA 3)

BURUNDI

BDI1308211

Table des matières

ACRONYMES	4
1. APERÇU DE L'INTERVENTION	6
1.1 FICHE D'INTERVENTION	6
1.2 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	8
1.3 AUTOÉVALUATION DE LA PERFORMANCE.....	10
1.3.1 Pertinence	10
1.3.2 Efficacité.....	10
1.3.3 Efficience	12
1.3.4 Durabilité potentielle	12
1.4 CONCLUSIONS.....	13
2 MONITORING DES RÉSULTATS	15
2.1 ÉVOLUTION DU CONTEXTE	15
2.1.1 Contexte général.....	15
2.1.2 Contexte institutionnel	17
2.1.3 Contexte de gestion : modalités d'exécution	18
2.1.4 Contexte HARMO	22
2.2 PERFORMANCE DE L'OUTCOME	24
2.2.1 Progrès des indicateurs	24
2.2.2 Analyse des progrès réalisés	26
2.2.3 Impact potentiel.....	30
2.3 PERFORMANCE DE L'OUTPUT – RÉSULTAT 1.....	33
2.3.1 Progrès des indicateurs.....	33
2.3.2 État d'avancement des principales activités.....	34
2.3.3. Analyse des progrès réalisés.....	34
2.4 PERFORMANCE DE L'OUTPUT – RÉSULTAT 2	45
2.4.1 Progrès des indicateurs	45
2.4.2 État d'avancement des principales activités.....	46
2.4.3 Analyse des progrès réalisés	46
2.5 PERFORMANCE DE L'OUTPUT – RÉSULTAT 3.....	49
2.5.1 Progrès des indicateurs	49
2.5.2 État d'avancement des principales activités.....	50
2.5.3 Analyse des progrès réalisés	52
2.6 PERFORMANCE DE L'OUTPUT – RÉSULTAT 4.....	59
2.6.1 Progrès des indicateurs	59
2.6.2. Etats d'avancement des activités.....	60
2.6.3 Analyse des progrès réalisés	60
3. THÈMES TRANSVERSAUX	65
3.1 GENRE	65
3.2 ENVIRONNEMENT	65

3.3 EMPLOI ET ENTREPRENARIAT DES JEUNES.....	66
4. GESTION DES RISQUES.....	68
5. PILOTAGE ET APPRENTISSAGE.....	72
5.1 RÉORIENTATIONS STRATÉGIQUES	72
5.2 RECOMMANDATIONS	73
5.3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS.....	74
6. ANNEXES.....	76
6.1. CRITÈRES DE QUALITÉ	76
6.2 DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE ET DE SUIVI	79
6.3 CADRE LOGIQUE MIS À JOUR.....	80
6.4 APERÇU DES MORE RESULTS	80
6.5 RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) »	81
6.6 RESSOURCES EN TERMES DE COMMUNICATION.....	83

Acronymes

ACFPT	Projet d'Appui à la Consolidation de la Formation Technique et Professionnelle (Enabel)
ADIC	Association pour le Développement Intégral des Communautés
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AHA	Aménagements hydro-agricoles
APROCUVI	Association pour la Promotion des Cultures Vivrières
ATI	Assistant Technique International
ATN	Assistant Technique National
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BBTV	Banana Bunchy Top Virus - maladie du Bunchy top du bananier
BDD	Bureau Diocésain de Développement de Bubanza
BPEAE	Bureaux Provinciaux de l'Environnement, l'Agriculture et l'Élevage – ex DPAE
BV	Bassin Versant
BXW	Banana Xanthomonas Wilt – maladie du wilt bactérien de la banane
CCT	Comité de Concertation Technique (National ou Régional)
CdV	Chaîne de valeur
CEM	Centres d'Enseignement des Métiers
CEP	Champs Ecoles Paysans
CEPI	Champs Ecoles Paysans Intégrés (approche inter-filière + adoption de techniques de protection du sol)
CL	Cadre Logique
CONSEDI	Conseil pour le Développement Intégré
CS	Convention Spécifique
CSub	Convention de subsides
CVI	Comité de Validation Interne
DGR	Direction du Génie Rural (MINEAGRIE)
DPAE	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage, maintenant BPEAE
EFI	Exploitation Familiale Intégrée
ENAB	Enquête Nationale Agricole du Burundi
ETR	End of Term Revue
EUR	Euro
FADCI	Fédération d'Associations pour le Développement des Canaux d'Irrigation (Imbo)
FAO	Food and Agriculture Organization
FAW	Chenille Légionnaire d'Automne (Fall armyworm) du maïs
FBu	Franc Burundais
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIF	Fonds d'Investissement Filière
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Groupe (CEP) d'Adoption Rapide
GGF	Groupements de Gestion Forestière
GSADR	Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural
IDEFI	Projet d'appui aux Initiatives de Développement des Exploitations Familiales Intégrées
IRRI	International Rice Research Institute
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISTEEBU	Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi

KPI	Key Performance Indicator
LC	Louvain Coopération
LVIA	Association de Volontariat et de Coopération Internationale
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (ex MINAGRIE)
MIP	Micro-projets
Mo€	Millions d'euro
MP	Marché Public
MTR	Mid Term Revue
N/A	Non applicable
N/D	Non disponible
ONCCS	Office National de Contrôle et de Certification des Semences
ONG(E)	Organisation Non Gouvernementale (Étrangère)
OP	Organisation Paysanne
OS	Objectif spécifique
P4P	Programme d'Achats Locaux pour le Progrès (Purchase for Progress) du PAM
PAF	Plan d'Aménagement Forestier
PAIOSA	Projet d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PATAREB	Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture dans la Région naturelle de Bugesera
PEA	Projets d'Entrepreneuriat Agricole
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNSEB	Programme National de Subvention des Engrais au Burundi
PPR	Peste des Petits Ruminants
PROSANUT	Programme pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Burundi
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
ROI	Règlement d'Ordre Intérieur
S/E	Suivi et Evaluation
SAN	Stratégie Agricole Nationale
SIG	Système d'Information Géographique
SIM	Système d'Information sur les Marchés (MINEAGRIE)
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
SOPRAD	Solidarité pour la Promotion de l'Assistance et du Développement
SRI	Système de Riziculture Intensive
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UAC	Unité d'Appui à la Coordination
UCODE	Union pour la Coopération et le Développement
UGA	Unité de Gestion de l'Atlas

1. Aperçu de l'intervention

1.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole (PAIOSA)
Code de l'intervention	3 conventions de financement : BDI0905511 (PAIOSA 1) - clôturé, BDI1006511 (PAIOSA 2) – clôturé et BDI1308211 (PAIOSA 3).
Localisation	Burundi, dans les provinces de Bujumbura Mairie, Bubanza, Cibitoke, Kirundo, Rutana et Ruyigi
Budget total	14.000.000 euros (PAIOSA 1 dont 1 million contribution Burundi) PM, 24.000.000 euros (PAIOSA 2 dont 1 million contribution Burundi), 22.000.000 euros (PAIOSA 3)
Institution partenaire	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE)
Date de début de la Convention Spécifique	Le 04/12/2010 (PAIOSA 1) PM, le 5/12/2011 (PAIOSA 2) PM, le 09/04/2015 (PAIOSA 3)
Date de démarrage de l'intervention / Comité de pilotage d'ouverture	Le 13/01/2011 (PAIOSA 1) PM, le 23/12/2011 (PAIOSA 2) PM, le 07/01/2016 (PAIOSA 3)
Date prévue de fin d'exécution	Le 30/11/2015 (PAIOSA 1) PM, le 30/11/2017 (PAIOSA 2) PM, le 06/01/2020 (PAIOSA 3)
Date de fin de la Convention Spécifique	Le 03/12/2015 (PAIOSA 1) PM, le 4/12/2017 (PAIOSA 2) PM, le 08/04/2020 (PAIOSA 3)
Groupes cibles	<i>(Services de coordination, de planification et de suivi/évaluation du MINEAGRIE) ;</i> <i>(Institutions publiques de recherche et de contrôle semencier) ;</i> Producteurs agricoles des 3 régions d'intervention (Imbo, Moso et Bugesera) ; Opérateurs privés des filières semencières et des filières agro-alimentaires appuyées
Impact	Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités des revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales.
Outcome	Une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage permet une réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention Un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles et para agricoles est promu au niveau central, déconcentré et décentralisé
Outputs	R1 : Des aménagements hydro-agricoles permettent d'augmenter et valoriser les superficies irriguées et la gestion de l'eau de manière durable R2 : Les bassins versants sont aménagés et protègent les investissements hydro-agricoles R3 : Les exploitations familiales des bassins de production ciblés améliorent leurs systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur retenues R4 : Les capacités des organisations non étatiques intervenant dans le domaine agricole à assumer leurs rôles et mandats dans les zones d'intervention sont améliorées R5 : Les capacités du MINAGRIE à assumer ses missions régaliennes

	<i>sont améliorées (résultat suspendu)</i>
	R6 : <i>La recherche agronomique est orientée vers les besoins des utilisateurs (résultat suspendu)</i>
Année couverte par le rapport	2018

1.2 Exécution budgétaire

Le taux d'exécution budgétaire du PAIOSA 3 à la fin de l'année 2018 par rapport au budget total est de 40,4 %, comme l'indique le tableau 1.

Tableau 1 : Niveau d'exécution budgétaire du PAIOSA 3 (BDI1308211) - euro

	Budget	Dépenses		Solde	Taux de déboursement fin 2018
		Années précédentes	2018		
Total	22.000.000	1.293.318	7.592.347	13.114.335	40,4 %
R1 : Aménagements hydro-agricoles	7.059.421	421.021	3.858.940	2.779.460	60,6 %
R2 : Protection des bassins versants	672.350	106.467	61.424	504.460	25,0 %
R3 : Systèmes de production et compétitivité des chaînes de valeur retenues	3.622.140	356.772	909.063	2.356.305	34,9 %
R4 : Capacités des organisations non étatiques	954.150	127.045	241.140	585.964	38,6 %
R5 : Capacités du MINAGRIE à assumer ses missions régaliennes	2.075.857	0	0	2.075.857	0 %
R6 : Recherche agronomique	2.034.306	0	0	2.034.306	0 %
Y : Antennes régionales et pools expertises transversales	2.622.200	122.607	1.017.336	1.482.257	43,5 %
Z : Moyens généraux	2.959.576	159.406	1.504.444	1.295.726	56,2 %

En incluant les dernières dépenses sur PAIOSA 2 (507.125 € en Q1 et Q2 2018), le niveau de réalisation financier annuel 2018 par rapport à la planification version Q1-2018 peut être estimé à 91,0 %. Cependant, si l'on considère le plafonnement général des dépenses de la coopération gouvernementale pour 2018 (17,3 Mo€ pour le Burundi, dont 7,35 Mo€ pour PAIOSA 3) annoncé fin Q1-2018, et le report consécutif de certaines activités/dépenses à 2019, le taux d'exécution réel (PAIOSA 2 + 3) pour cet exercice s'élève à 103,1 %.

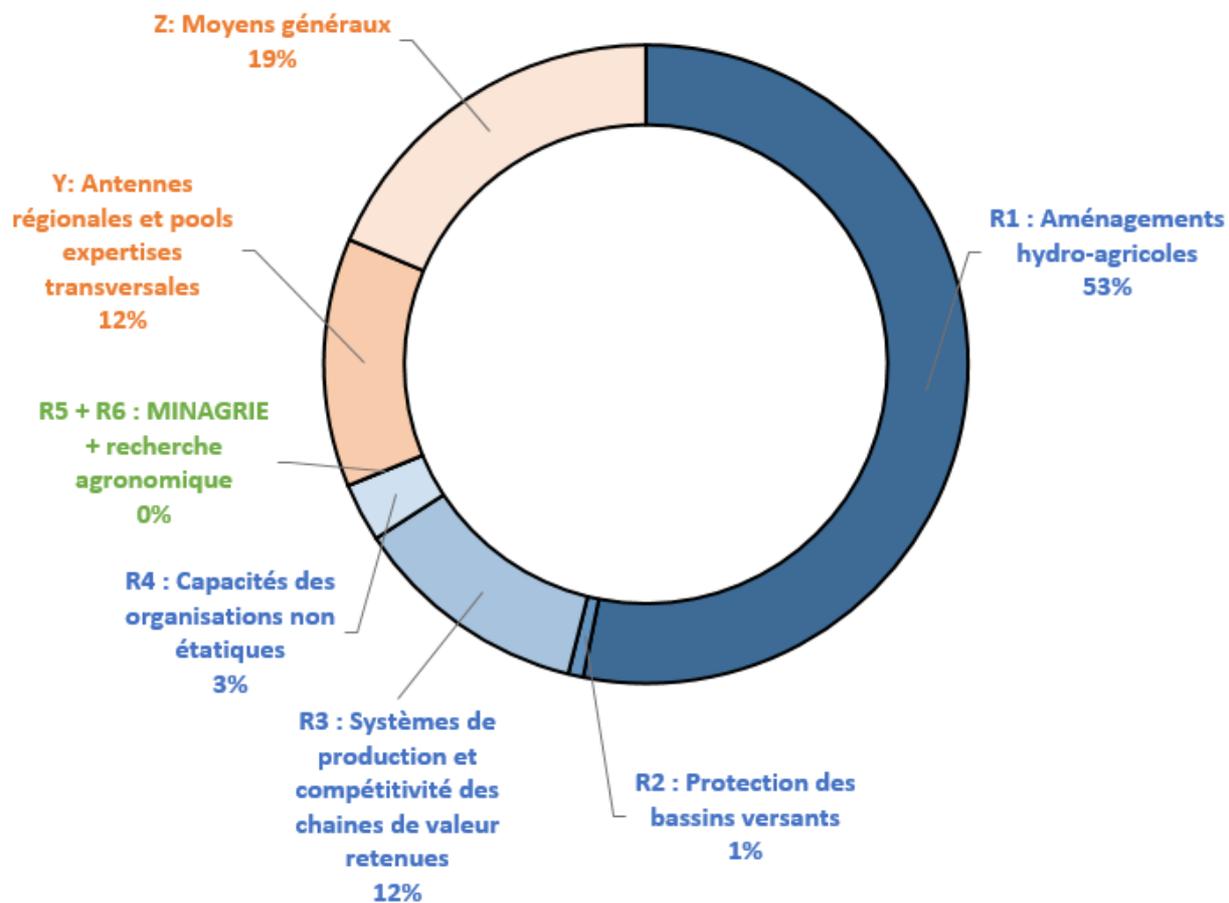
Pour rappel, ont dû être reportées à 2019 les dépenses suivantes (estimation) :

- Paiements relatifs à divers marchés d'aménagement des périmètres et marais : +/- 650.000 €
- Ajustement des activités Champs Ecoles Paysans : +/- 40.000 €
- Formation de 20 Master Trainers nationaux : 120.000 €
- Renforcement des capacités des opérateurs privés dans les chaînes de valeur (projets MIP / PEA) : +/- 140.000 €

Par contre, il faut mentionner que près de 730.000 € de paiements de TVA sont toujours en attente de remboursement (inclus dans la ligne Z Moyens généraux).

La figure 1 présente la répartition des dépenses 2018 par centre d'engagement.

Figure 1 : Répartition des dépenses 2018 par centre d'engagement (considère les dépenses PAIOSA 2 + 3 sur l'année)



1.3 Autoévaluation de la performance

1.3.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	A

Le PAIOSA est tout à fait en ligne avec le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) ainsi qu'avec les stratégies de la Belgique en matière d'appui à l'agriculture familiale et entrepreneuriat agricole. Les problèmes auxquels le programme tente de contribuer, en l'occurrence la réduction de l'insécurité alimentaire dans les régions du Bugesera, Imbo et Moso et le développement d'un environnement institutionnel favorable, restent préoccupants à cause de la persistance de la crise socio-économique et la détérioration continue de la situation de vulnérabilité qui en découle.

Dans ce contexte, le programme se justifie d'autant plus et a tendance à accentuer encore sa pertinence (note A), en particulier par :

- Les aménagements hydroagricoles face aux problèmes fonciers, à la diminution de la productivité / qualité des sols, et à la pression démographique sur les terres. L'organisation des propriétaires / locataires de terrain en AUE doit permettre d'assurer l'entretien et la bonne utilisation de l'infrastructure.
- La protection des bassins versants face aux contraintes de dégradation des sols et des écosystèmes naturels, de pression sur les réserves forestières, et de changement climatique ;
- La valorisation des chaînes de valeur (CdV) dans un contexte d'agriculture peu productive, de désorganisation des services de recherche et de vulgarisation, d'environnement économique fragile et de réduction des opportunités d'écoulement des produits agricoles ;
- Le renforcement des semenciers permet d'offrir une réponse (bien que insuffisante) à la faible disponibilité de semences certifiées au niveau national.
- L'accompagnement des OP face aux problèmes de faible structuration et professionnalisation des petits producteurs, et l'insuffisance des mesures politiques et macro-économiques favorables aux investisseurs privés.

La forte réorientation des activités en faveur de l'appui direct aux populations, et en particulier aux petits producteurs vivant de l'agriculture familiale, marginalisés des circuits économiques et financiers, est également totalement appropriée car ils sont les plus impactés par la crise actuelle.

1.3.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	A

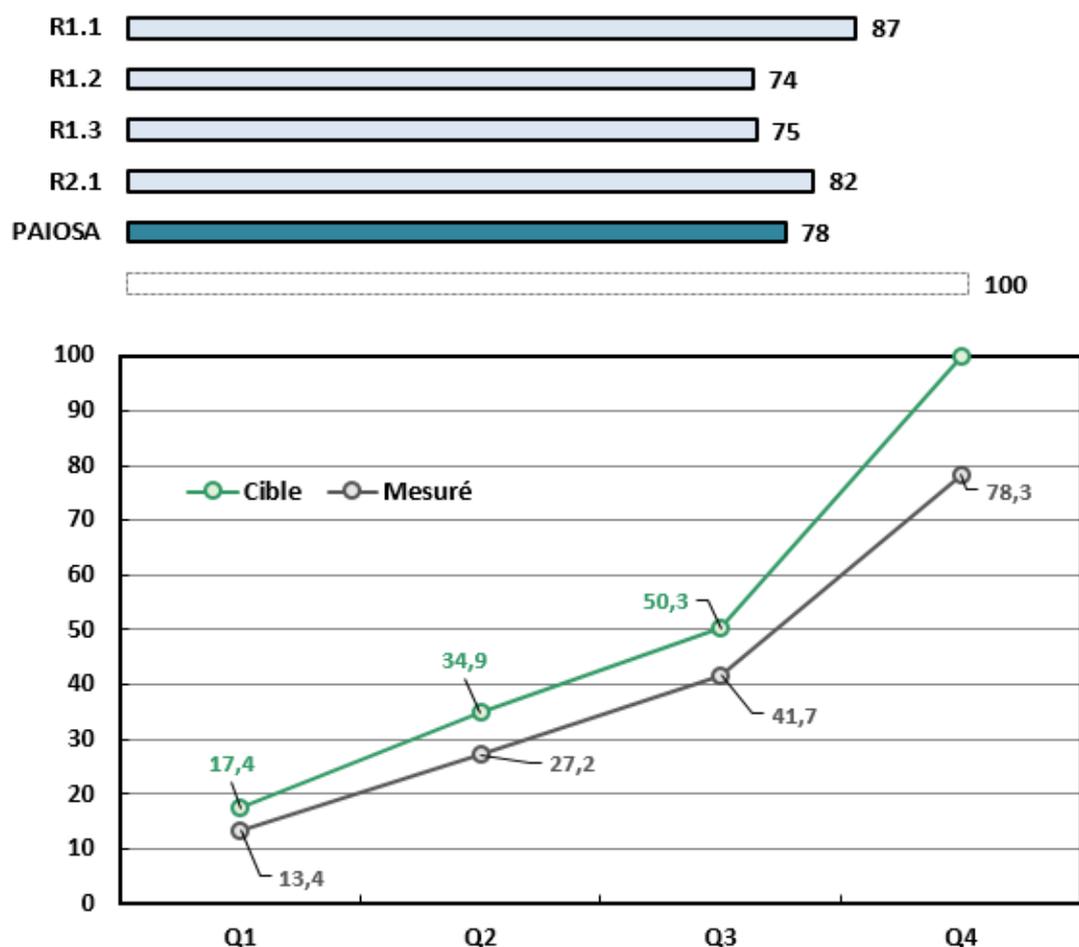
Malgré un contexte sécuritaire actuel fragilisé, un contexte politique tendu entre la Belgique et le Burundi, et un processus de concertation délicat avec les partenaires étatiques depuis la suppression des appuis institutionnels, le PAIOSA a remarquablement « réussi à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses ont été gérés de manière proactive »¹.

Les difficultés de mise en œuvre éprouvées suite aux perturbations de l'année 2016 ont été partiellement levées et le programme est repassé sur un rythme plus normal. Le niveau de réalisation

¹ D'après la note « A » pour le sous-critère de qualité « Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ».

des produits délivrables est de 78 % (figure 2), mieux que les 73 % en 2017, et ce malgré des mesures de plafonnement budgétaire intervenues début 2018 et le report consécutif (mais hors sphère de contrôle de l'intervention) de certaines activités / dépenses à 2019.

Figure 2 : Taux d'exécution des délivrables par résultat en 2018



Les aménagements hydro-agricoles représentent un coût important, mais ils sont reconnus de qualité. Les AUE se mettent en place selon une approche participative très intéressante même si leurs progrès tardent à se manifester dans l'attente de la pleine fonctionnalité des aménagements. Les actions d'accompagnement en matière de valorisation / optimisation des zones aménagées (en particulier les CEP) sont également satisfaisantes.

Par contre, la structuration des OP et l'élaboration des plans d'action ont pris plusieurs mois de retard. Le développement des services aux membres, notamment la transformation, la commercialisation et les achats conjoints d'intrants sont encore insuffisants.

Il faut cependant noter que l'atteinte des outcomes (augmentation et meilleure valorisation des productions, la promotion d'un environnement institutionnel (non étatique) favorable) sera compromise en l'absence d'extension de la CS PAIOSA 3. Par ailleurs, l'impact réel du programme en termes de réduction de la pauvreté et de croissance économique restera tributaire de l'évolution du contexte économique, qui est un facteur situé en dehors de la sphère d'influence du programme.

1.3.3 Efficience

	Performance
Efficience	C

Les aménagements hydro-agricoles ont bien progressé et seront probablement réalisés comme prévu (malgré certains retards), avec un coût à l'hectare comparable à celui d'autres projets au Burundi et grâce à une forte mobilisation de la main d'œuvre locale. La qualité des travaux, le contrôle du matériel, le suivi régulier par le bureau de surveillance et l'équipe PAIOSA ainsi que la mise en place d'une commission pour régler les problèmes du foncier ont été favorablement relevés par la mission d'évaluation².

L'élaboration et la signature des conventions de subsides ont été longues et fastidieuses, mais toutes ont démarré comme prévu en début 2017. Par contre, des faiblesses opérationnelles et administratives, le manque d'encadrement des équipes terrain et l'instabilité de certains personnels des ONG concernées ralentissent la mise en œuvre des activités et nous contraignent à un accompagnement rapproché constant des partenaires, ce qui n'est pas toujours bien perçu. L'insuffisance technique est principalement ressentie dans la mise en œuvre d'activités innovantes et/ou de méthodologies inhabituelles pour lesquelles l'appui du PAIOSA a été et est encore très important (plan d'aménagement forestier, accords multi acteurs, activités d'assainissement, pôle de développement endogène, plan de formation avec suivi des acquis, réelle démarche participative, ...).

Même s'il paraît relativement sévère, notamment compte tenu du taux de réalisation des produits de 78 % pour un taux d'exécution financière de 91 % en 2018, la note d'efficience « C » est maintenue : en effet, le constat global relatif aux capacités techniques des bénéficiaires contractants, rend l'outil convention de subsides peu « efficient » dans les conditions rencontrées au Burundi par le PAIOSA.

1.3.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	C

Les réorganisations opérationnelle et organisationnelle adoptées par le programme sont de nature à garantir une meilleure durabilité des bénéficiaires de l'intervention dans le contexte actuel, mais celle-ci ne sera assurée qu'avec l'implication forte des autorités nationales et locales, tant administratives que techniques, dans leur rôle de coordination des interventions, ce qui n'est pas toujours acquis ou est régulièrement remis en question.

Au niveau des provinces d'intervention, la durabilité des actions du PAIOSA passe également par l'appropriation de la part des bénéficiaires. Les actions d'ingénierie sociale, en particulier dans le domaine de l'aménagement des périmètres, des marais et des bassins versants concernés, ainsi que pour les autres infrastructures de production et de conservation des produits agricoles, doivent donc être réalisées. Le renforcement des compétences des organisations de la société civile (OP et ONG) constitue également une priorité pour garantir la durabilité des actions. Le report dans le temps de certains travaux (exemple aménagement des lots 4 et 5 du périmètre Imbo) réduit la durée possible d'accompagnement des bénéficiaires pour une gestion, une maintenance et une mise en valeur adéquate de ces investissements.

² Mission d'évaluation mi-parcours PAIOSA 3 et finale PAIOSA 2, réalisée en novembre – décembre 2017 par le bureau SOPEX

En outre, ce dispositif de « petit » entretien des infrastructures, même s'il est correctement mis en œuvre, reste insuffisant pour faire face aux dépenses les plus importantes d'entretien nécessitées par la vétusté et/ou engendrées par des accidents climatiques ou autres qui affectent le « gros œuvre » de l'aménagement. Il importe donc que l'État puisse disposer d'un mécanisme propre (un fond d'entretien structurant) qui lui permette la sauvegarde et la viabilité de ce capital, essentiel pour son économie.

1.4 Conclusions

1) L'année 2018 a été caractérisée par un travail intense dans toutes les composantes du programme (techniques, finances et administration) avec des équipes au complet (excepté pour la cellule S/E). Le taux d'exécution technique a atteint un niveau très honorable à 78 %, pour un taux de décaissement de l'ordre de 91 % par rapport à la programmation Q1-2018. Ces chiffres auraient pu être encore meilleurs si certaines activités n'avaient pas dû être reportées à 2019 suite aux décisions de plafonnement budgétaire de la coopération gouvernementale pour l'année 2018.

2) Les travaux d'aménagement du périmètre Imbo ont permis de réceptionner déjà 1.235 ha (soit 43 % des superficies en cours d'aménagement). Même si le rythme d'avancement des travaux est moindre que prévu, les réalisations sont de qualité et très appréciées des populations. La mise en place d'une commission provinciale chargée des concertations avec les populations concernées par la mise à disposition et l'accès aux terrains pour les travaux d'aménagement a été très bénéfique pour l'avancement des travaux et la résolution des problèmes sur terrain. Dans le Moso, les principaux travaux AHA sont terminés, pour un total de 923 ha aménagés / réhabilités (sur un objectif initial de 833 ha). L'impact de cette intervention sur l'augmentation du potentiel productif agricole est indéniable.



Photo 1 : Canal principal du périmètre Imbo Nord, après aménagement

3) Les actions d'ingénierie sociale qui doivent accompagner la mise en fonction des infrastructures (structuration des usagers de l'eau en AUE, renforcement des OP, constitution de Groupements de Gestion Forestière (GGF) pour la protection des bassins versants...) sont en cours. Certains retards enregistrés (voir dans le corps du rapport) justifient l'offre de prolongation de la Convention Spécifique pour consolider et garantir une meilleure durabilité des acquis (offre restée sans suite jusqu'à présent au niveau du MINEAGRIE).

4) L'ensemble des actions planifiées au niveau de l'amélioration des systèmes de production (approche CEP et EFI) ont pu être menées conformément aux planifications et les membres des groupes témoignent d'une grande plus-value des techniques agricoles apprises dans ce cadre. Le taux d'adoption de ces techniques en milieu paysan s'améliore, mais reste parfois difficile notamment à cause de difficultés d'approvisionnement en intrants.

5) Les partenariats établis dans le cadre des Conventions de Subsidés (CSub) souffrent pour la plupart de l'insuffisance technique des équipes des ONG bénéficiaires contractants (principalement dans la mise en œuvre d'activités innovantes et/ou de méthodologies inhabituelles) et nécessitent des appuis significatifs du PAIOSA en matière de coaching à tous les niveaux (stratégie, méthodologie, activités, outils). Ceci réduit la réelle plus-value apportée par l'outil CSub et diminue d'autant l'efficacité du programme.

6) La dégradation des relations / de la collaboration avec le MINEAGRIE (situation rencontrée par la plupart des PTF ayant suspendu leur appui institutionnel) et la détérioration constante du climat social et économique (pénurie de devises, de carburant, augmentation de la pression des taxes, réglementation plus difficile pour les ONGE, difficultés d'obtention des visas,...) constituent des problèmes majeurs pour la bonne mise en œuvre du programme.

Fonctionnaire exécution nationale ³	Fonctionnaire exécution Enabel
Directeur d'Intervention	 Jean François DETRY Coordonnateur International

³ Par Note Verbale de la Belgique au Burundi du 9/10/2015, tous les projets sont passés en régie, et les Directeurs d'Intervention ont été suspendus.

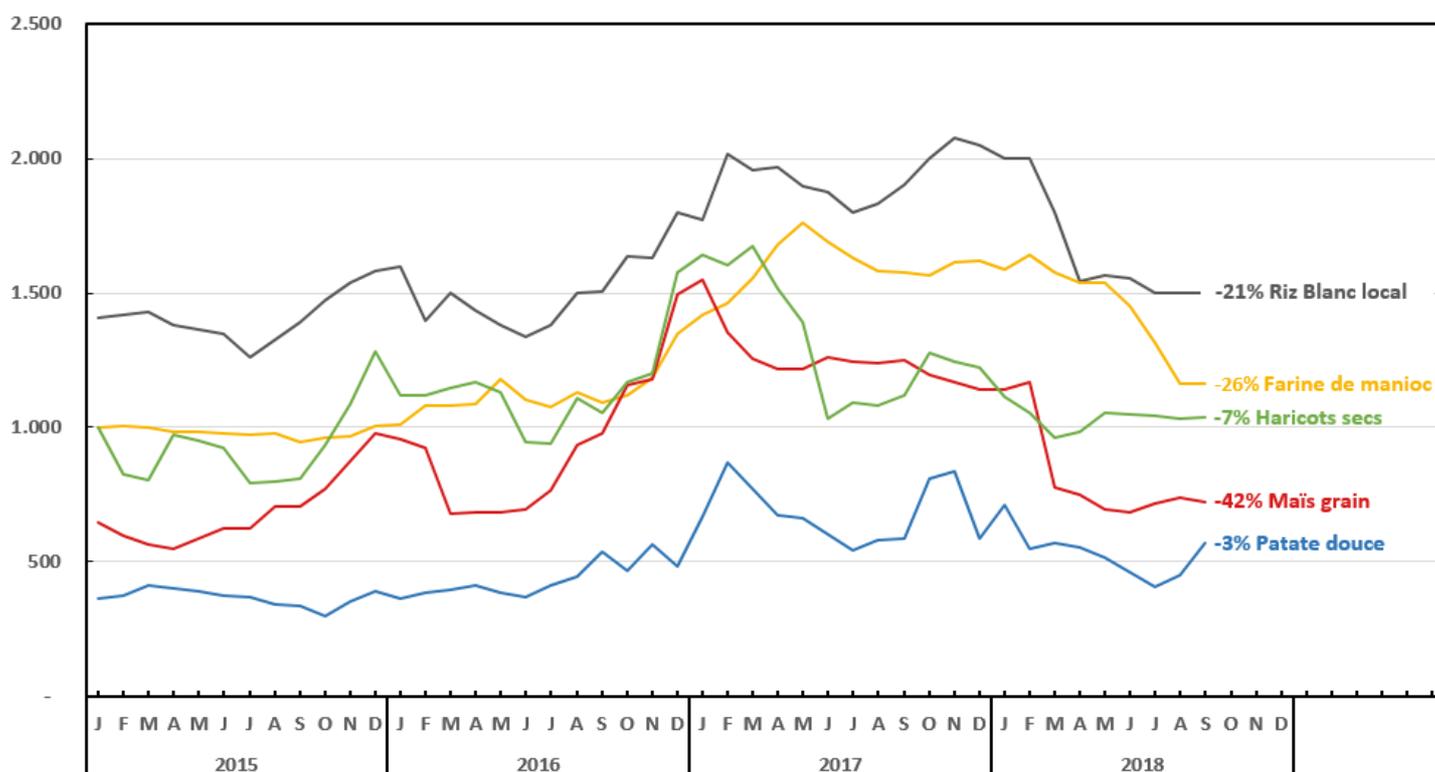
2 Monitoring des résultats

2.1 Évolution du contexte

2.1.1 Contexte général

La crise socio-économique qui perdure depuis 2015 pèse toujours sur les moyens d'existence des ménages. Même si une baisse sensible du prix des produits alimentaires de base a été enregistrée grâce aux bonnes récoltes de 2018 (voir figures 3), la perte des opportunités économiques, une plus grande dépendance au marché, l'augmentation des prix du transport, de la santé, de l'éducation et l'érosion du pouvoir d'achat, rendent malgré tout difficile l'accès des ménages à l'alimentation. L'instabilité affecte davantage les populations urbaines et rurales les plus vulnérables, qui vivent dans des zones exposées de façon récurrente à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.

Figure 3a : Evolution des prix (en FBu) des denrées de base au Burundi entre 2015 et 2018. Le pourcentage indique l'évolution du prix entre septembre 2018 et septembre 2017



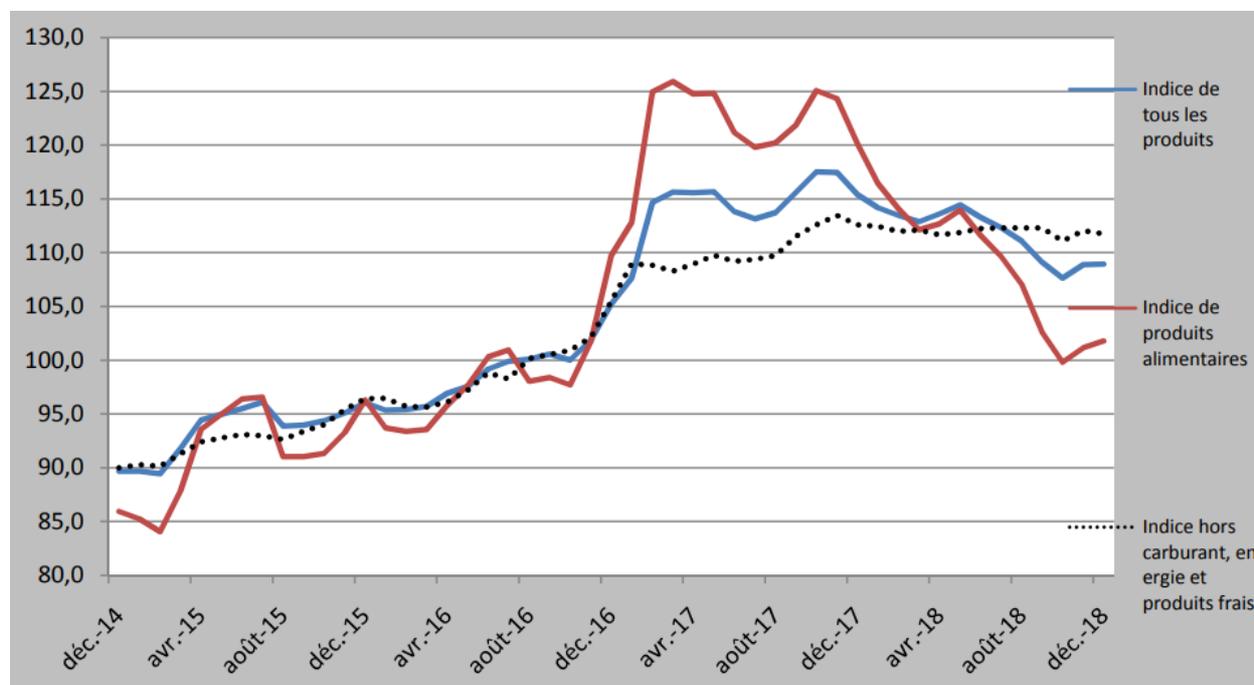
Source : à partir des données ISTEERU, Bulletin de conjoncture du 3^{ème} trimestre 2018

La saison culturale 2018A a été caractérisée par des conditions climatiques globalement bonnes dans l'ensemble du pays, malgré quelques aléas localisés (pluies abondantes ou déficit hydrique)⁴. Ces conditions favorables ont permis une augmentation globale de la production vivrière estimée à + 8 % par rapport à 2017A, toutes spéculations confondues. L'augmentation des productions de céréales et des légumineuses est principalement due à une pluviométrie favorable, à l'utilisation d'engrais

⁴ Les données pluviométriques PROSANUT / MINEAGRIE ne sont plus disponibles au-delà de mai 2017 (il en est de même pour les données sur les prix du Système d'Information sur les Marchés (SIM) et les statistiques agricoles du système CountryStat appuyé par la FAO

chimiques et à l'augmentation des superficies habituellement réservées au maïs et au haricot. La production de maïs s'est accrue en dépit des attaques de la chenille légionnaire d'automne (FAW), dont les dégâts ont pu être limités grâce principalement à la lutte mécanique et à une pluviométrie abondante favorable à la destruction des œufs, limitant ainsi la prolifération du ravageur.

Figure 3b : Indice mensuel des prix à la consommation des 4 dernières années (%)



Source : *ISTEEBU, Indice National des Prix à la Consommation des ménages au Burundi du mois de décembre 2018*

La saison 2018B a été marquée par des conditions climatiques globalement bonnes pour les cultures malgré quelques cas d'inondations, de grêle et de vents violents, mis à part les cultures de haricot ayant subi les effets négatifs de pluies diluviennes en mars-avril 2018. La peste des petits ruminants (PPR) ainsi que la FAW ont occasionné quelques difficultés durant la saison 2018B. Mais la production de saison B est restée supérieure à la moyenne. Néanmoins, le faible accès aux marais et aux intrants, la persistance des maladies et ravageurs des plantes (mosaïque du manioc, BXW du bananier, FAW du maïs) ainsi que la pression des retournés constituent des contraintes importantes entravant la capacité des ménages à absorber les chocs.

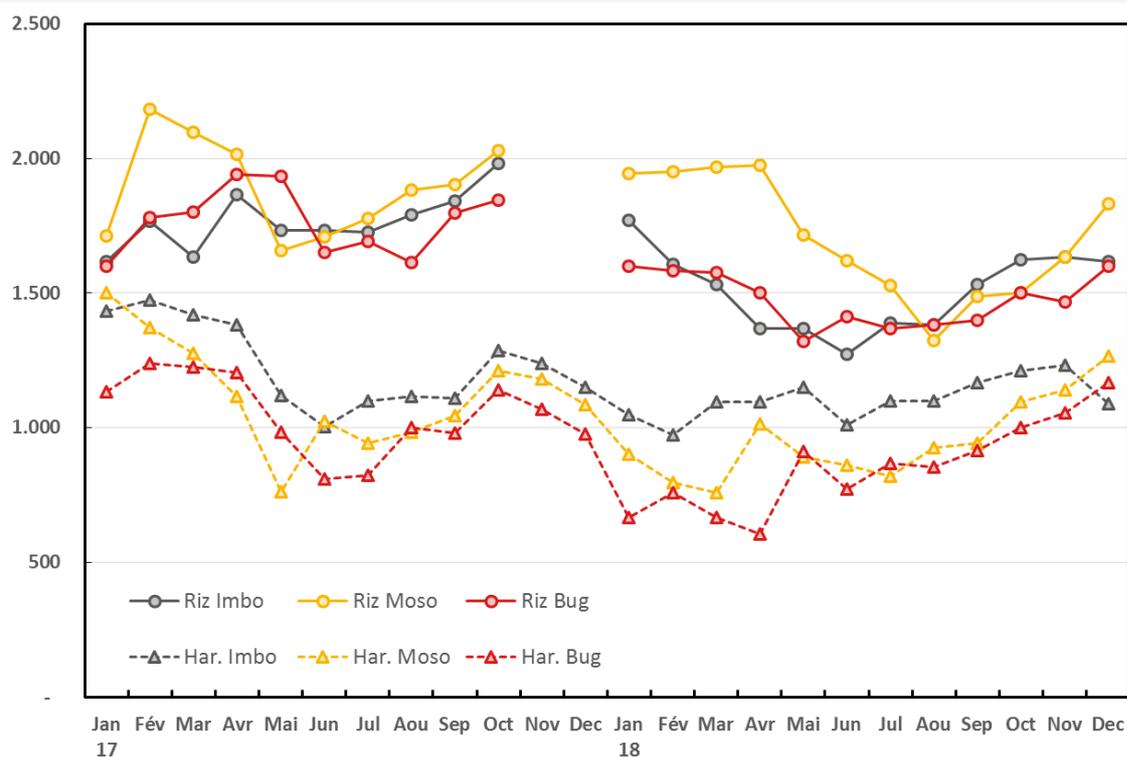
Grace à ces deux saisons agricoles successives relativement propices (2018A et 2018B), un léger relèvement du niveau de sécurité alimentaire a été observé, et la période de soudure s'est relativement bien déroulée. Il faut noter cependant que la mise en place de la saison 2019A a été perturbée par le retard et l'irrégularité des pluies dans les régions basses du Bugesera, de l'Imbo et du Moso. Certaines parcelles dans ces localités n'ont pas pu être semées avant le mois de décembre 2018. En conséquence, une légère reprise de la hausse des prix des principales denrées alimentaires sur les marchés locaux s'est observée en fin d'année (voir figure 4).

En particulier, suite à des périodes prolongées sans précipitations qui ont frappé certaines communes du nord de la province de Kirundo depuis le mois de septembre jusqu'en décembre 2018, la plupart des ménages des communes de Busoni, Bugabira et Kirundo n'ont pas pu récolter en fin d'année et ont perdu leurs semis pour 2019. La situation de sécurité alimentaire y est préoccupante, au point que quelques départs vers les communes voisines ou le Rwanda sont à déplorer. Cette situation survient dans un contexte de relations tendues entre le Burundi et le Rwanda, alors que par le passé,

lors de disettes semblables, les échanges commerciaux entre les 2 pays facilitaient encore l'accès à certaines denrées alimentaires.

Le Burundi est classé parmi les 3 pays les plus pauvres du monde selon le FMI (PIB par habitant 2018), et selon le dernier World Happiness Report 2018 des Nations Unies, il occupe maintenant la dernière place (sur 156 pays) au classement des « pays les plus malheureux de la planète ».

Figure 4 : Evolution des prix moyens du riz grain court et du haricot ordinaire (FBu/kg) pour 2017 - 2018, dans les zones d'intervention



Source : d'après les données FAO / PAM

2.1.2 Contexte institutionnel

Les relations politiques belgo-burundaises restent complexes et émaillées d'incidents. Les décisions prises en 2015 par le Gouvernement belge en matière de réorientation de l'aide belge au Burundi (suppression de l'appui institutionnel au profit de l'appui direct aux populations bénéficiaires) ont été maintenues en 2018. De même, l'aide directe au gouvernement burundais de l'Union européenne et ses Etats membres reste suspendue au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou.

Dans ce contexte, les équipes du programme avaient réussi jusqu'à présent à conserver un niveau de collaboration satisfaisant, bien que fragile, avec les instances du Ministère, notamment les Bureaux Provinciaux de l'Environnement, l'Agriculture et l'Elevage (BPEAE, ex DPAE) au niveau des antennes, et les autorités locales, dont l'implication tant administrative que technique, reste fondamentale pour la réussite du programme. Leur rôle de portage, de coordination et de facilitation des interventions est ainsi un point clef pour la durabilité des actions.

Les bonnes relations avec le MINEAGRIE se sont progressivement détériorées au cours de l'année

2018. Ainsi, la participation au Comité de Concertation Technique⁵ en début d'année a été très faible de la part de la partie nationale, arguant du peu d'intérêt pour un comité sans pouvoir décisionnel. La communication s'est peu à peu étioyée avec le niveau central, même si les partenaires locaux, au niveau des antennes, restent convaincus et soucieux d'atteindre les résultats attendus.

Afin d'allouer un temps suffisant pour mettre en œuvre la totalité du budget programmé, le Ministre belge de la Coopération au Développement a souhaité une prolongation de 12 mois de la convention spécifique du PAIOSA 3 (prolongation jusqu'au 08/04/2021), sans augmentation budgétaire. Cette décision a été prise en conformité avec les principes d'assurer une sécurisation des acquis dans les secteurs où la coopération belge est toujours active et de consolider les activités en faveur du bien-être des populations des 3 régions d'intervention du programme (Imbo, Moso et Bugesera). Malgré de nombreuses tentatives de dialogue, le MINEAGRIE ne s'est toujours pas positionné sur cette proposition de prolongation (sollicité dès juillet 2018), ce qui se traduit actuellement par l'impossibilité technique de maintenir certaines interventions.

Les autorités du Burundi ont par ailleurs décidé de suspendre pour trois mois les activités des organisations non gouvernementales étrangères (ONGE) dans le pays, à partir du 1er octobre 2018, conditionnant leur « redémarrage » à leur « conformité à la loi qui régit les ONGE au Burundi ». Ce texte, promulgué en janvier 2017, prévoit notamment un strict contrôle de leurs finances, des frais administratifs et le respect des équilibres ethniques. Trois ONGE (Caritas Belgique, Louvain Coopération et LVIA), bénéficiaires de contrats de subsides PAIOSA, ont ainsi dû interrompre leurs opérations de octobre à décembre 2018.

Enfin, le Conseil National de Sécurité a pris, en date du 27 septembre 2018, une mesure de suspendre pour un mois, toutes les activités des coopératives et associations exploitant d'une manière artisanale les mines et carrières au Burundi. Cette mesure a débouché sur des procédures administratives renforcées avec pour conséquence immédiate pour le PAIOSA, une perturbation de l'approvisionnement des chantiers hydro-agricoles et une flambée des prix des matériaux de construction.

2.1.3 Contexte de gestion : modalités d'exécution

Les modalités d'exécution issues des décisions prises en 2015 par le Gouvernement belge en matière de réorientation de l'aide belge au Burundi ont continué à être d'application en 2018.

Au cours des 2 dernières années (2017 et 2018), des contraintes budgétaires annuelles touchant l'ensemble des pays de la coopération nous ont obligé à étaler les activités dans le temps, et parfois à reporter certains marchés publics de plusieurs mois. La prolongation de la Convention spécifique (voir chapitre 2.1.2) devrait allouer un temps suffisant pour mettre en œuvre la totalité du budget déjà programmé. Si la prolongation n'était pas effective, l'ensemble des activités programmées ne pourraient pas aller à leur terme, de sorte que l'atteinte des résultats (augmentation et meilleure valorisation des productions, promotion d'un environnement institutionnel non étatique favorable) ne pourrait être que partielle, et à l'échéance actuelle de la convention spécifique, le solde non-utilisé du projet retournerait au trésor belge.

Compte tenu du report de certaines activités, le taux de réalisation des MP s'élève à 50 % en nombre, mais en termes de valeur, cela représente plus de 3,1 Mo€, pour un taux de réalisation de 72 % (tableau 2). Le principal marché concerne l'aménagement du lot 4 du périmètre Imbo (860 ha / attribué et démarré finalement en 2018, mais pour lequel la majorité des décaissements a été

⁵ Décision 2015 : remplacement des SMCL par des Comité de Concertation technique (CCT) permettant le maintien des échanges techniques, sans pouvoir de décision sur la gestion du Programme

programmée en 2019) pour un montant de près de 2,9 Mo€.

Tableau 2 : Niveau de passation des marchés publics en 2018

Pool	Nombre de marchés prévus en 2018	Nombre de marchés publiés ou en cours de publication	Taux de réalisation des MP en nombre (en %)	Montant estimatif (euro)	Montant de la F.I ou d'attribution (euro)	Taux de réalisation des MP en valeur (en %)
Agriculture	3	1	33 %	379.512	25.567	7 %
Infrastructures	7	4	57 %	3.933.343	3.097.959	79 %
Total	10	5	50 %	4.312.855	3.123.526	72 %

Source : Cellule des marchés publics PAIOSA

Dix conventions de subsides (CSub), pour un montant total de 3,0 Mo€, avaient démarré à l'issue de Q1 2017 (tableau 3). Les équipes techniques PAIOSA ont continué à superviser et accompagner les partenaires bénéficiaires pour la mise en œuvre des actions. Il faut signaler qu'une convention, relative aux activités de reboisement dans l'Imbo, a dû être interrompue de manière définitive en mai 2018 suite à la mise en évidence d'importants défauts de gestion financière et administrative par le bénéficiaire contractant.

Les collaborations ainsi établies avec des ONG / partenaires présentant un ancrage local visent à assurer un suivi rapproché des activités terrain et un accompagnement de proximité des populations concernées par celles-ci, permettant d'être en principe plus efficaces rapidement. Cependant, ceci n'est possible qu'avec des équipes techniques de niveau suffisant, rigoureuses, autonomes et innovantes, ce qui n'a pas été systématiquement le cas. Il est apparu nécessaire que le PAIOSA, au travers de ses antennes, initie et accompagne les synergies possibles et attendues entre les différentes actions mises en œuvre. Dans ce cadre, il convient également de rester vigilant afin qu'une action mise en œuvre dans le cadre d'une CSub ne se comporte pas comme un projet singulier mais reste partie prenante d'un tout plus global.

Même si le pool gouvernance (avec parfois les antennes) a, dans quelques rares cas, participé au processus de sélection de certains personnels techniques, le suivi de la mise en œuvre des actions sur le terrain a rapidement mis en évidence, d'une part, le manque d'expertise interne de certaines équipes techniques d'ONG et, d'autre part, l'écart quant à la philosophie d'intervention / la manière d'intervenir sur le terrain par rapport à celle fixée par le PAIOSA.

L'insuffisance technique est principalement ressentie dans la mise en œuvre d'activités innovantes et/ou de méthodologies inhabituelles pour lesquelles l'appui du PAIOSA a été et est encore très important (plan d'aménagement forestier, accords multi acteurs, activités d'assainissement / gestion des déchets, pôles de développement endogène, plan de formation avec suivi des acquis, réelle démarche participative, ...).

Afin de répondre à ces faiblesses, les agents techniques du PAIOSA ont dû maintenir un coaching à tous les niveaux (stratégie, méthodologie, activités, outils) afin de permettre le renforcement des capacités des personnels partenaires. Bien qu'une évolution générale positive soit constatée, les équipes techniques des ONG restent encore trop « acteurs passifs », plus dans l'attente de directives / conseils du PAIOSA que dans la maîtrise totale de l'action, dans l'exécution autonome de l'intervention et la proposition d'activités / pistes nouvelles. En sus, le rôle dévolu aux agents techniques PAIOSA peut dans certains cas être frustrant alors que ceux-ci aimeraient pouvoir agir plus, avoir plus de responsabilités quand la situation le nécessiterait et qu'ils en possèdent les compétences.

Ce constat global, relatif aux capacités techniques des bénéficiaires contractants, fragilise la réelle plus-value apportée par l'outil convention de subsides dans les conditions rencontrées au Burundi par

le PAIOSA. En effet, il est initialement attendu de la part des ONG partenaires une expertise substantielle complémentaire à celle de l'équipe technique PAIOSA et concourant ainsi à une efficacité globale de l'intervention, au sens large, accrue. Force est de constater que, pour la plupart des CSub, ce n'est pas le cas, diminuant l'efficacité du programme et compliquant sa mise en œuvre.

En dates du 11 au 12 juin 2018, s'est tenu, dans la salle des réunions du siège du PAIOSA à Bujumbura, un atelier de bilan de la première année d'exécution des 10 conventions de subsides (CSub), avec la participation des ONG partenaires bénéficiaires contractants. Cet atelier poursuivait un objectif double :

- Définir les conditions optimales pour la poursuite de la mise en œuvre technique des différentes actions
- Apprécier la modalité « Convention de subsides » pour la rendre plus performante.

Les échanges animés et constructifs ont porté sur les thématiques suivantes :

- La durée des CSub parfois insuffisante pour des activités d'accompagnement qui nécessitent du temps pour l'appropriation par les bénéficiaires
- L'outil « matrice de monitoring » et l'utilisation qui en est faite
- La périodicité des rapports
- Les synergies développées entre les différents partenaires
- Les modalités de consolidation / clôture des interventions pour assurer leur continuité après les conventions
- les contraintes ou difficultés d'ordre administratif et financier rencontrées par les bénéficiaires contractants.

Tableau 3 : Situation des Conventions de subsides fin 2018

Pool	Antennes	Intitulé	Partenaire(s)	Date de démarrage	Date de fin	Budget prévu (euro)	Temps écoulé	Exéc. Fin.
Gouvernance / OP	Imbo	Appui aux Associations des Usagers de l'Eau (AUE) de la plaine de l'IMBO	Louvain coopération / UCODE	27-mars-17	26-sept-19	300.000	70,5%	58,0%
Gouvernance / OP	Moso	Appui aux Associations des Usagers de l'Eau (AUE) des marais du MOSO	ADIC	27-mars-17	26-mars-19	199.944	88,3%	66,7%
Gouvernance / OP	Imbo	Reboisement des bassins versants dans la région de l'Imbo	CONSEDI	15-févr-17	14-août-19, mais résiliée en avril 2018	309.835	(48,2%)	46,0%
Gouvernance / OP	Moso	Reboisement des bassins versants dans la région du Moso	APROCUVI	1-févr-17	31-juil-19	247.994	76,7%	78,3%
Agriculture	Imbo	Développement des Exploitations Familiales Intégrées (EFI) en province Cibitoke	CARITAS Belgique / BDD	18-janv-17	17-janv-19	450.000	97,7%	84,5%
Agriculture	Moso	Développement des Exploitations Familiales Intégrées (EFI) dans la région du Moso	CARITAS Belgique / SOPRAD	1-sept-16	31-août-19	778.000	77,8%	71,8%
Agriculture	Moso	Amélioration durable de la disponibilité et de l'accès aux semences et intrants dans le Moso	Louvain coopération / UCODE	13-juin-17	13-juin-19	300.000	77,5%	69,9%
Gouvernance / OP	Imbo	Accompagnement des OP partenaires du PAIOSA dans l'Imbo	CONSEDI	10-févr-17	9-août-19	129.935	75,7%	59,6%
Gouvernance / OP	Moso	Accompagnement des OP partenaires du PAIOSA dans le Moso	LVIA	3-avr-17	2-avr-19	169.734	87,4%	86,8%
Gouvernance / OP	Bugesera	Accompagnement des OP partenaires du PAIOSA dans le Bugesera	Louvain coopération / UCODE	10-mars-17	7-sept-19	149.998	72,6%	66,3%
Total		10 conventions				3.035.440		69,7%

2.1.4 Contexte HARMO

Critère HARMO	Commentaire
Harmonisation	<p>Le PAIOSA est influencé et influence les autres acteurs bilatéraux et multilatéraux contribuant au développement du secteur agricole et notamment la coopération Néerlandaise, l'UE, le FIDA, la FAO et le PAM, les projets de la BAD etc.</p> <p>Toutefois les dispositions prises par les coopérations bilatérales, depuis la crise sociopolitique de 2015, ne sont pas appliquées de façon identique par les agences multilatérales qui ont un statut et des mandats différents et cela ne facilite pas la coordination des stratégies et approches. Le maintien de certaines modalités d'appui institutionnel par le FIDA par exemple les place en interlocuteurs privilégiés auprès du MINEAGRIE.</p> <p>De plus, la situation politique en cours, et l'arrêt consécutif des appuis du PAIOSA au fonctionnement du GSADR national (Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural) et des GSADR provinciaux, qui ont pour mandat l'harmonisation des projets, programmes et autres interventions dans le secteur agricole, font que ces instances fonctionnent de manière irrégulière actuellement.</p> <p>La production et la validation des guides de conception et d'entretien des Aménagements hydro-agricoles (AHA) de marais, bas-fonds et de plaines au Burundi dans le cadre de l'étude ATLAS interactif développé par le PAIOSA constituent une contribution essentielle à l'harmonisation des approches, règles et procédures à respecter en la matière.</p>
Alignement	<p>Le programme PAIOSA s'aligne sur les politiques nationales agricoles en l'occurrence la Stratégie Nationale Agricole (SAN) et son outil d'opérationnalisation qui est le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA).</p> <p>Le Gouvernement a par ailleurs récemment validé le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027, dans lequel la place et les contributions de la société civile et du secteur privé semblent très minimisées, ce qui va à l'encontre de l'approche de croissance économique durable et inclusive prônée par la Belgique pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.</p>
Gestion axée sur les résultats	<p>Toutes les actions du PAIOSA s'inscrivent dans une gestion axée sur les résultats. Le dispositif de S/E mis en place dans le cadre des PAIOSA 1 et 2 a été ajusté en cohérence avec le nouveau cadre logique, avec une plus forte implication des antennes et pools, tout en étant ancré dans le suivi sectoriel.</p>
Responsabilité mutuelle	<p>Le changement des modalités de gestion introduit à la fin de l'année 2015, et en particulier l'arrêt de l'appui institutionnel a engendré, et continue d'engendrer, une frustration certaine au sein du MINEAGRIE. Un dialogue permanent avec les instances techniques du MINEAGRIE, l'activation du Comité de Concertation Technique, la mobilisation du fonds de contrepartie de la part du MINEAGRIE, la désignation d'un point focal MINEAGRIE et la mise en œuvre rapide des modalités pratiques de collaboration entre le Programme et ses partenaires, devaient constituer des mesures appropriées pour maintenir ce principe de responsabilité mutuelle. Au vu des réticences actuelles du MINEAGRIE pour accepter la prolongation de la CS, il paraît évident que ces frustrations sont toujours bien présentes.</p>

Appropriation	Depuis son origine, le PAIOSA était considéré tant comme un Programme du MINEAGRIE que de la coopération belge. Mais cette ambivalence peut parfois être dérangeante, surtout dans le contexte actuel, et cela, associé à la perte de certains avantages liés à l'appui institutionnel, ne facilite pas son appropriation au niveau central. Des actions de sensibilisation sont également en cours pour augmenter le sentiment d'appropriation de la part des acteurs non étatiques (OP et ONG), qui se sentent parfois plus bénéficiaires que véritables acteurs du PAIOSA.
----------------------	---

2.2 Performance de l'outcome



2.2.1 Progrès des indicateurs

OS1 : Une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage permettent une réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention

OS2 : Un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles et para agricoles est promu au niveau central, déconcentré et décentralisé

NB : Au démarrage du PAIOSA 3, une « enquête de référence 2016 » a été réalisée, conduite comme une actualisation de l'enquête baseline menée en 2012, pour la détermination des valeurs de référence des indicateurs du PAIOSA. L'année 2018 a permis l'exercice (initialement prévu en 2017) d'actualisation de cette enquête de référence afin d'analyser la progression de plusieurs indicateurs vers l'atteinte des cibles fixées.

Tableau 4 : Indicateurs de l'Outcome

Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Progrès 2018	Cible 2018	Cible finale	KPI*
Outcome 1 : Des aménagements hydro-agricoles permettent d'augmenter et valoriser les superficies irriguées et la gestion de l'eau de manière durable						
Taux d'exploitation des marais / périmètres en riziculture	Imbo H = 37 % Imbo S = 30 % Moso H = 66 % Moso S = 0 %	Imbo H = 42 % Imbo S = 38 % Moso = enquête parcellaire en cours en 2017	Imbo H = 53 % Imbo S = 26 % Moso H = 85 % Moso S = 9 %	Imbo H = 53 % Imbo S = 42 % Moso H = 75 % Moso S = 10 %	Imbo H = 53 % Imbo S = 42 % Moso H = 98 % Moso S = 26 %	③
Gain moyen de production agricole dans les périmètres aménagés (valeur monétisée par ménage)	Imbo = 10.287 x1.000 FBu/ha Moso = 2.538 x1.000 FBu/ha	Suivi des parcelles témoins impossibles pour cultures autres que le riz. Devra être extrapolé d'après enquêtes marais.	Imbo : Devra être extrapolé d'après enquêtes marais. Moso = 3.264 x1.000 FBu/ha	Imbo = 13.203 x1.000 FBu/ha Moso = 2.940 x1.000 FBu/ha	Imbo = 14.570 x1.000 FBu/ha Moso = 4.610 x1.000 FBu/ha	③
Outcome 2 : Les bassins versants sont aménagés et protègent les investissements hydro-agricoles						
Proportion des BV (autour des aménagements hydro-agricoles PAIOSA) protégés	0 %	Imbo = 12 %	Imbo = 12 % Moso = N/A (estimation compliquée)	+/- 5 %	Voir CSub	③
Proportion de ménages (EFI) qui protègent leur exploitation contre l'érosion	10 %	En attente du reporting des Partenaires Csub	Imbo = 18 % Moso = 15 %	10 %	20 %	④
Incidence des feux de brousse dans les BV aménagés	Imbo = 0 % Moso = 30 %	Imbo = 1 % Moso = 79 %	Imbo = 7 % Moso = 6 %	Imbo = 5 % Moso = 10 %	0 %	③
Outcome 3 : Les exploitations familiales des bassins de production ciblés améliorent leurs systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur retenues						
Taux de satisfaction de la demande en semences et plants améliorés exprimée par des tiers	N/A	Mais = 6 % Riz = 33 % Ban (Bug) = 9 %	Mais = 15 % Riz = 93 % Ban = 19 %	Mais = 50 % Riz = 50 % Ban = 50 %	80 %	②

Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Progrès 2018	Cible 2018	Cible finale	KPI*
Proportion de ménages utilisant des semences et plants améliorés	49 %	N/A (enq réf. reportée à 2018)	24,3 %	55 %	60 %	①
Proportion de ménages utilisant des fertilisants / engrais chimiques	70 % (30,4 % ENAB 2012 ?)	N/A (enq réf. reportée à 2018)	59,7 %	75 %	85 %	③
Indice de satisfaction sur le respect des relations contractuelles orales ou écrites entre les acteurs des chaînes de valeurs appuyées	85 %	N/A (enq réf. reportée à 2018)	79 %	95 %	100 %	③
Gain de rendement des spéculations produites chez les bénéficiaires PAIOSA (CEP champs des groupements)	N/A	Mais = 49 % Riz = 127 % Ban = 96 % Ban FHIA = 147 %	Mais = 76 % Riz = 124 % Ban = 184 % Ban FHIA = 142 %	Mais = 124 % Riz = 102 % Ban = 436 %	Mais = 124 % Riz = 102 % Ban = 436 %	②
Gain de rendement des spéculations produites chez les bénéficiaires PAIOSA (CEP champs des paysans)	N/A	Mais = 22 % Riz = 94 %	Mais = 62 % Riz = 117 % Ban = 201 % Ban FHIA = 147 %	Mais = 38 % Riz = 62 % Ban = 92 % Ban FHIA = 71 %		④
Gain de rendement des spéculations produites chez les bénéficiaires PAIOSA (EFI)	N/A	Moso : Mais = 58 % Haricot = 220 % Arachid = N/A Manioc = N/D Ban = 168 %	Mais = 151 % Haricot = 163 % Arachid = N/A Manioc = N/D Ban = Moso 679 %	Mais = 71 % Haricot = 176 % Arachid = 28 % Manioc = 154 % Ban = 326 %	Mais = 44 % Haricot = 217 % Arachid = 57 % Manioc = 154 % Ban = 538 %	④
Proportion de ménages bénéficiaires répondant aux critères EFI	N/A	Moso = 5,0 %	Imbo = 0 % Moso = 6,8 %	14 %	25 %	①
Proportion des revenus provenant de la commercialisation des productions agricoles (vivrières et de rente)	67 %	N/A (enq réf. reportée à 2018)	48,7 %	75 %	80 %	②
Outcome 4 : Les capacités des organisations non étatiques intervenant dans le domaine agricole à assumer leurs rôles et mandats dans les zones d'intervention sont améliorées						
Proportion d'OP accompagnées avec des capacités renforcées et satisfaisantes	N/A	7 %	12 %	25 %	50 %	①
Proportion d'OP accompagnées dont les capacités ont été renforcées	N/A	Imbo = 34 % Moso = 25 % Bug = 35 %	Imbo = 68 % Moso = 87 % Bug = 42 %	100 %	100 %	③
Proportion de ménages membres d'une Organisation Professionnelle Agricole (ou de Producteurs)	78 % (18 % ENAB 2012 ?)	N/A (enq réf. Reportée à 2018)	24 %	N/A (cible non pertinente)	N/A (cible non pertinente)	
Proportion de ménages dont un membre féminin est membre d'une Organisation Professionnelle Agricole (ou de Producteurs)	55 %	N/A (enq réf. reportée à 2018)	16 %	N/A (cible non pertinente)	N/A (cible non pertinente)	
Indice de satisfaction des membres des OP pour les services rendus par leurs OP	N/A	N/A (enq réf. reportée à 2018)	88 %	100 %	100 %	③

* KPI = Indicateurs Clés de Performance (Key Performance Indicators en anglais) : jeu d'icônes qui permettent de visualiser facilement l'avancement des résultats par rapport à l'objectif fixé (ici taux de réalisation par rapport aux valeurs cibles fixées pour le PAIOSA).

Niveau de signification :

- ① Cible atteinte à moins de 25 %
- ② Cible atteinte entre 25 et 50 %
- ③ Cible atteinte entre 50 et 75 %
- ④ Cible atteinte entre 75 et 95 %
- ⑤ Cible atteinte à près de 100 % ou +

2.2.2 Analyse des progrès réalisés

L'analyse de l'état d'avancement des progrès réalisés (outcomes et outputs) doit bien entendu être replacée dans les limites du contexte décrit au point 2.1.

1) Augmentation et valorisation des superficies irriguées et de la gestion de l'eau de manière durable

L'année 2018 a été marquée par la réception des premiers secteurs aménagés et la mise en eau progressive des parcelles dans le périmètre irrigué Imbo Nord. Ces secteurs aménagés totalisent en fin d'année 2018 une superficie de 1.235 ha, soit plus de 40 % de la superficie totale projetée pour l'aménagement.

Les difficultés rencontrées en Q4 2018, notamment les pénuries de carburant dans le pays et la fermeture des sites d'extraction des matériaux (moellons, latérite...), impactent négativement le déroulement des chantiers, mais les perspectives de réaliser l'ensemble des aménagements prévus dans la période de mise en œuvre du PAIOSA ne sont pas remises en cause, même si les derniers travaux ne pourraient être achevés que vers fin 2019, voire en Q1 2020 pour le lot 4.

Dans le Moso, les aménagements hydro-agricoles ont été poursuivis par les chantiers au niveau des marais de Ntanga sur une superficie de 280 ha. Ces travaux ont été achevés et réceptionnés. C'est ainsi que l'ensemble des aménagements prévus par le programme ont été finalisés dans cette région.

Il est généralement reconnu la qualité des travaux, du contrôle du matériel, du suivi régulier par le bureau de surveillance et l'équipe PAIOSA ainsi que l'utilité et la performance de la commission établie pour régler les problèmes liés au foncier. Les utilisateurs sont globalement très satisfaits du déroulement des travaux d'aménagement et des infrastructures mises en place et ou réhabilitées. Par ailleurs, les producteurs apprécient que les travaux d'aménagement aient peu de perturbations sur les activités de production agricole.

Les répercussions positives de ces aménagements sur la mise en valeur agricole et l'amélioration des recettes familiales commencent à se faire sentir très nettement dans la zone du projet, non seulement au niveau des secteurs mis en eau, mais également au niveau de l'ensemble des collines avoisinantes. D'une part, une progression sensible des superficies mises en riziculture en saison humide et/ou en cultures maraichères en saison sèche s'observe, avec des rendements améliorés suite aux meilleures possibilités de contrôle et de gestion de l'eau. Les gains de production brute estimés après réhabilitation s'élèvent à 5 Mo€ par an dans l'Imbo et 1 Mo€ sur l'ensemble des marais du Moso⁶.

D'autre part, les chantiers en cours dans l'Imbo ont permis le recrutement en masse de main-d'œuvre locale : il est ainsi estimé qu'en 2018 la population a bénéficié d'environ 800.000 jours de travail dans les différents chantiers d'AHA, dont 48 % pour des femmes. Cet impact direct a permis d'injecter dans la zone d'intervention environ 2,5 milliards de Francs burundais.

Cependant, la durabilité des résultats reste liée au problème récurrent de prise en charge des gros travaux d'entretien dans les périmètres hydro-agricoles. En effet, ces derniers ne pourront être pris en charge par les AUE et il est donc primordial pour la durabilité des investissements et leur exploitation optimale que le MINEAGRIE mette en place un « outil » financier / fonds d'entretien permettant de répondre à ce risque. Une attention particulière doit être portée aux aménagements dans les marais, qui sont par nature des zones inondables, fréquemment soumises à l'influence des pluies et des crues, et qui requièrent par conséquent des interventions récurrentes de consolidation.

La (re)structuration des Associations des Usagers de l'Eau (AUE) progresse bien ; les membres sont de plus en plus sensibles à leurs rôles et responsabilités et voient leurs capacités améliorées au travers

⁶ Enquêtes d'identification des exploitants agricoles Imbo (mars 2017) et Moso (juin 2018)

des multiples formations (en salle ou sur terrain) et d'un coaching adapté.

Les AUE ainsi accompagnées assurent de mieux en mieux leurs responsabilités en matière d'entretien des réseaux hydro-agricoles aménagés et, au travers de la définition et du respect de l'application d'un calendrier des tours d'eau, une disponibilité en eau à la parcelle répondant aux besoins des cultures pratiquées. De plus, les actions entreprises pour l'établissement et la mise en œuvre de calendriers culturels vont dans le même sens et permettront, une fois régulièrement appliqués, d'améliorer encore la gestion de l'irrigation au sein des blocs et quartiers des marais (Moso) et périmètres irrigués (Imbo).

Cette efficacité croissante concourt donc à une meilleure gestion générale de l'eau d'irrigation assurant des productions en augmentation au sein de la très grande majorité des parcelles composant les aires de service.

Les systèmes de collecte de redevances se mettent en place (notamment dans le Moso) et permettent des collectes certes non encore suffisantes mais non négligeables et en constante croissance. Une poursuite de l'encadrement de ces activités reste toutefois nécessaire pour en améliorer l'efficacité mais également afin de se porter sur la gestion des sommes ainsi rassemblées. La réussite de l'activité « redevances » (collecte, gestion, redevabilité-transparence) est un objectif principal poursuivi car essentielle dans la contribution à la pérennité des investissements (prise en charge des coûts d'entretien-maintenance).

Enfin, il reste encore nécessaire de poursuivre la structuration des associations au sein des marais en fédérations afin d'assurer, d'une part, une réelle complémentarité entre les AUE d'un même marais dépendant toutes de la même source hydraulique et, d'autre part, d'assurer la responsabilité sur les ouvrages et autres éléments communs (dont émissaire).

2) Aménagement des Bassins Versants et protection des investissements hydro-agricoles

Les activités de reboisement des collines identifiées au sein des sous-bassins versants concernés par les aménagements hydro-agricoles se sont poursuivies (Imbo et Moso). Ces actions, bien que d'envergure limitée au regard des superficies énormes des bassins versants concernés, permettent d'accomplir des interventions de reboisement conséquentes à l'échelle des collines le plus près possible des sites concernés par les aménagements. Elles se concentrent dans des zones cartographiées à risque d'érosion, sur des terres accessibles vierges de conflit foncier ; elles complètent les actions menées au sein des exploitations familiales installées sur les collines en contrebas au travers notamment des activités d'appui aux Exploitations Familiales Intégrées (EFI). C'est l'ensemble de ces actions qui, à leur échelle, participent à la protection de l'environnement et par conséquent à la diminution des effets négatifs sur les aménagements hydro-agricoles induits par l'érosion des sols collinaires.

Elles permettent, d'une part, le reboisement à base d'Eucalyptus et de Callitris de plus de 3.000 ha de terres de collines et, d'autre part, d'introduire la notion de gestion participative des boisements, encore très peu pratiquée au Burundi, et qui entend donner plus de responsabilités aux populations riveraines quant à la conduite et à l'exploitation des boisements ainsi installés. Celle-ci implique l'élaboration et la validation d'outils tels que le Plan d'Aménagement Forestier (PAF) et l'accord tripartite de gestion du boisement. Ces outils innovants restent cependant difficilement développés par les équipes techniques sur le terrain faute de respect méthodologique et d'expertise dans le domaine. La réelle application de la gestion participative est de ce fait affaiblie, elle l'est d'autant plus qu'elle s'exprime, en terme de temps, dans le moyen et long terme très peu en cohérence avec les mentalités actuelles des populations ciblées. Ceci fragilise la durabilité des résultats. En effet, une gestion participative de ces boisements semble indispensable pour assurer leur pérennité face aux risques (feux de brousse, pression de l'agriculture et de l'élevage).

Les interventions de reboisement des collines sont complétées par les actions menées au sein des EFI,

en régie et au travers des activités Champ Ecole Paysan (CEP), sur les terres appartenant aux ménages, situées en contrebas : haies et fossés anti érosifs, courbes de niveau, plantations d'agro forestiers et fruitiers, utilisation de la matière organique (compostage) et vulgarisation de foyers améliorés. Malgré les résultats encourageants obtenus à l'échelle collines ou ménages, l'effet réel de ces actions sur la protection effective des marais reste faible car jugées peu significatives au regard de l'étendue immense des bassins versants attenants aux marais. L'impact des fossés anti érosifs au niveau des exploitations est également limité par leur discontinuité, liée à la distribution aléatoire des ménages concernés dont l'adhésion à l'approche doit être volontaire.

Ces actions sont accompagnées d'activités de sensibilisation contre les feux de brousse. Ces derniers, après deux années catastrophiques dans le Moso notamment, ont été beaucoup moins présents cette année (6 % en 2018 contre 79 % en 2017). Cependant cette amélioration devra encore être confirmée dans le temps. Le développement des activités d'apiculture au sein de ces boisements (activité génératrice de revenus) devrait participer à un meilleur respect de ces zones boisées et permettre de générer des revenus plus rapidement, facteur important pour la durabilité globale de l'activité et par cela l'atteinte de l'objectif à plus long terme.

A côté de la contribution non négligeable du PAIOSA, des actions complémentaires de grande envergure menées par d'autres partenaires et par le gouvernement en particulier sont plus que nécessaires pour la protection intégrale des bassins versants autour des marais.

3) Amélioration des systèmes de production et de la compétitivité des chaînes de valeur retenues

Les approches CEP et EFI visent à renforcer les capacités techniques et organisationnelles des agriculteurs à travers :

- le renforcement de leurs capacités de prise de décision basée sur l'observation et l'analyse des faits de terrain (CEP),
- l'accompagnement de proximité des ménages dans une logique de développement intégré de leur exploitation (EFI).

Concernant l'approche EFI, les « gains de rendement des spéculations produites » obtenus sont très encourageants, cependant la consolidation des acquis nécessite encore du temps, plus particulièrement dans la nouvelle zone d'extension du Moso où les activités ont débuté en septembre 2016, ainsi que dans l'Imbo (lancement des activités en janvier 2017). Le manque de consolidation des acquis de l'approche se reflètent au niveau de l'indicateur « proportion de ménages bénéficiaires répondant aux critères EFI » qui présente un score KPI médiocre (🟡). L'expérience de Caritas International Belgique et de ses partenaires démontre qu'un accompagnement de 3 ans au minimum est nécessaire avant de réellement observer l'appropriation des différentes innovations au niveau des ménages bénéficiaires et pour que ceux-ci répondent aux critères EFI. Une plus grande diffusion et adoption des innovations vers les ménages non directement encadrés (effet tâche d'huile) est espérée au cours de 2019, notamment à travers la prolongation de la Convention de subsides IDEFI-Imbo (avenant de 9 mois).

Les recyclages CEP en salle couplés aux rencontres périodiques des membres sur la parcelle d'étude permettent de constituer progressivement des agriculteurs organisés en groupements qui deviennent des groupes cibles faciles à atteindre avec d'autres messages de vulgarisation tant techniques qu'organisationnels. Dans les groupes existants actuellement, une dynamique sociale se met aussi en place avec des activités parallèles à retombées socio-économiques (cotisation pour achat de petits bétails ou de terrain, caisse d'épargne/crédit, achats de cartes de santé, etc.).

Les indicateurs de l'outcome 3 restent pour l'instant relativement faibles pour les CEP et les intrants malgré une progression pour l'ensemble des indicateurs par rapport à 2017, et s'expliquent notamment par :

- la pression phytosanitaire omniprésente, sur les filières maïs et banane plus particulièrement
- des pertes lors de la récolte allant jusqu'à 30 % de la production (lié à la forte récolte de maïs dans des conditions non optimales)
- un taux d'adoption des techniques CEP améliorées plus faibles que prévu (voir point 2.5.3)
- la réticence des membres de groupements à appliquer des intrants sur un champ de groupement qui est souvent loué pour une seule saison
- l'engouement des membres de groupements CEP à appliquer les bonnes pratiques culturales, notamment l'application d'intrants, sur leurs champs à défaut du champ de groupement
- le retard de l'ONCCS dans la prise d'échantillons de semences forçant les semenciers à déclasser leur production et de la vendre pour la consommation
- la fermeture des laboratoires de culture in vitro en 2015, et la mise en place d'un « plan de secours » de production de matériel de plantation sain de bananier (unités de macropropagation) peu productif par rapport au taux de multiplication in vitro
- des cibles d'indicateurs ambitieux.

Le contexte économique burundais peu favorable depuis 2015 (isolement progressif au sein de la Communauté économique d'Afrique de l'Est avec l'interdiction formelle mais non écrite des mouvements des produits vivriers, forte contraction des activités économiques avec le retrait de certains partenaires...) a entraîné un recul de la proportion des revenus issus de la commercialisation des produits agricoles, passant de 67,7 % en 2016 à 48,8 % en 2018.

Pour faire face à cette situation et atteindre l'objectif d'une meilleure rentabilité et gestion de la qualité au niveau des OP, les Pools Agriculture et Gouvernance combinent leurs actions pour :

- optimiser les ressources organisationnelles et matérielles existantes
- professionnaliser l'offre agricole en l'orientant vers la demande des marchés
- soutenir l'offre et accompagner l'innovation.

L'indicateur tiré de l'enquête de référence 2018 : « proportion d'entrepreneurs ou OP agricoles dont le chiffre d'affaire a augmenté » est passé de 50,6 % à 91,1 %. Mais attention ce chiffre peut être trompeur car les filières riz, maïs et banane sont dominées par les intermédiaires disposant de capital pour acheter la production en période de récolte, la transformer et la stocker pour la vendre en période de pénurie. Ces intermédiaires prennent des marges importantes, profitant du manque de liquidités des producteurs et des OP. Par conséquent, une partie importante de la valeur ajoutée dans les trois filières étudiées est captée par les intermédiaires grossistes et leurs réseaux de collecte.

4) Amélioration des capacités des organisations non étatiques intervenant dans le domaine agricole à assumer leurs rôles et mandats

Il est mis en évidence une amélioration des capacités des organisations paysannes à assumer leurs rôles en corrélation avec le mandat qu'elles se sont chacune données. Les résultats obtenus montrent en effet une progression nette des OP dans les domaines de l'organisation et des services (activités). Les autres domaines (autonomie et viabilité) progressent également mais de manière moins rapide.

L'accent a été porté sur l'amélioration globale des services rendus par les OP à leurs membres. C'est ainsi que le stockage a été amélioré en quantité et qualité, que de multiples actions groupées ont été réalisées par les OP (approvisionnement, commercialisation), que des financements ont pu être décrochés par ces mêmes OP au profit de leurs membres (warrantage notamment). Ces résultats encourageants restent cependant perfectibles, mais indiquent une évolution globale des OP accompagnées à assumer leurs rôles avec plus de professionnalisme.

Toutefois, certaines contraintes rencontrées entravent dans certains cas la bonne marche des activités et peuvent fragiliser l'atteinte de résultats durables : manque d'expertise interne aux ONG chargées de l'accompagnement des OP, instabilité du personnel de ces ONG, suspension des activités des ONG

étrangères au 4^{ème} trimestre 2018. Certaines difficultés rencontrées dont la résolution est à portée des acteurs sont prises en compte par la mise en œuvre d'actions palliatives (coaching équipe technique par exemple), d'autres sont par contre hors de portée de PAIOSA et ne sont pas propices à un climat de travail sain et efficace (dont suspension ONGE, immixtion des communes dans la gestion de hangars de stockage).

Les appuis apportés aux OP doivent être confortés par le renforcement des liens entre elles et avec les autres acteurs. Un premier pas est accompli en accompagnant la création de liens plus ou moins formels entre OP locales conduisant à la formation de réseaux locaux d'OP (avec OP noyau pourvoyeuse de services et OP satellites). Ce développement doit être poursuivi en aidant à l'établissement de liens avec les autres acteurs des filières agricoles concernées (fournisseurs d'intrants, commerçants, artisans, producteurs semenciers, micro-finances, ...) conduisant à la formation de pôles de développement endogène locaux au sein desquels les acteurs interdépendants s'épaulent et avancent ensemble de manière équitable.

2.2.3 Impact potentiel

L'impact des aménagements hydro-agricoles reste potentiellement très important s'ils sont correctement accompagnés par les actions d'ingénierie sociale qui visent la gestion et la maintenance des périmètres irrigués et le renforcement organisationnel des OP dans les bassins de production concernés.

Cependant, la dégradation de plus en plus prononcée du contexte économique, consécutive à la crise née de la période électorale a tendance à masquer les effets de l'amélioration des systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur (tableau 5 – figure 5). Les progrès effectivement enregistrés au niveau de l'augmentation et de la valorisation des productions agricoles n'auront pas l'impact voulu sur la réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention si le climat des affaires au Burundi ne s'améliore pas prochainement et si des solutions ne sont pas trouvées pour répondre à la crise économique que le pays est en train de vivre.

Tableau 5 : Mesure du taux d'insécurité alimentaire (enquête de référence 2015 et 2018 PAIOSA)

	Niveau de sécurité alimentaire 2018* (% ménages)				Taux d'insécurité alimentaire** (%)	
	Très bon	Bon	Limite	Mauvais	2018	2015
Antenne						
Imbo	14,1	33,3	42,4	10,2	52,5	42,1
Moso	13,4	27,8	48,1	10,6	58,7	61,4
Bugesera	13,7	34,3	38,4	13,7	52,0	38,1
Chef de ménage						
Homme	15,5	35,0	41,7	7,8	49,5	46,1
Femme	8,7	21,3	48,7	21,3	70,0	48,2
Total	13,7	31,5	43,5	11,3	54,8	46,4

* Très bon : Tous les membres du ménage mangent à satiété l'aliment de base toute l'année (même pendant une année mauvaise)

Bon : Le ménage mange à satiété l'aliment de base toute l'année sauf pendant les mauvaises années

Limite : En année normale, le ménage mange à satiété l'aliment de base sauf en période de soudure. Lors des mauvaises années, le ménage a également des problèmes en dehors de la soudure

Mauvais : Le ménage a des problèmes pour avoir assez à manger pendant toute l'année

** Sont considérés en situation d'insécurité alimentaire, les ménages qui n'arrivent pas à consommer à satiété l'aliment de base tout au long d'une année normale, c'est-à-dire les ménages classés en catégorie « Limite » et « Mauvais »

Néanmoins, la contribution du PAIOSA est déterminante dans ce contexte de situation fragilisée de sécurité alimentaire, actuellement davantage pour « limiter les dégâts » que pour soutenir la croissance économique du Burundi. Un plus grand focus sur l'amélioration concrète et directe des services offerts par les OP à leurs membres et sur les activités de transformation est encore nécessaire pour la réalisation des objectifs du programme. Le niveau organisationnel initial des OP, hétéroclite au sein d'une antenne et entre les antennes, risque cependant de rendre l'impact des actions entreprises hétérogène, mais la concentration de l'intervention autour d'OP de services, qui constituent des noyaux de pôles de développement endogène reliant les acteurs locaux concernés, est gage de plus de durabilité.

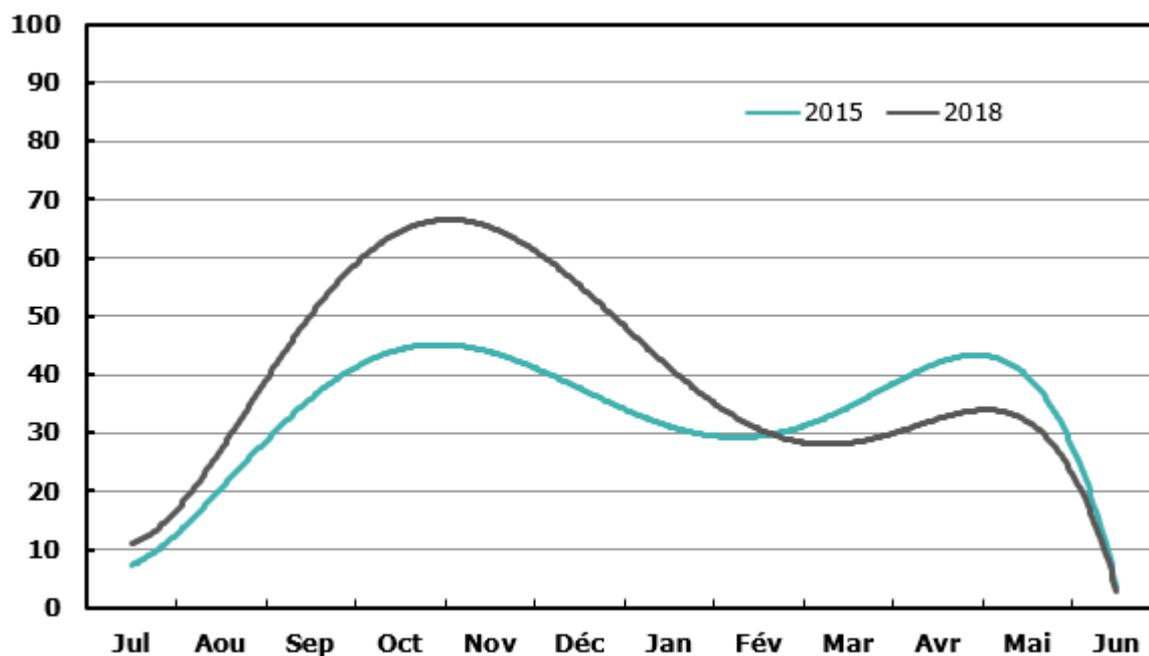
Extrait du rapport d'évaluation – février 2018

A long terme, et si le PAIOSA renforce la synergie entre les différentes interventions, ce programme aura contribué à l'augmentation du potentiel productif dans les zones de l'Imbo, Moso et Bugesera avec une capacité de production plus élevée, une meilleure maîtrise de l'eau et des techniques culturales. Avec le renforcement des OP, l'accès au marché et les revenus seront améliorés, notamment à travers le stockage et la première transformation.

...

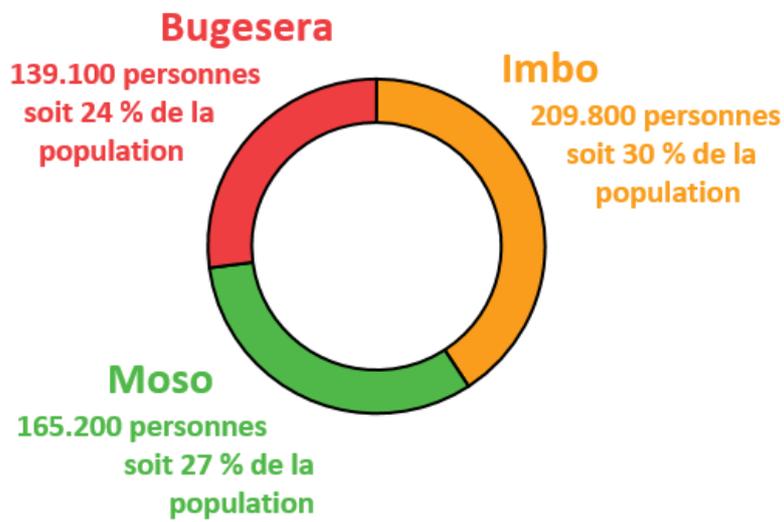
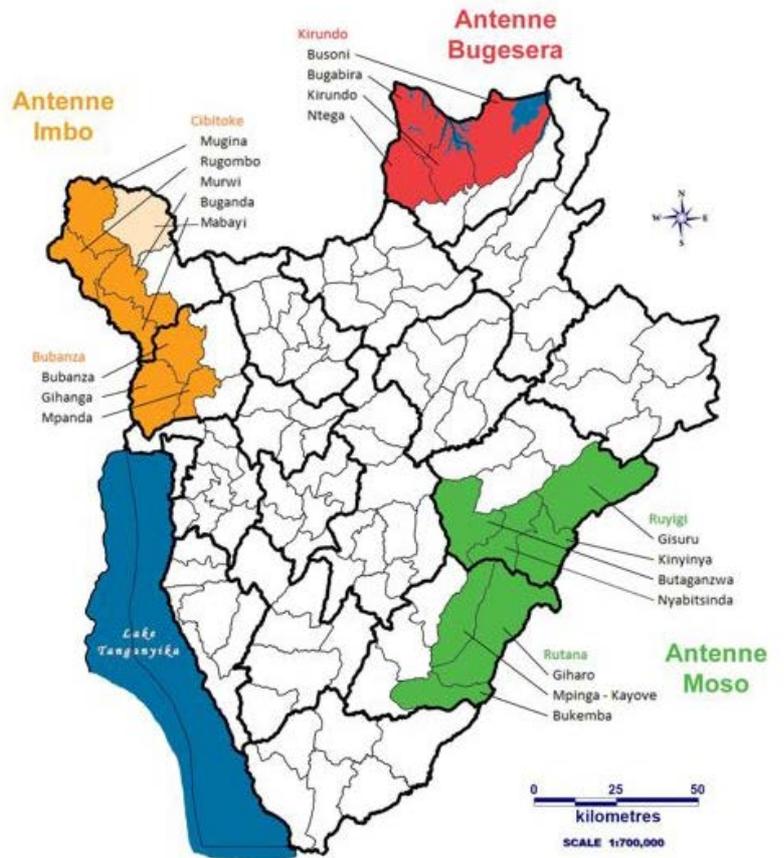
Le PAIOSA aura un effet clair sur la sécurité alimentaire (aspects revenus et disponibilité) des ménages touchés.

Figure 5 : Proportion de ménages s'estimant en période de soudure (enquêtes de référence 2015 et 2018 PAIOSA)



A l'issue de l'année 2018, on peut estimer que le programme a touché près de 54.000 bénéficiaires directs dont 37,2 % étaient de sexe féminin, dans l'ensemble des 18 communes d'intervention. En termes de bénéficiaires totaux (directs + indirects), le programme estime qu'il a touché actuellement près de 515.000 personnes (figure 6), soit près de 28 % de la population des communes concernées (4,8 % de la population du Burundi).

Figure 6 : Les bénéficiaires du programme jusqu'en 2018



Bénéficiaires finaux du programme, exprimé en % de la population totale des communes concernées

2.3 Performance de l'output – résultat 1



2.3.1 Progrès des indicateurs

R1 : Des aménagements hydro-agricoles permettent d'augmenter et valoriser les superficies irriguées et la gestion de l'eau de manière durable

Tableau 6 : Indicateurs de l'output – résultat 1

Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Progrès 2018	Cible 2018	Cible finale	KPI*
Outputs 1.1 : Des périmètres irrigués sont réalisés et sont accessibles en toutes saisons						
Superficie aménagée / réhabilitée des marais et périmètres hydro-agricoles dans un processus concerté avec les bénéficiaires	Périmètre = 1.800 ha exploités et maintenus en état par des travaux de type 'urgence' Marais = 263 ha	Périmètre = 3 lots en cours d'aménagement Marais = 543 ha	Périmètre = 1.235 ha Marais = 923 ha	Périmètre = 1.743 ha Marais = 833 ha	Périmètre = 1.743 ha Marais = 833 ha	3
Longueur de pistes aménagées pour l'accès aux aménagements hydro-agricole	N/A	Imbo = 56,5 km travaux type 'urgence' Moso = 3,6 km	Imbo = 60,9 km travaux type 'urgence' Moso = 4,2 km	Imbo = 20 km Moso = 21 km	Imbo = 20 km Moso = 21 km	3
Output 1.2 : Des Associations des Usagers de l'Eau sont mises en place et fonctionnelles pour l'exploitation et la gestion courante des aménagements hydro-agricoles						
Nombre d'AUE accompagnées / créées	N/A	Imbo = 21 Moso = 16	Imbo = 21 Moso = 26	Imbo = 15 Moso = 24	Imbo = 22 Moso = 27	4
Proportion d'AUE accompagnées fonctionnelles	N/A	0 %	11 %	50 %	100 %	0
Proportion d'AUE avec système fonctionnel de redevances et entretien en dehors des ouvrages d'arts	N/A	0 %	2 %	70 %	100 %	0
Output 1.3 : Des mécanismes de planification / gestion / maintenance des aménagements hydro-agricoles sont développés						
Nombre de gestionnaires formés	N/A	0 (formation sur le tas uniquement)	Imbo = 13 Moso = 145	94	100	4
Indice de satisfaction sur la gestion et maintenance des aménagements hydro-agricoles (contrôle de l'eau, nombre de pannes...)	N/A	N/A (enq réf. reportée à 2018)	Imbo = 50 % Moso = 87 % (marais déjà aménagés)	75 %	100 %	3
Superficie totale des marais digitalisés dans le SIG atlas	N/A	123.317 ha	123.317 ha	140.000 ha	140.000 ha	3

* KPI = Indicateurs Clés de Performance (Key Performance Indicators en anglais) : jeu d'icônes qui permettent de visualiser facilement l'avancement des résultats par rapport à l'objectif fixé (ici taux de réalisation par rapport aux valeurs cibles fixées pour le PAIOSA). Niveau de signification : voir tableau 4

2.3.2 État d'avancement des principales activités

Tableau 7 : Niveau de réalisation des activités sur l'output – résultat 1⁷

État d'avancement des principales activités	État d'avancement :			
	A	B	C	D
<u>Activité 1.1.1.1I</u> ⁸ Réhabiliter un réseau d'irrigation de 3.000 ha pour 32 secteurs			X	
<u>Activité 1.1.1.1M</u> Aménager les marais de Ntanga (amont et aval - 280 ha) et Nyabigozi (140 ha)		X		
<u>Activité 1.1.1.2M</u> Réhabiliter les périmètres P2/P4 du marais Nyamabuye (140 ha)		X		
<u>Activité 1.1.1.3I</u> Réhabiliter les pistes au sein du réseau d'irrigation (36 km)				X
<u>Activité 1.1.2.1I</u> Accompagner, structurer et organiser les AUE et leur Union dans les périmètres aménagés (entretien et maintenance) (Imbo : estimé à 22 AUE)		X		
<u>Activité 1.1.2.1M</u> Accompagner, structurer et organiser les AUE existantes dans les marais aménagés (Ntanga central, Nyamabuye P3/P4, Musasa) (9 AUE)		X		
<u>Activité 1.1.2.2M</u> Accompagner, structurer et organiser de nouvelles AUE dans les marais à aménager (entretien et maintenance) (marais Ntanga amont et aval, Nyamabuye P2, Nyabigozi estimé à 18 AUE)		X		
<u>Activité 1.1.3.1</u> Appuyer la structuration du cadre institutionnel de l'entretien des aménagements (rôle des différents acteurs impliqués)		X		
<u>Activité 1.1.3.2</u> Appuyer la mise en place de procédures pour la maintenance et l'entretien structurant des infrastructures hydro-agricoles		X		
<u>Activité 1.1.3.3</u> Actualiser le schéma directeur des marais et mettre en place un SIG atlas des marais		X		

2.3.3. Analyse des progrès réalisés

1) Réhabilitation du réseau d'irrigation de 3.000 ha pour 32 secteurs (Imbo)

Tout d'abord, il est à rappeler que les travaux d'aménagement du périmètre irrigué Imbo concernent la construction / réhabilitation des réseaux d'irrigation selon un mode de distribution de canaux primaires, secondaires, tertiaires et arroseurs ainsi que l'aménagement des pistes. Hormis la partie exploitée par l'ISABU Mparambo (environ 100 ha), ces travaux touchent une superficie de l'ordre de 2.880 ha et sont répartis en 5 lots :

- Le lot 1 concerne la zone de Nyamubiza sur 359 ha ;
- Le lot 2 concerne la zone de Munyika sur 860 ha ;
- Le lot 3 concerne la zone de Rugombo - Mparambo sur 525 ha ;
- Le lot 4 concerne les zones de Kagazi et Rusiga, de part et d'autre du centre urbain de Cibitoke, sur 860 ha ;
- Le lot 5 concerne la zone de Murambi, sur 276 ha.

Trois marchés de travaux (respectivement lots 1 à 3) ont été attribués en 2017. Les travaux de deux autres marchés ont démarré au cours du deuxième semestre 2018, et concernent le lot 4 et une partie du lot 5, ce qui totalise les interventions actuelles sur environ 2 680 ha, soit 93 % de la superficie

⁷ A=Les activités sont en avance ; B=activités sont dans les délais ; C=les activités sont retardées, des mesures correctives doivent être prises, D=Les activités ont pris un sérieux retard (6 mois), des mesures majeures sont requises

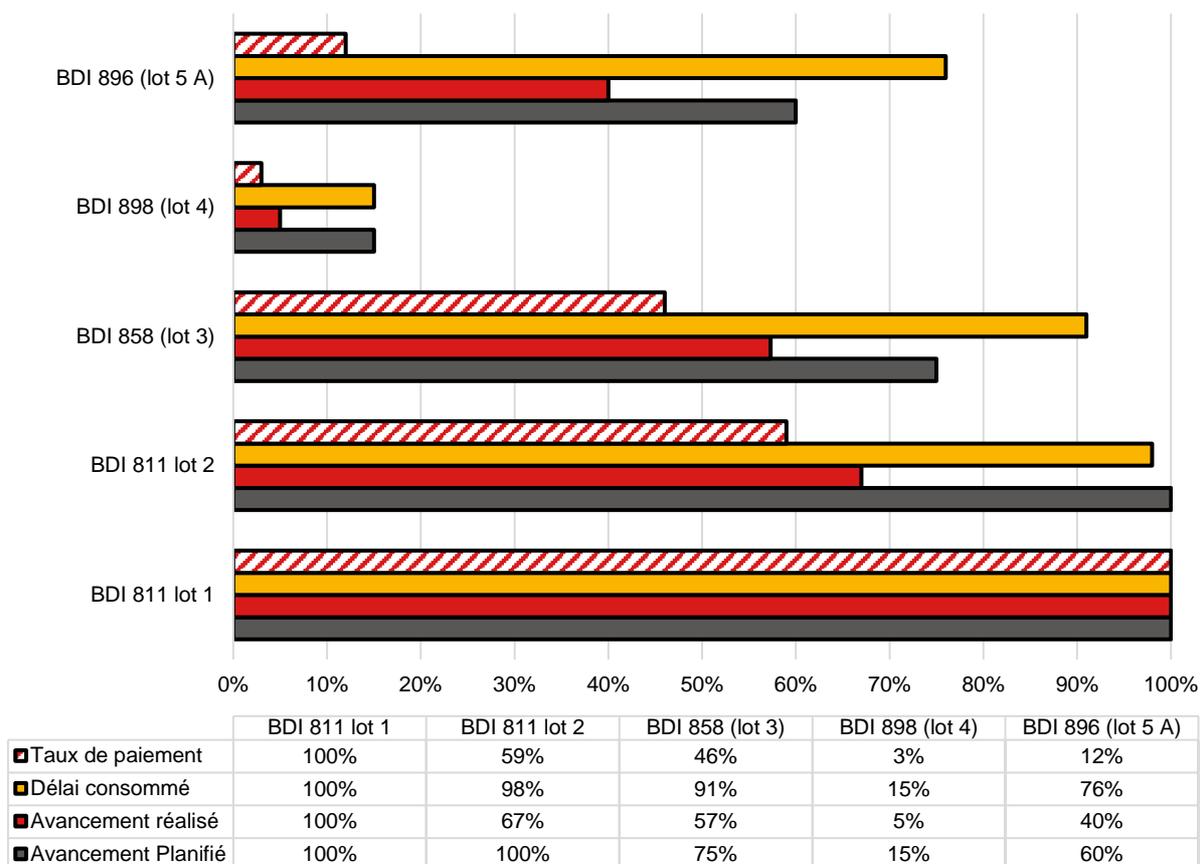
⁸ Dans les tableaux d'activités et d'indicateurs, I=Imbo, M=Moso, B= Bugesera.

totale nette de l'aménagement projeté.

A fin 2018, l'état d'avancement des travaux pour chaque marché est rapporté dans la figure n° 7 et se présente comme suit :

- Le marché des travaux du lot 1 (BDI 811 lot 1), confié à l'entreprise ECC, a été réceptionné provisoirement. C'est ainsi que 359 ha repartis sur 07 secteurs sont réhabilités et mis en eau.
- L'exécution du marché des travaux du lot 2 (BDI 811 lot 2), attribué à l'entreprise ECBROH, connaît globalement un retard par rapport au délai écoulé. En effet, le taux d'avancement n'est que de 67 % alors que le délai est à 96 %. Cependant, sur le plan aménagements hydro-agricoles, les travaux sont relativement avancés. En effet, les travaux sur le canal principal et pour 03 secteurs (580 ha) sont achevés et réceptionnés, un secteur (194 ha) est à 40 % d'avancement, le dernier secteur (86 ha) est en cours de préparation.
- Le lot 3 (BDI 858) attribué également à l'entreprise ECBROH, n'avance pas au rythme escompté. Le marché qui a débuté en juillet 2017, pour une durée de 18 mois est à un niveau d'avancement de 57 % pour un délai écoulé de 91 %.
- Les travaux du lot 4 (BDI 898) ont démarré en octobre 2018 par le groupement d'entreprise ECC-SOTRAMETECO pour un délai de 14 mois.
- Les travaux sur le lot 5 (partie A - BDI 896) sont à un niveau d'avancement de 40 % (entreprise ECO).

Figure 7 : Situation des marchés de travaux (Imbo)



L'état des aménagements pour chaque lot en termes de superficie est récapitulé dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Avancement des aménagements en superficie

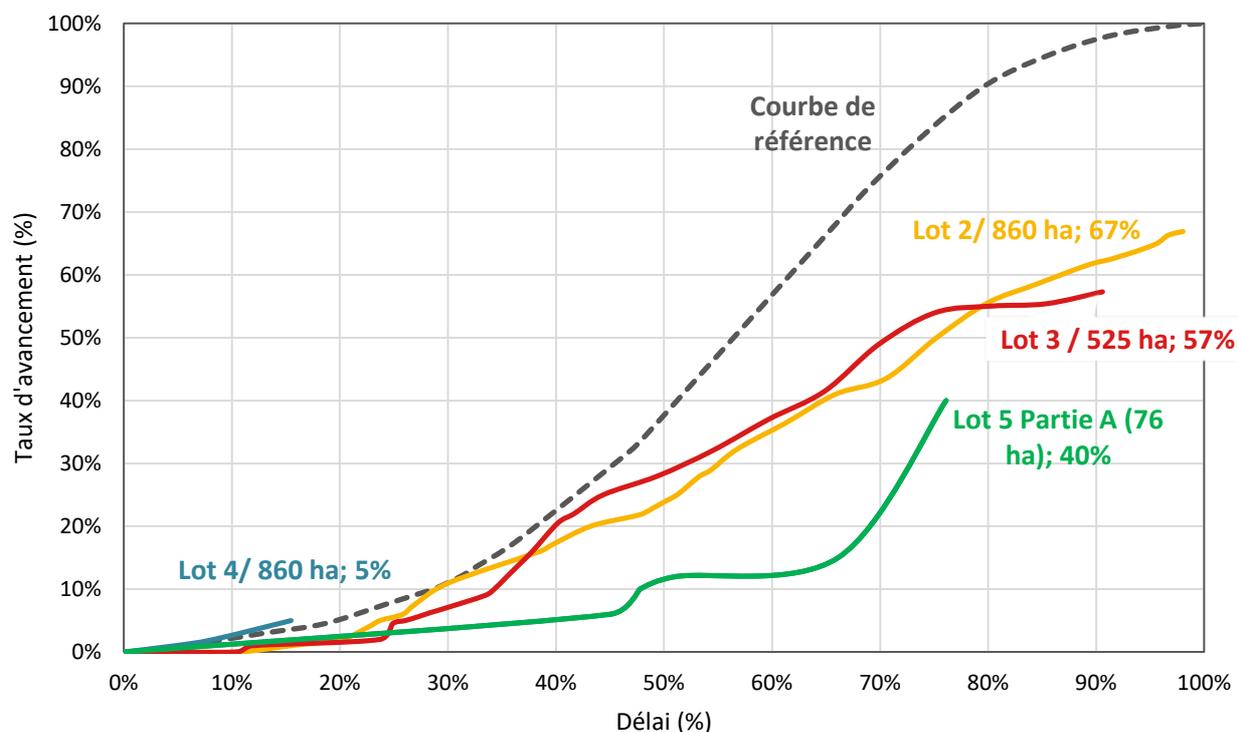
Lot	Superficie en ha et nombre de secteurs			
	Totale	Aménagée et mis en eau	Aménagement en cours	Non aménagée
lot 1	359 (7 secteurs)	359 (7 secteurs)		
lot 2	860 (5 secteurs)	580 (3 secteurs)	194 (1 secteur)	86 (1 secteur)
lot 3	525 (6 secteurs)	296 (2 secteurs)	109 (1 secteur)	120 (3 secteurs)
lot 4	860 (9 secteurs)			860 (9 secteurs)
lot 5A	76 (1 secteur)		76 (1 secteur)	
lot 5B*	200 (4 secteurs)			200 (4 secteurs)
Total	2.880 (32 secteurs)	1.235 (43 %)	379 (13 %)	1.266 (44 %)

* Lot 5B : marché en cours de passation

Il en ressort que 12 secteurs d'irrigation ont déjà été réceptionnés et ont été mis en eau, et que les travaux sont en cours d'exécution pour 03 secteurs. Le niveau global d'exécution des aménagements hydro-agricoles dans la plaine Imbo est de 43 %.

L'évolution de l'avancement des travaux par rapport à la prévision pour les marchés en cours d'exécution est également rapportée dans la figure 8 ci-dessous. Il en ressort que d'une façon globale, les travaux sont en retard, notamment pour les marchés des lots 2 et 3 attribués à la même entreprise locale ECBROH. Cependant, il est évident que les aménagements hydroagricoles prévus par les marchés attribués seront achevés avant la fin du PAIOSA 3.

Figure 8 : Taux d'avancement des travaux d'aménagement du PI Imbo



En plus de faiblesses organisationnelles notables des entreprises, en particulier de l'entreprise ECBROH, certaines difficultés externes sont à signaler au cours de l'exécution des travaux, notamment :

- Insuffisance de matériaux locaux, particulièrement de moellons, et les nouvelles réglementations pour l'extraction des matériaux dans le pays depuis octobre 2018 ;
- Les pénuries répétitives du carburant au Burundi.

Par contre, même si la cadence de travaux n'est pas au niveau voulu, plusieurs points positifs sont rassurants sur les perspectives de l'atteinte de l'output. C'est notamment :

- La mise en place d'une commission provinciale en charge de la concertation avec les propriétaires des terrains. Cette commission qui est omniprésente et active a permis de mener les travaux sans crainte de blocage. L'approche d'intervention de la commission et la transparence des résultats sont les deux éléments clés de la réussite. Jusqu'à présent, on note l'absence de blocages liés à de potentiels conflits fonciers, ce qui était une des craintes avant le démarrage des travaux.
- L'adoption d'une planification des travaux rationnelle qui a permis le maintien du fonctionnement du système d'eau et par conséquent la continuité de l'exploitation des périmètres durant l'exécution des travaux, sans perturbation majeure, à travers notamment (i) des interventions secteur par secteur, (ii) des déviations au niveau du canal principal et (iii) une bonne coordination avec les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) et leur fédération, ainsi qu'avec le département provincial de l'agriculture ;
- Le démarrage à la fin de l'année 2018, des travaux du lot 4 qui couvre 30 % de la superficie prévue pour l'aménagement.

Il faut mentionner que la zone du lot 5 est alimentée par une prise d'eau sur la rivière Muhira, également réhabilitée en son temps par le PAIOSA, et n'est planifiée que pour des travaux de réhabilitation partielle sur deux tranches (partie A démarrée en 2018 et partie B en cours d'attribution), pour la mise à dimension du canal primaire et la construction des canaux secondaires et tertiaires. La réhabilitation complète de ce lot (consolidation du canal principal et réhabilitation des pistes d'accès) a été envisagée en cas de prolongation de la convention spécifique. Dans l'incertitude actuelle concernant cette prolongation, les procédures de passation du marché n'ont pas pu être lancées avant fin 2018 et il est maintenant trop tard pour envisager de mener ces travaux complémentaires dans les délais.

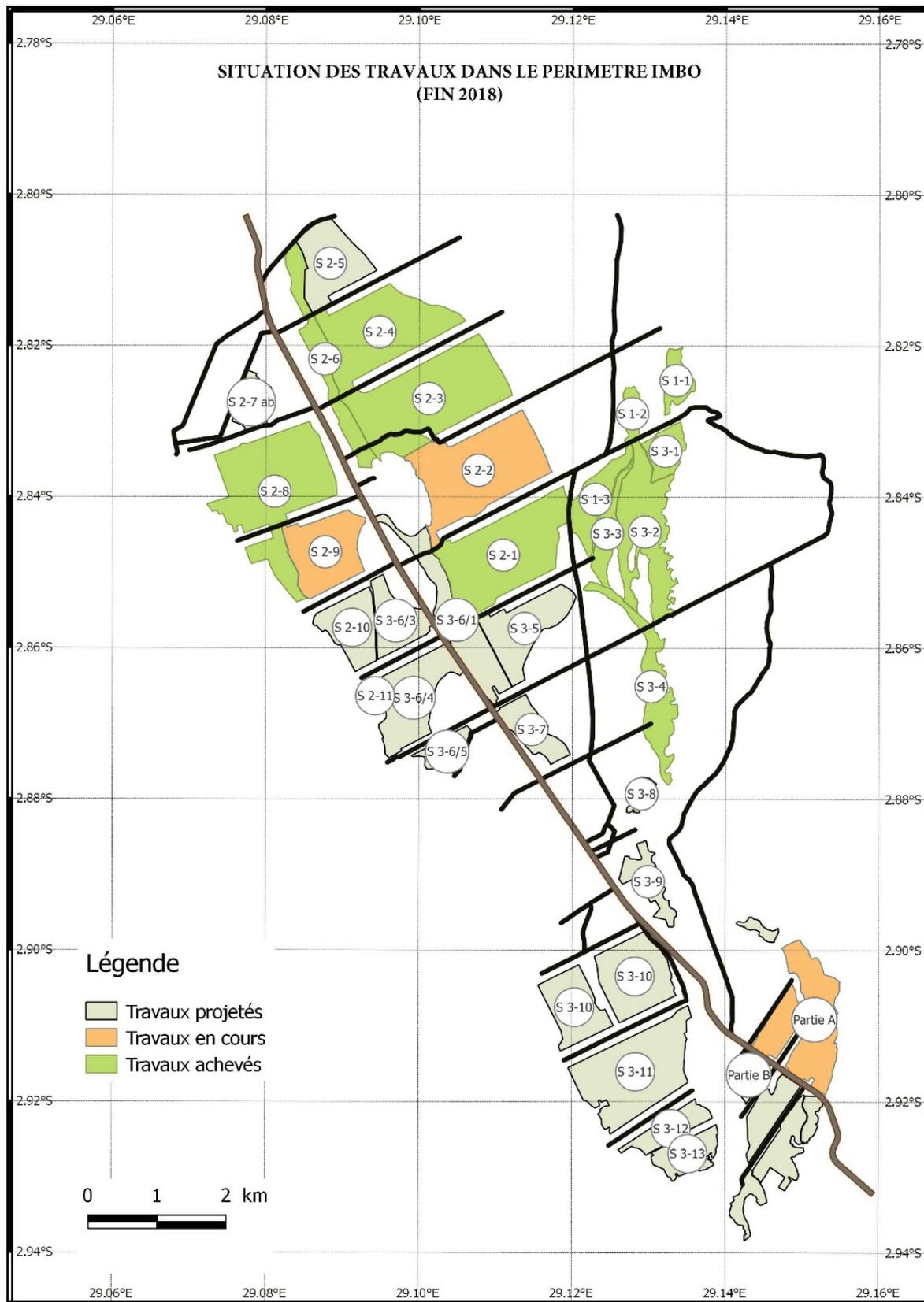
2) Réhabiliter les pistes au sein du réseau d'irrigation (36 km) Imbo

Dans le cadre des travaux d'aménagement des périmètres irrigués de l'Imbo, il est programmé la réhabilitation des pistes tel que présenté au tableau 9.

Tableau 9 : Pistes à réhabiliter (Imbo)

Commune	Zone	Longueur (km)	marché des travaux/lots	Observations
Rugombo	Munyika	13,9	BDI 811 (lot 2)	Travaux en cours
	Rugombo - Mparambo	6,2	BDI 858 (lot 3)	Travaux en cours
	Kagazi et Rusiga	10,2	Lot 4	Etudes d'exécution en cours
Buganda	Murambi	6.2	Lot 5	Réhabilitation conditionnée par la prolongation du PAIOSA 3
TOTAL		36.5		

Figure 9 : Localisation des secteurs aménagés / en cours



À fin 2018, le niveau d'avancement des travaux de réhabilitation des pistes prévues dans le cadre des marchés des lot 2 et 3, sur une longueur de 20,3 km, est de 41 %. Bien que l'exécution des ouvrages en génie civil (ponceaux, dalots, caniveaux...) soit relativement avancée, les travaux relatifs aux remblais en latérite pour les couches de fondation et de roulement sont pratiquement en arrêt. En effet, ces travaux ont été plusieurs fois interrompus par la mission de contrôle et ce principalement soit en raison de la qualité des matériaux utilisés non confirmée par un rapport du laboratoire, soit pour une mauvaise mise en œuvre de ces matériaux (arrosage, compactage,...).

Le dernier arrêt des travaux de piste a été ordonné au début du mois de septembre 2018. La nouvelle procédure pour l'autorisation d'extraction des matériaux, dont la latérite, qui a été instaurée au Burundi depuis octobre 2018 a empêché jusqu'à présent la reprise des travaux de confection des pistes pour ces lots 2 et 3 et aussi le démarrage de ces travaux pour le lot 4 (10,2 km).

3) Aménagement des marais dans le Moso

Les travaux d'aménagement du marais Nyabigozi (140 ha) ont été réceptionnés provisoirement en octobre 2017. La réception définitive est en cours de préparation (prévu Q1 2019, l'entreprise ayant quelque peu tardé sur des réparations à effectuer suite à des crues survenues en 2018).

Pour les aménagements des marais de Ntanga Amont et Ntanga Aval qui couvrent une superficie totale de 280 ha, les travaux ont été réceptionnés de façon provisoire en septembre 2018. Les travaux pour le marais de Nyamabuye pour un total de 140 ha ont été réceptionnés définitivement en mars 2018 (périmètre 4) et octobre 2018 (périmètre 2). Des travaux de consolidation dans Ntanga central et Nyamabuye (périmètre 3) sont prévus pour 2019.

La mise en valeur agricole du marais de Musasa (100 ha) a repris suite à la construction d'un barrage provisoire par gabionnage en 2017 et les différentes interventions réalisées en 2018 pour le confortement du site du barrage et au niveau du marais lui-même.



Photo 2 : Ouvrage de prise d'eau dans le marais de Ntanga Amont

Ainsi, le programme s'était fixé comme ambition de réaliser l'aménagement de 833 ha de marais localisés dans les dépressions du Moso. À la fin de l'année 2018, les superficies aménagées et réhabilitées dans le Moso couvrent un total de 923 ha.

4) Accompagnement, structuration et organisation des AUE

Les actions d'accompagnement de la restructuration / mise en place d'Associations d'Usagers de l'Eau ont démarré dans le courant de l'année (début avril 2017). Elles sont menées en parallèle aux travaux d'aménagement et réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles que ces associations sont ou seront amenées à gérer. Ces actions sont réalisées dans le cadre de 2 conventions de subside (CSub) (avec Louvain Coopération / UCODE pour l'Imbo et avec ADIC pour le Moso).

Dans l'Imbo, 21 AUE ont été constituées et sont en charge de la gestion de l'eau et de la maintenance des infrastructures hydro-agricoles (tableau 10). La vingt-deuxième AUE initialement prévue est située hors-zone concernée par les travaux de réaménagement / réhabilitation des AHA.

Tableau 10 : Répartition des AUE (Imbo)

Lot	Nombre d'AUE
1	4
2	6
3	4
4	6
5	1
TOTAL	21

Les activités en cours de (re)structuration des AUE touchent différents domaines :

- délimitation de l'aire de service, identification des propriétaires, mise en place des comités
- assemblée constituante, légalisation, élaboration du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)
- ouverture des comptes bancaires, signature du protocole de transfert de gestion
- élaboration et validation du plan d'actions et du plan de formation, renforcement des capacités
- élaboration et validation du calendrier culturel et du calendrier des tours d'eau
- élaboration et validation du système de collecte des redevances et mise en œuvre
- gestion des fonds collectés, gestion du protocole de transfert de gestion.

L'état d'avancement des actions de structuration suit la progression des travaux de réaménagement de la plaine. Les AUE sont restructurées au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux et de la mise à disposition des aires de service. En fin d'année 2018, on constate donc une progression plus importante de la structuration des AUE dans le lot 1.

Les actions menées ont principalement permis :

- l'identification des propriétaires de parcelles pour 14 AUE
- la mise en place des comités par canaux tertiaires dans 13 AUE
- la mise en place des organes pour 13 AUE
- la légalisation de 11 AUE
- la signature d'un accord de transfert de gestion pour 8 AUE
- la validation des plans d'action et de formation de 10 AUE
- le renforcement des capacités (formations et coaching) :

- gestion technique des ouvrages : 8 AUE concernées
- gestion administrative : 11 AUE concernées
- gestion financière : 8 AUE concernées.

Des activités similaires ont été menées avec la Fédération d'AUE (FADCI) actuellement en restructuration (dont analyse diagnostic, proposition de statuts et ROI, proposition de protocole d'accord).

De nombreuses réunions, séances de travail conjointes et ateliers ont été réalisés pour arriver à l'état d'avancement actuel et ont permis d'assurer une collaboration proche entre les trois acteurs principaux concernés que sont les AUE (et leur Fédération), la Commune de Rugombo et le BPEAE.

Les activités touchant plus particulièrement la mise en place du système de collecte et de gestion des redevances et l'adoption d'un calendrier cultural n'ont pas encore abouti aux résultats finaux attendus mais progressent par étape : démarrage de la collecte des redevances sur les aires de service fonctionnelles et premier atelier d'échanges pour l'élaboration d'un calendrier cultural consensuel.

Deux AUE peuvent être considérées comme fonctionnelles en cette fin d'année 2018, les autres AUE concernées par les activités d'accompagnement ont dans l'ensemble amélioré leur niveau. En effet, suivant l'outil de catégorisation des AUE utilisé en vue de mesurer l'évolution de la structuration de celles-ci, 41 % de l'ensemble des AUE ont progressé dans le courant de l'année 2018 (soit 58 % des AUE dont l'aire de service n'est plus ou pas concernée par des travaux). Les progrès encore attendus dans ce cadre pour les AUE disposant d'une aire de service aménagée sont principalement liés à la reconnaissance officielle de certaines d'entre elles (renouvellement des documents) et à la mise en place du système de gestion des redevances.

L'évolution globale de l'activité est principalement freinée par les retards d'exécution des travaux de réhabilitation de la plaine qu'elle ne peut devancer sur beaucoup d'aspects de structuration des AUE (retard de 5 mois pour les lots 2 et 3 sur les prévisions initiales, démarrage des travaux en octobre 2018 pour le lot 4). Ceci impliquera une nécessaire prolongation de la CSub si l'évaluation de sa mise en œuvre reste positive.

Dans le Moso, il est réalisé l'accompagnement de 26 AUE réparties sur 4 marais dans les provinces de Ruyigi et Rutana (voir tableau 11 ci-dessous).

Tableau 11 : Répartition des AUE (Moso)

Marais	Portions	Province	Nombre d'AUE en place
Musasa		Rutana	1
Nyamabuye		Ruyigi / Rutana	3
Ntanga	Amont	Ruyigi	5
	Central	Ruyigi	6
	Aval	Ruyigi	5
Nyabigozi		Ruyigi	6
TOTAL			26

Certains marais/périmètres n'ont pas été concernés par de nouveaux travaux d'aménagement, bien que des interventions d'urgence ont été / sont encore nécessaires (marais de Ntanga Central et de Musasa, périmètre P3 de Nyamabuye) et les activités d'accompagnement ont pu s'ancrer sur des structures existantes qui demandaient cependant à être complètement restructurées et légitimées par tous les acteurs. C'est ainsi que les 8 AUE concernées ainsi que l'AUE du périmètre P4 Nyamabuye sont restructurées dans les marais de Nyamabuye, Ntanga Central et Musasa (sensibilisation,

nouvelles élections, réorganisation interne, nouveaux textes - statuts et ROI, légalisation). On peut évaluer le taux d'avancement de toutes les activités programmées dans le cadre de la restructuration de ces AUE à 83 %. Il reste juste à finaliser les actions concernant la signature des protocoles de transfert de gestion et s'assurer d'une bonne gestion des redevances collectées.

Sur les autres marais / périmètres (Nyabigozi, P2 et P4 Nyamabuye, Ntanga Amont et Aval) aucune AUE n'était existante lors du démarrage des activités d'accompagnement. Le taux d'avancement (estimé également à 83 %) est plus élevé pour Nyabigozi et P2 Nyamabuye car les travaux d'aménagement, démarrés plus tôt, sont réceptionnés depuis plusieurs mois et n'interfèrent plus sur les activités d'encadrement des AUE concernées.

L'accompagnement des AUE du marais de Ntanga portions Aval et Amont est donc moins avancé (estimation 28 %) du fait du démarrage plus tardif des travaux d'aménagement hydro-agricole qui ont conduit à des réceptions provisoires dans le courant du mois de septembre 2018. Ceci explique que ce sont surtout les activités liées à la structuration administrative et organisationnelle des associations qui ont progressé.

Dans l'ensemble, les actions menées auront principalement permis :

- l'identification des propriétaires de parcelles pour l'ensemble des AUE
- la mise en place des comités par canaux tertiaires pour l'ensemble des AUE
- la mise en place des organes pour toutes les AUE
- la légalisation de 16 AUE
- la validation des plans d'action et de formation de 16 AUE
- le renforcement des capacités (formations et coaching) :
 - gestion technique des ouvrage : 16 AUE concernées
 - gestion administrative : 16 AUE concernées
 - gestion financière : 16 AUE concernées
- l'élaboration des calendriers cultureux pour tous les marais
- l'élaboration et la validation d'un système de collecte des redevances.

La collecte des redevances a démarré dans toutes les AUE accompagnées avec plus ou moins de résultat (voir tableau 12).

Tableau 12 : Etat de la collecte des redevances (Moso)

Marais	Portions	Montant unitaire des redevances (FBu par are et par saison)	Taux de collecte pour la saison 2018 A
Musasa		1.000 dont 400 FBu en numéraire et 600 FBu en nature (~1 kg paddy)	96 %
Nyamabuye		800	67 %
Ntanga	Amont	800	---
	Central	800	70 %
	Aval	800	---
Nyabigozi		800	41 %

Sur ce point, la difficulté réside dans le fait que les communes prélevant une partie du montant, au titre d'impôts locaux, sans se soucier de la réelle destination des sommes ainsi collectées par les associations. C'est ainsi, par exemple, que la commune de Bukemba (Rutana) exige de récupérer 50 % des montants collectés par l'AUE de Musasa auprès de ses membres. Bien que des séances de sensibilisation aient été menées, les communes restent assez bornées et peu à l'écoute des explications

données ; de plus, le climat socio-politique existant au Burundi depuis de longs mois n'aide pas à la recherche de solutions consensuelles. L'objectif reste de limiter le taux de rétrocession aux communes (si possible inférieur ou égal à 15 %) afin de ne pas mettre en péril le financement des activités d'entretien et maintenance à mener par les AUE, nécessaires pour assurer la pérennité des AHA.

Le résultat enregistré auprès des AUE de Nyabigozi quant à la collecte des redevances est moins bon qu'ailleurs dû à la nouveauté de l'exercice dans ce marais mais également à des écarts mis en évidence dans les superficies des parcelles entre les résultats de l'enquête parcellaire, sur laquelle est basé le tarif des redevances, et certaines superficies réelles. De plus, certaines parcelles n'ont pas fait l'objet de relevé (propriétaire absent) ou n'ont pu jusqu'à présent profiter d'eau d'irrigation.

Fin 2018, trois AUE peuvent être considérées comme fonctionnelles. Les autres AUE ne peuvent encore être considérées comme étant fonctionnelles ; cependant, il est mis en évidence que toutes les AUE ont progressé durant l'année 2018 (indice moyen de catégorisation passé de 22 à 54 %). Rappelons que 10 AUE ont été créées dans le dernier trimestre 2018, ce qui « tire » les résultats globaux vers le bas, ces AUE n'ayant encore été que très peu accompagnées et donc renforcées.

La convention de subside se clôture début avril 2019. Certaines réceptions provisoires de AHA ayant eu lieu dans la seconde moitié de 2018, le temps restant n'est pas suffisant pour assurer, d'une part, une restructuration suffisante de l'ensemble des AUE accompagnées et, d'autre part, la pérennité des résultats obtenus. Une prolongation de la CSub de quelques mois (jusqu'en octobre 2019) est en cours de préparation avec l'ONG bénéficiaire contractante afin d'assurer la réalisation des dernières activités d'encadrement / renforcement indispensables ainsi qu'une meilleure consolidation des acquis.

5) Actualiser le schéma directeur des marais et mettre en place un SIG atlas des marais

Après la mise en service de l'atlas interactif des marais, bas-fonds et plaines irrigables en 2017, le PAIOSA, à travers le groupement SHER-I-Mage, a continué à assister l'UGA en 2018 (6 mois) par des sessions de formation en SIG et par un appui à distance pour la gestion et l'actualisation de la base de données. Ainsi, des formations ont été dispensées à tous les niveaux (DGR, BPEAE, cellule TIC) afin de faciliter la collecte des données de terrain par les techniciens du Génie Rural, et la maintenance du système et la mise à jour de la base de données par les « administrateurs Système » et les « administrateurs Thématiques ».

L'évaluation conjointe réalisée à la fin de cette phase d'assistance (août 2018) a montré que malgré les séances de sensibilisation et d'information réalisées,

- Le MINEAGRIE ne s'est pas approprié l'application « Atlas des Marais »
- L'application n'est pas ou extrêmement peu utilisée par les techniciens de la DGR
- La collecte des données pour la mise à jour de la base de données n'est pas assurée (malgré nos offres d'appui et un délai supplémentaire jusqu'en octobre 2018)
- L'administration thématique n'est pas en mesure d'assurer son rôle sans l'appui du PAIOSA.

Il a été décidé de ne pas reconduire la phase d'assistance technique et de clôturer par conséquent le marché BDI 812 pour « Appui à la maîtrise d'ouvrage par la mise en place d'un atlas interactif marais/plaines/bas-fonds et bassins versants et l'élaboration de manuels de conception de maintenance et de gestion d'aménagements hydroagricoles ». Dans un second temps, le PAIOSA investiguera d'autres possibilités pour assurer l'actualisation des données (collaboration avec instituts de recherche ou universités ?).

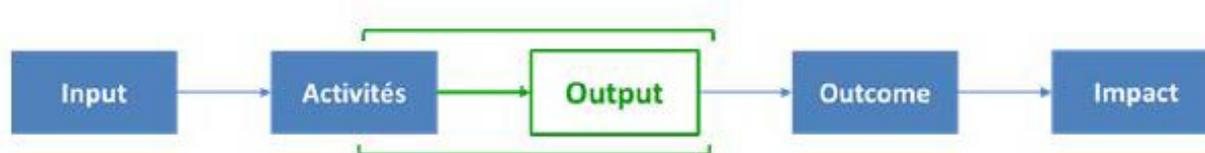
6) Produits phares (récapitulatif)

- Imbo : réception et mise en eau de 1.235 ha
- Imbo : démarrage des travaux d'aménagement pour les lots 4 et 5
- Moso : réception de la totalité des aménagements prévus (voire plus en comptant Musasa)

- Imbo : légalisation de 11 AUE, 8 accords de transfert de gestion signés, 159 personnes formées
- Moso : légalisation de 16 AUE, 1.192 personnes formées
- Moso : finalisation de l'enquête parcellaire sur les quatre marais et diffusion des résultats
- Moso : démarrage effectif des systèmes de collecte/gestion des redevances.

Malgré quelques retards, le niveau des indicateurs reste satisfaisant à ce stade du programme. L'atteinte des outputs envisagés n'est pas remise en question, même si les actions d'accompagnement des AUE restent tributaires de l'avancée des chantiers d'aménagement. Les délais attendus pour la fin des travaux sur les infrastructures (au mieux fin 2019 pour le lot 4 Imbo) imposent une extension des conventions de subsides d'appui aux AUE (l'accompagnement des AUE devant se poursuivre sous aménagements fonctionnels au minimum pour une année culturelle complète).

2.4 Performance de l'output – résultat 2



2.4.1 Progrès des indicateurs

R2 : Les bassins versants sont aménagés et protègent les investissements hydro-agricoles

Tableau 13 : Indicateurs de l'output – résultat 2

Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Progrès 2018	Cible 2018	Cible finale	KPI*
Output 2.1 : Des ouvrages de protection et des actions de lutte anti-érosive sont réalisés dans les bassins versants des aménagements concernés						
Longueur d'aménagements anti-érosifs réalisés	N/A	Imbo = 970.613 m Moso = 915.324 m	Imbo = 984.350 m Moso = 956.174 m	Imbo = 1.031.469 m Moso = 868.556 m	2.050.276 m	④
Nombre de points critiques aménagés	N/A	Moso = 4	Moso = 4	Moso = 3	Imbo = à déterminer (études) Moso = 3	④
Superficie de BV reboisée	N/A	Imbo = 605 ha Moso = 1.406 ha	Imbo = 920 ha Moso = 1.953 ha	Imbo = 1.315 ha Moso = 1.950 ha	Imbo = 1.315 ha Moso = 1.950 ha	③
Output 2.2 : Des dispositifs de gestion des aménagements des bassins versants sont mis en place						
Nombre de Groupements de Gestion Forestière mis en place	N/A	Imbo = 15 Moso = 22	Imbo = 15 Moso = 22	Imbo = 19 Moso = 20	Imbo = 25 Moso = 28	③
Nombre de personnes participants aux Groupements de Gestion Forestière	N/A	Imbo = 691 dont 34 % Fe Moso = 3.363 dont 65% Fe	Imbo = 985 dont 33 % Fe Moso = 2.912 dont 64% Fe	Imbo = 1.140 Moso = 1.200	Imbo = 1.500 Moso = 1.680	④
Longueur de pare-feux positionnés / entretenus	N/A	Imbo = 29,8 km Moso = 43,1 km	Imbo = 77,2 km Moso = 77,9 km	110 km	110 km	④
Output 2.3 : Des interventions de sensibilisation de la protection de l'environnement sont réalisées						
Proportion de ménages ayant reçu une formation en protection environnementale	N/A	N/A (enq réf. reportée à 2018)	23 %	45 %	75 %	②
Proportion de ménages appuyés par le projet qui disposent de foyers améliorés	N/A	38 %	50 %	35 %	50 %	④

* KPI = Indicateurs Clés de Performance (Key Performance Indicators en anglais) : jeu d'icônes qui permettent de visualiser facilement l'avancement des résultats par rapport à l'objectif fixé (ici taux de réalisation par rapport aux valeurs cibles fixées pour le PAIOSA). Niveau de signification : voir tableau 4

2.4.2 État d'avancement des principales activités

Tableau 14 : Niveau de réalisation des activités de l'output – résultat 2⁹

État d'avancement des principales activités	État d'avancement :			
	A	B	C	D
<u>Activité 1.2.1.1I</u> Aménager les points critiques d'érosion		X		
<u>Activité 1.2.1.1M</u> Aménager les points critiques d'érosion (ravine Kanywankona)		X		
<u>Activité 1.2.1.2I</u> Reboiser dans 3 bassins versants (1.500 ha)		X		
<u>Activité 1.2.1.2M</u> Reboiser dans 4 bassins versants (1.100 ha)		X		
<u>Activité 1.2.2.1I</u> Elaborer les accords tripartites en vue de la gestion participative des boisements communaux pour les 1.500 ha			X	
<u>Activité 1.2.2.1M</u> Elaborer les accords tripartites en vue de la gestion participative des boisements pour les 1.100 ha			X	
<u>Activité 1.2.2.2I</u> Appuyer la mise en place de Plans de gestion forestier sur 1.500 ha et accompagner leur mise en œuvre				X
<u>Activité 1.2.2.2M</u> Appuyer la mise en place de Plans de gestion forestier sur 1.100 ha et accompagner leur mise en œuvre				X
<u>Activité 1.2.3.1</u> Sensibiliser contre les feux de brousse en proposant des solutions alternatives		X		
<u>Activité 1.2.3.2</u> Vulgariser les foyers améliorés (four à combustion)	Activité en régie abandonnée pour cause de plafonnement budgétaire			
<u>Activité 1.2.3.3</u> Former aux techniques adaptées de fabrication du charbon de bois				

2.4.3 Analyse des progrès réalisés

1) Aménagement des points critiques d'érosion

Il est à rappeler que concernant l'aménagement des points critiques d'érosion dans l'Imbo, les investigations faites au début de 2017 par l'antenne, accompagnée par les représentants du MINEAGRIE, ont conclu qu'il suffira de quelques interventions ponctuelles au niveau de l'exutoire des canaux primaires. Celles-ci seront exécutées dans le cadre des marchés des travaux d'aménagement du périmètre Imbo.

Dans le Moso, les travaux d'aménagement de la ravine Kanywankona menaçant les périmètres du marais Nyamabuye ont été réceptionnés définitivement (février 2018). D'autres points critiques d'érosion ont été identifiés en 2018 à Nyabigozi et dans le bassin versant de Nyamabuye. Ces points seront traités en 2019 (1 marché en plusieurs lots) pour protéger les aménagements hydro-agricoles réalisés.

2) Conventions de subsides pour le reboisement et la protection de l'environnement

Deux conventions de subsides (Imbo et Moso) ciblent les terrains communaux ou domaniaux pour protéger les bassins versants autour des investissements hydro-agricoles.

La collaboration menée avec le consortium CONSEDI & GLINI (antenne Imbo) a dû être stoppée définitivement en avril 2018 suite à la mise en évidence de défauts graves de gestion. La mise en œuvre des activités restantes est, depuis lors, réalisée en régie.

⁹ A=les activités sont en avance ; B=Les activités sont dans les délais ; C=Les activités sont retardées, des mesures correctives doivent être prises, D=Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois), des mesures correctives majeures sont requises

L'intervention sur les collines des sous-bassins versants n'a pas pour ambition à elle seule de protéger l'ensemble du bassin versant concerné ; elle concourt à ce résultat avec les actions menées au sein des exploitations familiales (dans le cadre de la convention CARITAS – EFI notamment). Les boisements sont localisés sur des zones à risque d'érosion ne souffrant pas de conflits fonciers (limitant la zone concernée). Ces actions ont également pour but de conscientiser les populations concernées ainsi que les responsables administratifs locaux sur la protection de l'environnement dont la lutte contre les feux de brousse. L'approche participative doit permettre une plus grande responsabilisation des populations riveraines des boisements nouvellement mis en place en vue d'améliorer leur pérennité et gestion.

Dans l'antenne Imbo, les activités visaient le reboisement de 1.000 ha (en plus de 315 ha déjà réalisés précédemment en régie) situés sur des collines occupant les sous-bassins versants des rivières alimentant la plaine de l'Imbo. Les actions menées jusqu'ici (première année de la CSub sur 2017-2018) ont permis de reboiser 580 ha et d'accompagner la mise en place de 15 Groupements de Gestion Forestière (GGF) au travers de quatre communes. Ces derniers sont en charge de la gestion participative, en partenariat avec les services forestiers et la commune concernée, des différents boisements mis en place. Des pépinières sont en place pour permettre une seconde campagne de reboisement concernant 9 nouveaux sites (339 ha) au début de l'année 2019 – activités poursuivie en régie après l'arrêt de la CSub. Les objectifs fixés en termes de superficies à boiser seront approximativement atteints en fin de seconde année d'intervention, légèrement inférieurs suite au retrait de certaines superficies initialement identifiées mais présentant ensuite des conflits fonciers potentiels.

Par contre, les activités spécifiques à la mise en place de l'approche de gestion participative de ces boisements ont pris du retard. En effet, l'élaboration des Plans d'Aménagement Forestier (PAF) et les accords tripartites de gestion participative n'ont pas progressé ainsi qu'attendu et ce notamment du fait de l'arrêt du partenariat avec l'ONG bénéficiaire contractant. L'équipe du programme a ensuite mis l'accent sur la préparation de la seconde campagne de reboisement avant de reprendre le travail lié à l'élaboration des PAF et des accords tripartites de gestion.

Des actions de sensibilisation contre les feux de brousse ont été menées auprès des populations locales. L'impact des feux a diminué mais ces derniers ont quand même encore touché 26 ha de boisements. L'impunité des fautifs restent une contrainte importante et des actions de plaidoyer / sensibilisation doivent être poursuivies auprès des administrations locales pour une responsabilisation plus importante de ces dernières vis-à-vis de la lutte contre ce fléau.

Dans l'antenne Moso, les activités menées au travers de la CSub visent le reboisement forestier et la gestion participative de 650 ha de terrains communaux identifiés avec le concours des différents acteurs locaux (en complément de 1.300 ha reboisés précédemment). L'action touche quatre communes sur deux provinces dans les sous-bassins versants des marais de Nyabigozi, Ntanga, Nyamabuye et Musasa.

La campagne 2017-2018 a permis le reboisement de 653 ha répartis parmi 15 boisements et la légalisation des 11 nouveaux GGF créés en 2017, portant les totaux à 22 GGF. Les activités de protection et d'entretien de ces boisements se sont développées normalement (renforcement des capacités, pare-feu, foyers améliorés). D'importantes actions de sensibilisation des populations et des responsables locaux à tous les niveaux ont été menées et ont permis de réduire considérablement les feux de brousse au sein des boisements suivis. Ces résultats certes encourageants peuvent encore être améliorés en poursuivant la sensibilisation des populations et des élus locaux quant à leurs responsabilités respectives dans le domaine.

La production des PAF souffre d'un important retard. Des difficultés sont rencontrées quant au respect d'une méthodologie adaptée et participative devant permettre la définition claire de la destination des bois produits. Plusieurs PAF sont produits mais exigent encore d'être mis à jour quant à ces données. La finalisation des accords tripartites de gestion, dépendant en partie de l'élaboration

des PAF, accuse par conséquent également un certain retard. Le Pool Gouvernance garde une attention particulière sur ces activités.

Nous constatons d'une manière générale (sur les deux antennes) que les activités conventionnelles, régulièrement mises en œuvre par les ONG bénéficiaires contractant depuis de longues années, à savoir pépinières forestières, piquetage, trouaison et plantation, sont menées en respect des délais fixés, bien que certaines contraintes sont difficilement contournées par les ONG sans l'appui du PAIOSA. C'est pourquoi les superficies boisées en fin d'intervention approcheront les objectifs initialement fixés. Par contre, les activités innovantes en matière de gestion des boisements (PAF et accord tripartite notamment) avancent au ralenti, souffrant d'un manque clair d'expertise de niveau adéquat au sein des équipes techniques des ONG bénéficiaires contractant des CSub.

Dans les 2 antennes également, les profits attendus de l'exploitation des boisements ne sont pas prévus avant 7 ans en moyenne et resteront faibles. Afin d'assurer une meilleure pérennité des associations mises en place, des activités annexes génératrices de revenus (sous forme de MIP) sont mises en place et appuyées, devant permettre le renforcement de la cohésion sociale des GGF, de professionnaliser ces groupements dans des domaines précis (production de plants forestiers, agroforestiers et fruitiers, apiculture) et de générer des rentrées de fonds rapides pour le groupe (dans l'attente des revenus attendus de l'exploitation forestière).

3) Reboisement, lutte antiérosive et protection de l'environnement

Les 2 conventions de subsides relatives à l'appui aux Initiatives de Développement des Exploitations Familiales Intégrées (Imbo et Moso) intègrent chacune un volet de lutte antiérosive et protection de l'environnement, par le positionnement de fossés anti érosifs / courbes de niveau stabilisées, la production de plants forestiers / agroforestiers / fruitiers, la mise en place de micro boisements familiaux et l'amélioration des pratiques agricoles : utilisation du paillage, de la technique du billon continu, lutte contre l'écobuage...

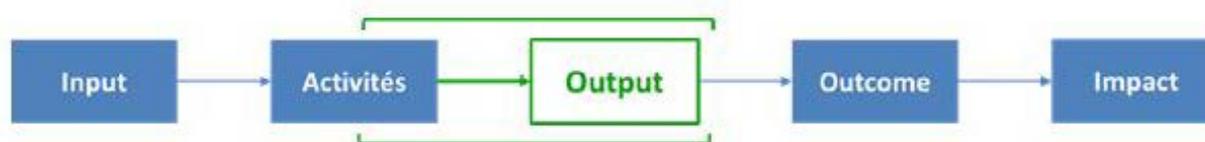
Les activités en régie autour de la vulgarisation de foyers améliorés et de techniques adaptées pour la fabrication de charbon de bois ont été écartées suite aux contraintes de respect du plafonnement budgétaire, mais continuent de façon normale au travers des conventions de subsides EFI.

Dans le cadre des activités CEP au cours du deuxième semestre de 2018, une visite d'échange de nos ATN aux EFI à Mwakiro (EFI accompagnés par Caritas dans la province de Muyinga) a impulsé l'essor de la dimension « environnement » de notre approche CEP initiale. Suite à cet échange, les facilitateurs CEP du Bugesera ont mis en place avec leurs membres de groupements (i) des courbes de niveau stabilisées avec des herbes fixatrices (servant à la fois de lutte antiérosive, parcellisation et fourrage pour les caprins), (ii) des pépinières ainsi que (iii) des foyers améliorés. Au cours de l'année 2019, cette approche CEP intégrée ou « CEPI » sera vulgarisée sur nos trois antennes lors des recyclages et visites d'accompagnement.

4) Les principaux produits phares sont :

- Moso : réception définitive des travaux d'aménagement de la ravine Kanywankona
- Imbo : légalisation de 15 GGF et boisement de 583 ha
- Moso : légalisation de 11 GGF et boisement de 653 ha
- Imbo et Moso : renforcement des capacités techniques de 2.461 personnes (conduite de pépinières, plantation forestière, protection des boisements)
- Imbo et Moso : 155 km de pare-feux positionnés depuis le début de l'intervention
- Près de 250.000 plants forestiers / agroforestiers / fruitiers produits (EFI et CEPI)
- 6.807 foyers améliorés fonctionnels (EFI, CEPI et GGF) permettant une économie en temps et en bois de chauffe d'environ 50%

2.5 Performance de l'output – résultat 3



2.5.1 Progrès des indicateurs

R3 : Les exploitations familiales des bassins de production ciblés améliorent leurs systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur retenues

Tableau 15 : Indicateurs de l'output – résultat 3

Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Progrès 2018	Cible 2018	Cible finale	KPI*
Output 3.1 : Les techniques de production agricole sont améliorées au sein des exploitations familiales						
Nombre de groupements CEP constitués et encadrés	N/A	1.021 Imbo = 361 Moso = 294 Bug = 366	1.086 Imbo = 368 Moso = 327 Bug = 391	957 Imbo = 380 Moso = 251 Bug = 326	1.155 Imbo = 455 Moso = 300 Bug = 400	4
Nombre de Master Trainers nationaux formés (sur les 3 filières)	N/A	N/A	0	20	20	0
Nombre de producteurs bénéficiaires des Champs Ecoles Paysans (CEP) / Exploitation Familiale Intégrée (EFI)	N/A	CEP = 23.584 Ho = 11.848 Fe = 11.736 EFI = 6.869 Ho = 5.658 Fe = 1.211	CEP = 28.023 Ho = 14.198 Fe = 13.825 EFI = 6.865 Ho = 5.655 Fe = 1.210	CEP = 26.342 Ho = 14.387 Fe = 11.955 EFI = 6.600 Ho = 4.950 Fe = 1.650	CEP = 31.135 Ho = 16.957 Fe = 14.178 EFI = 6.600 Ho = 4.950 Fe = 1.650	4
Taux d'adoption des techniques améliorées CEP	N/A	39,0 % Mais = 39,8 % Riz = 42,1 % Ban = 35,2 %	61,0 % Mais = 69,3 % Riz = 57,2 % Ban = 56,4 %	100 %	100 %	2
Proportion de ménages dont un membre féminin a participé aux formations et autres activités du projet en matière de techniques agricoles améliorées	N/A	N/A (enq réf. reportée à 2018)	14 %	58 %	70 %	1
Proportion de ménages appuyés par le projet pratiquant le paillage	N/A	N/A (enq réf. reportée à 2018)	32 %	40 %	50 %	3
Proportion de ménages appuyés par le projet qui disposent et utilisent un système de compostage	37,6 %	N/A (enq réf. reportée à 2018)	53 %	65 %	75 %	3
Proportion de ménages utilisant des magasins communautaires pour le stockage	N/A	N/A (enq réf. reportée à 2018)	19 %	50 %	60 %	1
Output 3.2 : La disponibilité et l'accessibilité des intrants (dont semences de qualité) dans les zones d'intervention sont améliorées						
Nombre de producteurs semenciers accompagnés	N/A	181 (dont associations) Ho = 153 Fe = 28	239 (dont associations) Ho = 204 Fe = 35	N/D	Voir CSub	3
Volume de semences de qualité produites par des multiplicateurs semenciers privés (par les multiplicateurs encadrés)	N/A	Mais = 13 t au Bugesera Riz = 8,9 t à l'Imbo Ban = 8.690 plants	Mais = 25,5 t Riz = 18,9 t Ban = 48.335 plants Har : 8,8 t Ara : 0,6 t Sor : 3,4 t	N/D	Voir CSub	3

Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Progrès 2018	Cible 2018	Cible finale	KPI*
Output 3.3: Des systèmes de recherche participative pour l'identification et la diffusion d'innovations techniques au sein des exploitations familiales sont initiés						
Nombre de projets RAP réalisés (avec production d'innovations)	N/A	0	Activité abandonnée pour cause de plafonnement budgétaire		4	
Indice de satisfaction au sein des projets RAP	N/A	N/A			100 %	
Output 3.4 : Les capacités des opérateurs privés dans les chaînes de valeur sont renforcées						
Volume des investissements en infrastructures par les privés en contrepartie du fonds de subvention	N/A	681,3 MoFBu	Plus de nouveaux FIF après 2017 (remplacés par MIP/PEA)		817,3 MoFBu	③
Taux de réalisation des projets FIF (projets rentables)	N/A	57 %	62 %	100 %	100 %	②
Nombre de promoteurs FIF accompagnés (toutes filières confondues)	N/A	58 Imbo = 16 Moso = 5 Bug = 37	Plus de nouveaux FIF après 2017 (remplacés par MIP/PEA)		61 Imbo = 18 Moso = 5 Bug = 38	④
Nombre de micro-projets et Projets d'Entrepreneuriat Agricole soutenus au travers des Csub OP	N/A	(10 MIP et PEA pré-sélectionnés 9 projets pour les semenciers)	165 Imbo = 20 Moso = 24 Bug = 121	75 Imbo = 24 Moso = 16 Bug = 35	207 Imbo = 40 Moso = 41 Bug = 126	④
Output 3.5 : L'accès physique et économique aux marchés pour les productions agricoles des zones d'intervention est amélioré						
Nombre de points critiques réhabilités pour le désenclavement des points de production / stockage	N/A	16 Imbo = 12 Moso = 4	45 Imbo = 35 Moso = 10	51 Imbo = 30 Moso = 21	51 Imbo = 30 Moso = 21	③
Indice d'appréciation des pistes conduisant au marché d'écoulement	N/A	N/A (enq réf. Reportée à 2018)	45 %	50 %	80 %	③
Proportion de ménages ayant participé avec satisfaction à des actions de promotion pour une mise en valeur des produits agricoles	N/A	N/A (enq réf. reportée à 2018)	1,6 %	10 %	20 %	①
Proportion d'OP qui se sont dotées d'équipement pour assurer une meilleure qualité de la production	N/A	N/A (enq réf. reportée à 2018)	8 %	50 %	100 %	①
Degré d'efficacité des centres de proximité à offrir des services de qualité	N/A	N/A	Activité abandonnée pour cause de plafonnement budgétaire		20 (indice)	

* KPI = Indicateurs Clés de Performance (Key Performance Indicators en anglais) : jeu d'icônes qui permettent de visualiser facilement l'avancement des résultats par rapport à l'objectif fixé (ici taux de réalisation par rapport aux valeurs cibles fixées pour le PAIOSA). Niveau de signification : voir tableau 4

2.5.2 État d'avancement des principales activités

Tableau 16 : Niveau de réalisation des activités sur l'output – résultat 3¹⁰

État d'avancement des principales activités	État d'avancement :			
	A	B	C	D
Activité 1.3.1.11 Intensifier les Champs écoles paysans sur les 3 filières banane, maïs et riz: former 30 nouveaux facilitateurs banane, 25 pour le riz et maïs; mettre en place 400 groupements CEP et suivre 12 000 producteurs		X		

¹⁰ A=Les activités sont en avance ; B=activités sont dans les délais ; C=les activités sont retardées, des mesures correctives doivent être prises, D=Les activités ont pris un sérieux retard (6 mois), des mesures majeures sont requises

État d'avancement des principales activités	État d'avancement :			
	A	B	C	D
Activité 1.3.1.1M Intensifier les Champs écoles paysans sur les 3 filières banane, maïs et riz: former 30 nouveaux facilitateurs banane et 30 maïs, mettre en place 300 groupements CEP et suivre 8 500 producteurs		X		
Activité 1.3.1.1B Intensifier les Champs écoles paysans sur les 3 filières banane, maïs et riz: former 30 nouveaux facilitateurs bananes, riz et maïs, mettre en place 400 groupements CEP et suivre 12 000 producteurs		X		
Activité 1.3.1.2 Former 20 Master Trainers nationaux sur les 3 filières				X
Activité 1.3.1.3I Adapter les pratiques agricoles et maintien de la fertilité dans les exploitations familiales (EFI, ...)		X		
Activité 1.3.1.3M Adapter les pratiques agricoles et maintien de la fertilité dans les exploitations familiales (EFI, ...)		X		
Activité 1.3.1.3B Adapter les pratiques agricoles et maintien de la fertilité dans les exploitations familiales	Activité réalisée sous forme de MIP			
Activité 1.3.2.1 Appuyer la production de semences et plants de qualité de riz, maïs et banane afin de répondre aux besoins des producteurs des CEP et des OP accompagnées		X		
Activité 1.3.2.2 Appuyer la distribution d'intrants de qualité pour les producteurs dans les périmètres et marais		X		
Activité 1.3.2.3 Favoriser la coordination et les relations d'affaires entre les différents acteurs de la filière semencière		X		
Activité 1.3.3.1 Identifier de manière participative deux thèmes de recherche par antenne adaptés aux besoins des agriculteurs accompagnés	Activités abandonnées pour cause de plafonnement budgétaire			
Activité 1.3.3.2 Mettre en œuvre deux projets de recherche-action participative par antenne				
Activité 1.3.3.3 Vulgariser auprès des producteurs les résultats des projets de recherche réalisés				
Activité 1.3.4.1 Définir des stratégies et priorités selon les cibles (critères éligibilité, activités appuyées, synergies entre acteurs...)		X		
Activité 1.3.4.2 Consolider et développer les projets en cours d'exécution (FIF)		X		
Activité 1.3.4.3 Encourager l'initiative privée et développer l'esprit d'entrepreneuriat (MIP/PEA)		X		
Activité 1.3.4.4 Développer des modules de formation (maintenance d'équipement, gestion, ...)		X		
Activité 1.3.4.5 Favoriser les relations d'affaires entre les opérateurs privés appuyés et les autres acteurs identifiés opérant dans la filière concernée (y compris les IMF)			X	
Activité 1.3.5.1 Réhabiliter des pistes d'accès pour faciliter l'écoulement des produits des zones de production et de stockage vers les marchés			X	
Activité 1.3.5.2 Soutenir et organiser des activités promotionnelles pour une mise en évidence des produits nationaux disponibles			X	
Activité 1.3.5.3 Améliorer la qualité des produits et diversifier les produits proposés			X	
Activité 1.3.5.4 Mettre en place un centre de proximité pilote par antenne ayant pour mission essentielle de faciliter l'accès à l'offre de services, à l'appui conseil et aux informations proposés par les organisations faitières, les administrations et les ONG		X		

2.5.3 Analyse des progrès réalisés

1) Techniques de production agricole : CEP

L'ensemble des actions planifiées au niveau de l'amélioration des systèmes de production (approche CEP et EFI) ont pu être menées conformément aux planifications et les membres des groupes témoignent d'une grande plus-value des techniques agricoles apprises dans ce cadre. 411 facilitateurs CEP ont été formés depuis 2014 toutes cultures confondues, dont 362 (88 %) sont certifiés par le PAIOSA et le MINEAGRIE à ce jour (dont 112 certifiés en 2018).

Les indicateurs d'activités au niveau du « nombre de groupements CEP mis en place » et « nombre de producteurs bénéficiaires CEP » atteignent respectivement 94 % et 90 % de la cible fixée pour la fin du programme. Les derniers groupements CEP ainsi que les Groupes d'Adoption Rapide (GAR) mis en place au cours de la saison culturale 2019A nous permettront d'atteindre la cible finale.

En contrepartie, l'indicateur « taux d'adoption des techniques améliorées CEP » (filières et antennes confondues) a été noté quelque peu insuffisant pour cette année (61 % versus une cible de 100 %). Une nette distinction persiste au niveau des antennes avec un taux d'adoption toutes filières confondues variant entre 32 % pour l'Imbo et 85 % pour le Bugesera. Il est à noter que le taux d'adoption moyen s'est amélioré par rapport à 2017, passant de 39 % à 61 %, ce qui suggère que les stratégies prises au cours de l'année 2018 commencent à porter leurs fruits. En effet, 2018 a été consacré principalement à stimuler l'adoption des techniques vulgarisées à travers les recyclages, la mise en réseau interfilière des facilitateurs et le suivi rapproché des groupements / champs de groupement / champs des membres et l'encouragement des groupements à initier des activités connexes (compostage, achat de petit bétail, épargne-crédit, etc.) afin de faciliter l'accès à une partie des intrants. Des visites d'échange entre facilitateurs ainsi qu'entre ATN CEP ont également ponctué l'année afin de partager les astuces, réussites et contraintes rencontrées. Plusieurs hypothèses sont proposées ci-dessous afin de mieux comprendre l'origine de ce score.

La majorité des terrains étant en location saisonnière (particulièrement au niveau de l'Imbo pour le riz), les membres de groupement sont peu enclins à investir dans de la fumure organique ou minérale afin d'améliorer la qualité du sol car l'impact se fait sentir sur plusieurs saisons et apparaît comme un investissement perdu selon eux. Il se peut également que les rendements étant déjà élevés pour le riz au niveau de l'Imbo, la plus-value sur la production des différentes techniques vulgarisées soit moins perceptible à leurs yeux. En ce qui concerne la filière banane, l'impossibilité de mettre en place des zones tampons entre les plantations familiales et celles de groupements (« continuum banane ») contribue à l'infection phytosanitaire (BBTV et BXW) des champs de groupements et parfois à leur abandon, au niveau du Moso et de l'Imbo plus particulièrement. Le même cas de figure se présente pour le maïs, avec les attaques répétées de la Chenille Légionnaire d'Automne (FAW, *Spodoptera frugiperda*) particulièrement intenses lors des saisons ponctuées de périodes de sécheresse. De plus, bien que la volonté d'appliquer certaines techniques soit présente, le faible pouvoir d'achat des agriculteurs (malgré l'augmentation de leurs revenus suite à l'accroissement de leur production) et l'insuffisance de matière organique pourraient être une barrière à l'utilisation d'intrants vendus parfois à des prix prohibitifs. L'exiguïté des terres obligeant certains à la pratique de polyculture, ainsi que le manque de formation y relative ont été évoqués également. Une dernière hypothèse, plus subjective, est liée à la qualité intrinsèque des ATN, de leur maîtrise de l'approche CEP et de leur relation avec les facilitateurs et groupements.

En termes de facteurs d'influence positive, on peut citer la motivation des facilitateurs de continuer de mettre en place de nouveaux groupements, ainsi que l'intérêt exprimé par les groupements pour travailler en réseaux / évoluer en OP afin de faire face aux challenges locaux auxquels ils sont confrontés. A titre d'exemple (i) les facilitateurs CEP banane du Bugesera ont déjà créé 4 réseaux de facilitateurs dans chacune de nos communes d'intervention afin d'effectuer un travail de suivi mensuel sur l'adoption chez les groupements, (ii) 3 groupements CEP maïs de Busoni (Bugesera) se sont réunis et ont constitué une coopérative très active et (iii) 6 groupements CEP maïs ont déjà

évolué et fonctionnent comme des OP, dont 4 font partie des fournisseurs possibles du PAM dans le cadre du projet P4P.

Suite à l'observation sur le terrain de la « compartimentation » de l'adoption de l'approche CEP à la filière initiale de formation du facilitateur, une approche « CEP interfilière » est née au niveau de l'antenne Bugesera afin de mettre en réseau et sensibiliser les facilitateurs des différentes filières à l'application de l'approche à toutes les cultures sur leurs parcelles. Cette approche sera encouragée au niveau des trois antennes au cours de 2019.

Les stratégies mises en place au cours de cette année seront poursuivies en 2019, avec un accent particulier sur (i) les visites d'échange (facilitateurs et ATN) ; (ii) la mise en place et consolidation de réseaux de facilitateurs visant à booster l'appropriation de l'approche, la coordination et le suivi des activités à un niveau local ; et (iii) l'exploration des options les plus prometteuses de pérennisation de l'approche CEP.

La formation des Master Trainers nationaux, reportée une fois de plus en 2019, constitue une piste de pérennisation potentielle. De plus, le partage de la base de données CEP PAIOSA de facilitateurs et groupements avec le MINEAGRIE et/ou d'autres PTF permet de valoriser ces noyaux durs (souvent agréés au niveau communal) comme portes d'entrée pour des initiatives de vulgarisation et/ou d'innovation (exemple du projet P4P du PAM).

Malgré la mise en place de ces stratégies, il sera difficile d'atteindre la cible d'adoption fixée. Nous espérons néanmoins d'atteindre un score KPI de  (> 75 % adoption) à la fin du programme. Pour faire face à certains facteurs limitant le rythme d'adoption, les AGR au sein des groupes CEP seront renforcées afin de permettre aux membres de se procurer des petits animaux d'élevage pour augmenter la quantité et la qualité de la fumure organique disponible. De plus, depuis le second semestre 2018, le PAIOSA, à travers l'outil MIP, facilite des cofinancements en caprins ou porcins pour les groupements CEP, en vue de réduire la contrainte de fumure organique.

Un atelier d'échange et de capitalisation de l'approche CEP PAIOSA a été organisé en juin 2018. Cet atelier a permis de faire le point sur l'approche CEP telle que mise en place par le PAIOSA au Burundi ainsi que d'échanger avec un échantillon de bénéficiaires sur leur vision et vécu de l'approche. Le compte rendu de l'atelier ainsi que les données qui seront partagées par les facilitateurs permettront d'alimenter une note de capitalisation à finaliser au cours de 2019.

2) Techniques de production agricole : EFI

Les 2 conventions de subsides signées avec Caritas International Belgique pour l'approche EFI dans le Moso et l'Imbo sont en cours. Cette approche permet d'augmenter le niveau de résilience des petits producteurs en les aidant à diversifier leurs sources alimentaires et de revenus grâce non seulement à la mise en œuvre des techniques adaptées mais aussi aux choix de leurs activités agricoles en fonction de l'environnement agro-climatique, commercial et culturel ainsi que des spécificités propres à leur exploitation. Ainsi, le ménage qui développe une EFI est amené à aménager ses terres par type de cultures et d'activités agricoles avec une part destinée aux marchés (culture noyau et spéculative), source de revenus, et une autre destinée aux cultures vivrières et maraichères pour une meilleure alimentation du ménage.

D'un point de vue technique, l'approche EFI, repose sur 3 composantes intimement liées de l'intégration agro-sylvo-zootechnique (composante agricole, composante animale, composante sylvicole) auxquelles s'ajoute la composante environnementale, non moins indissociable, de lutte contre l'érosion et de maintien de la fertilité du sol.

Afin de fournir un appui plus soutenu aux ménages, il a été décidé d'accompagner l'ensemble des bénéficiaires ciblés pour 2019 (6.600 ménages) dès la mise en place de la saison 2018A. Actuellement, 6.865 ménages sont bénéficiaires de l'appui IDEFI. Les approches CEP et EFI, combinées,

permettront une dissémination des techniques de production améliorées.

L'année 2018 a connu plusieurs contraintes qui ont ralenti l'exécution des activités prévues de distribution de caprins, dont l'épizootie de la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la suspension des ONGE. La distribution des caprins dans l'Imbo et au Moso n'a finalement pu débuter qu'au cours du mois de décembre 2018, pour être finalisée au cours du mois de février 2019. Ce retard de distribution de caprins influe fortement sur l'atteinte des indicateurs fixés dans les conventions de subsides. Il est donc proposé une prolongation des conventions de subside de 9 mois (IDEFI-Imbo) et 2 mois (IDEFI-Moso) afin de mieux accompagner les bénéficiaires, les chaînes de solidarités collinaires et les premiers transferts de caprins.

3) Disponibilité et accessibilité aux intrants

En ce qui concerne les activités relatives au domaine des intrants (ex-volet « semences »), les actions entreprises au cours de l'année 2018 ont permis les résultats suivants :

- la mise en place d'un 3ème cycle de macropropagation
- l'identification de nouveaux producteurs semenciers dans les zones d'actions
- la mise en œuvre de la convention de subside avec LC/UCODE au Moso pour l'encadrement de 30 semenciers et 6 vendeurs d'intrants
- la matérialisation en PEA de 3 des 9 business plans élaborés pour les semenciers identifiés au Bugesera et à l'Imbo
- la participation de 4 semenciers appuyés en régie à la Foire Agricole et Forum Paysan tenu au mois de septembre 2018.

Il apparaît clairement que la disponibilité et l'accessibilité en intrants semenciers pour nos bénéficiaires s'est améliorée au cours de l'année 2018, avec l'appui notamment des producteurs semenciers encadrés par la convention de subside LC/UCODE à partir de la saison 2018A.

Afin d'augmenter la disponibilité de rejets sains de variétés banane améliorées, deux semenciers CEP ont été accompagnés afin d'être certifiés par l'ONCCS et 6 semenciers supplémentaires ont été identifiés pour la CSub semence au Moso.

Suite au manque de rejets sains observé, et en vue d'aider les producteurs à avoir accès à des rejets de variétés améliorées de qualité (indemne de BBTV, BXW, nématodes et charançons), le PAIOSA a opté pour accompagner les agriculteurs à produire des rejets par la technique de la macropropagation. En tout, 60 multiplicateurs ont ainsi été formés/recyclés et appuyés en kit de démarrage dans les 3 antennes en 2018. Une production totale de 30.662 plantules a été obtenue, ce qui marque une nette progression par rapport à 2017 (8.690 plantules) et 2016 (801 plantules) mais est encore loin de couvrir les besoins des membres des groupements CEP et OP. A cela s'ajoutent 17.673 rejets produits en 2018 par les semenciers traditionnels, pour un total de 48.335 rejets représentant une superficie emblavée approximative de 45 ha.

La production de semence de riz est passée de 11,0 t en 2017 à 18,9 t en 2018 grâce à la contribution de 10 semenciers (3 au Bugesera et 7 au Moso). Sur base des besoins réduits en semences pour le SRI vulgarisé au niveau de nos bénéficiaires, 1.575 ha ont pu potentiellement être emblavés à partir des semences produites.

La production de semences de maïs, a également doublé en passant de 11,4 t en 2017 à 25,5 t en 2018, grâce à la production de 4 semenciers (1 à l'Imbo et 4 au Moso), représentant une superficie emblavée d'approximativement 850 ha.

Une des avancées observées est que les CEP, EFI et OP encadrés par le Programme semblent s'être défaits de leur attitude « d'attentisme », et ont renoncé à l'idée de se faire distribuer les semences et plants gratuitement. Cependant l'achat de semences de qualité ne fait pas encore partie intégrante de leurs habitudes malgré qu'en 2019A plusieurs commandes groupées de semences ont été formulées

par les différents acteurs, suite au travail de mise en relation effectué.

Les points suivants méritent cependant une attention particulière : (i) la mobilisation lente de l'ONCCS pour la certification des productions (équipe réduite) qui impacte négativement le volume de semences réellement certifiées, (ii) le manque de formalisation des échanges entre les semenciers et l'ONCCS aux différentes étapes de certification et (iii) le manque de traçabilité des lots de semences certifiés.

4) Recherche participative

Les activités en lien avec la recherche participative ont été abandonnées suite au plafonnement budgétaire 2017. Elles se limitent à la mise en œuvre de certaines techniques culturales liées à la production et à la gestion de maladies et ravageurs dans le cadre des formations CEP (BBTV, BXW, FAW).

5) Capacités des opérateurs privés dans les chaînes de valeurs : projets FIF opérationnels

La reprise en mai 2018 des plans de renforcement suspendus en août 2017 suite à une restriction budgétaire a permis la réalisation des besoins identifiés toujours pertinents :

- La maintenance des moteurs diesels et gestion des équipements
- La gestion de stock (assuré par le pool gouvernance)
- La comptabilité de base (assuré par le pool gouvernance)
- L'atelier de mise en relation des acteurs des filières.

Ces faiblesses identifiées et non renforcées freinaient d'une part le développement de ces OP et d'autre part hypothéquaient l'exploitation adéquate des appuis reçus du PAIOSA et par conséquent empêchaient l'atteinte des objectifs fixés. Il est donc important de continuer à suivre et améliorer le fonctionnement des FIF opérationnels. Grâce aux formations reçues et à l'encadrement rapproché, le taux de rentabilité s'est amélioré à 62 % sur les 19 FIF encadrés.

Pour les 3 FIF clôturés cette année, deux ont fortement amélioré leur taux de fonctionnement en passant de 40 % à 63 % (Umucowabarimyi) et de 44 % à 68 % pour l'association Abagumyabanga. Quant au FIF de l'Imbo (FARI), suite à des problèmes organisationnels de l'association, une partie de l'équipement a été dilapidé et l'infrastructure est inexploitée.

6) Capacités des opérateurs privés dans les chaînes de valeurs : nouveaux projets MIP/PEA

L'approche MIP/PEA, évolution du FIF sur base du retour d'expériences et résultats, est plus intégrée et structurante :

- Consolidation des groupements CEP via l'appui sous forme de kit
- Renforcement des OP de services à travers le financement d'investissements consolidés dans un plan d'action
- Appui aux semenciers « privés » en lien avec le PAIOSA
- Activités génératrices de revenus pour maintenir l'organisation des Groupements de Gestion Forestière naissants.

Suite à une incertitude budgétaire, le programme a dû temporiser pendant 9 mois le lancement de ce nouvel outil (septembre 2017-mai 2018) mais les premiers résultats se font sentir :

- Amélioration de la qualité du produit offert et diminution de la pénibilité du travail par l'introduction d'équipements post-récoltes innovants (batteuse/vanneuse manuelle, égreneuse améliorée...)
- Mise en place d'une chaîne de solidarité « petit bétail » visant l'amélioration de la fertilité des sols
- Installation de pépinières fruitières et bientôt de ruches.

Mais des blocages se sont aussi profilés principalement au niveau des projets plus volumineux comprenant des infrastructures :

- Echec de 7 conventions signées à Kirundo par manque d'implication des bénéficiaires dans la conception des plans de construction (conventions annulées et pour certaines en cours de ré-analyse)
- Coût exorbitant d'acquisition de terrain pour l'implantation des infrastructures (particulièrement au niveau de l'Imbo)
- Lien direct avec les plans d'action élaborés par le pool gouvernance difficile
- Incapacité de mobilisation de la contribution de 20% du coût des infrastructures/équipement du bénéficiaire dans les délais
- Présence d'autres PTF n'exigeant pas de contrepartie du bénéficiaire
- Retard pour l'achat du petit bétail et la constitution des chaînes de solidarité suite à la peste caprine.

Tableau 17 : Récapitulatif de la situation des MIP / PEA

Antenne	Conv. signées	Montant total (€)	En analyse	Equipements prévus
Imbo				
PEA	6	192.350	6	4 aires de séchage, 3 unités de transformation, 2 hangars, 1 batteuse et 1 vanneuse
MIP	14	14.468	16	1 kit séchoir, 2 kits transformation banane, 4 vanneuses, 1 batteuse, 8 égreneuses, 3 pompes à pédale, 92 caprins, 8 porcins, 14 vélos...
AGR GGF	19	23.586		6 pour le greffage et 13 pour l'apiculture
Moso				
PEA	0	-	17	
MIP	24	27.320		1 kit riz étuvé, 5 kits séchoir, 11 kits transformation banane, 3 vanneuses, 5 batteuses, 9 égreneuses, 5 pompes à pédale, 144 caprins, 24 porcins, 22 vélos...
AGR GGF	29	21.211		22 pour le greffage et 7 pour l'apiculture
Bugesera				
PEA	0 (7 annulées)	-	4	
MIP	121	139.292		13 vanneuses, 12 batteuses, 86 égreneuses, 43 pompes à pédale, 895 caprins, 36 porcins, 121 vélos...
TOTAL		418.227		

7) Accès physique et économique aux marchés.

Au niveau de l'antenne du Moso, les travaux de construction du pont Mago et de 3 dalots sur l'axe de déviation de la Route Provinciale Nyabitsinda – Nyabitare – Gisuru) dans la commune Nyabitsinda (province Ruyigi) ont démarré en février 2017 et ont été réceptionnés en juillet 2017.

La construction de ces ouvrages de franchissement a permis de faciliter l'accès aux sites des actions déjà mises en place par le PAIOSA notamment vers l'UPA Nyamutetema, les CEP Ndago, CEP Mago, CEP Nyabitare, l'accès au pont Nyamutetema, l'accès aux marais Nyamabuye et Ntanga, et l'écoulement des productions de la zone vers les marchés environnants (Rugaragara, Nyabitare,

Nyabitsinda et Ruyigi).

Pour le Moso toujours, 3 ponts et 3 dalots ont été construits en 2018 dans le cadre de l'aménagement des marais Ntanga Amont et Aval pour faciliter l'écoulement des produits des zones de production et de stockage vers les marchés.

Au niveau de l'antenne Imbo, les travaux réalisés en 2018 portent à 35 le nombre de points réhabilités/construits pour le désenclavement :

- 19 dalots, 8 ponceaux et 6 buses ont été construits et/ou réhabilités dans le cadre des travaux de maintien en fonction du réseau d'irrigation ;
- 1 pont réhabilité (Masango – en régie) et 1 pont construit (Mugono – BDI 473) en dehors de ce réseau, à la demande du Gouverneur de la province de Cibitoke. Ces travaux ont été pris en charge par le PAIOSA après que ces ponts aient été identifiés comme nécessaires pour le désenclavement de la commune de Mugina. Le marché BDI 473 relatif au pont Mugono a été réceptionné provisoirement en novembre 2018.



Photo 3 : Pont Mugono en province de Cibitoke

La plupart des producteurs travaillent dans des localités enclavées où l'accès à l'information reste difficile : points d'achat des intrants, fournisseurs d'équipement, nouvelles pratiques culturales... Pour améliorer cette situation, nous avons initié de rendre accessible une série de données à travers l'élaboration d'un annuaire de référence pour les fournisseurs d'intrants/équipements et de fiches de capitalisation pour les aspects plus techniques. Cet annuaire et fiches sont mis à disposition des OP de services pour consultation et utilisation.

Au niveau des activités promotionnelles, 3 entrepreneurs ont été pris en charge pour participer à la foire nationale du mois de septembre 2018. Ce type de soutien est important pour dynamiser la production agricole et inciter à la création de partenariat entre les acteurs des chaînes de valeur.

8) Les principaux produits phares de 2018 sont :

- 28.023 producteurs bénéficiaires des CEP (dont 49.3% de femmes) depuis le démarrage du projet
- 112 facilitateurs CEP certifiés
- 2 facilitatrices CEP maïs primées lors de la Journée Mondiale de l'Alimentation à Bwambarangwe en province Kirundo (16/10/2018)
- Adoption de l'approche « CEP intégrés » et « CEP interfilières » au Bugesera
- 6.865 ménages encadrés selon l'approche EFI (4.188 au Moso et 2.677 dans l'Imbo) dont 1.210 ménages tenus par des femmes
- 3 recyclages en macropropagation tenus (une par antenne), 60 multiplicateurs recyclés, 30.662 plants produits (3 antennes)
- 159 MIP en cours de réalisation, avec l'introduction d'équipements innovants (batteuse/vanneuse manuelle, égreneuse 1ère qualité)
- 5 PEA signés pour des OP de l'Imbo et 1 PEA pour un semencier privé
- Synergies mises en place avec les Centres d'Enseignement des Métiers (CEM) appuyés par le projet Enabel ACFPT pour la mise au point et fabrication de petits équipements (vanneuses, batteuses, binettes, etc.)
- Mise en place de chaînes de solidarité pour petit bétail
- Annuaire de référence des fournisseurs de services élaboré (publication attendue en 2019).

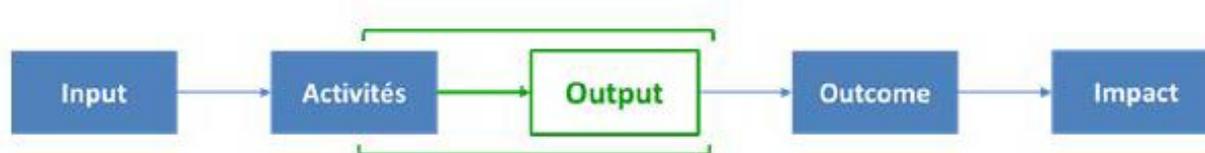
Quelques points d'attention

Pour assurer la durabilité et la pérennité des groupements CEP, il semble essentiel de focaliser les efforts sur (i) l'accroissement de l'adoption de l'approche CEP par les membres et non membres, (ii) l'encadrement et l'accompagnement des groupements mis en place, (iii) la consolidation des groupements à travers les microprojets MIP (petit bétail, petit équipement) et PEA pour les groupements produisant de grandes quantités sans avoir de hangar à proximité ainsi que (iv) le renforcement organisationnel des groupements qui désirent évoluer en OP. De plus, le manque de coordination des actions des différents PTF par les services des BPEAE met à mal la continuité des activités. A titre d'exemple, avec le début des activités de PATAREB, il a été constaté que la quasi-totalité des facilitateurs CEP riz PAIOSA des marais de Nyavyamo et Rugamura ont été sélectionnés par l'IRRI comme facilitateurs à former sur le SRI et approche CEP.

Les groupements CEP PAIOSA étant bien structurés, ils sont identifiés comme des « portes d'entrée » aisées par d'autres PTF. Il sera important de dissocier les appuis reçus ainsi que la valeur ajoutée de ceux-ci (exemple de 8 CEP bénéficiaires de MIP qui ont également reçu du petit bétail de la part des communes et 4 groupements CEP maïs ont reçu un appui du projet P4P du PAM).

L'observation de l'irrégularité récurrente des pluies, particulièrement au niveau du Bugesera, réduisant la performance des bonnes pratiques CEP, confirme la nécessité de mettre en place au plus vite des interventions en faveur de la micro-irrigation, telles que suggérées et initialement planifiées par PAIOSA (proposées en cas de prolongation).

2.6 Performance de l'output – résultat 4



2.6.1 Progrès des indicateurs

R4 : Les capacités des organisations non étatiques intervenant dans le domaine agricole à assumer leurs rôles et mandats dans les zones d'intervention sont améliorées

Tableau 18 : les indicateurs de l'output – résultat 4

Indicateurs	Valeur Baseline	Valeur 2017	Progrès 2018	Cible 2018	Cible finale	KPI*
Output 4.1 : Les capacités organisationnelles des OP sont renforcées						
Nombre de bénéficiaires d'appuis au renforcement de capacités (formation, alphabétisation, appui-gestion, partenariat d'affaire)	N/A	1.070 Ho = 696 Fe = 374	2.678 Ho = 1.702 Fe = 976	4.802 Ho = 2.153 Fe = 1.929	4.568 Ho = 2.366 Fe = 2.202	②
Proportion de ménages dont un membre féminin a participé à une formation en renforcement des capacités organisationnelles	N/A	N/A (enq réf. reportée à 2018)	7,5 %	30 %	40 %	②
Proportion des OP de base (PAIOSA) membres (formellement liées) à une faitière	N/A	Pas de faitière identifiée	Pas de faitière identifiée	N/A (cible non pertinente)	N/A (cible non pertinente)	①
Output 4.2 : Les systèmes d'information et de communication agricoles (par et pour les OP) sont renforcés						
Nombre d'émissions radio produites	N/A	N/A	Activité abandonnée pour cause de plafonnement budgétaire	N/D		
Proportion de ménages qui écoutent régulièrement des émissions radios pour recevoir des informations agricoles utiles	N/A	N/A		35 %		
Nombre de bulletins d'information agricole produits	N/A	N/A		N/D		
Proportion de ménages qui reçoivent régulièrement des informations agricoles utiles par des bulletins agricoles	N/A	N/A		50 %		
Output 4.3 : La concertation et la coordination des OP avec les autres acteurs des chaînes de valeur sont renforcées						
Nombre de cadres de concertation entre les acteurs des chaînes de valeurs concernées / Nombre de réunions de concertation tenues	N/A	Imbo = 1 Bug = 1	Activité incluse dans Conv Subsidés, mais indicateurs non rapportés. Remplacés par les 2 indicateurs ci-dessous.		48	
Niveau de représentativité dans les réunions de concertation tenues	N/A	N/A			100 %	
Taux de mise en œuvre des recommandations issues des réunions	N/A	N/A			100 %	
Proportion des OP accompagnées établissant des liens d'affaires avec d'autres acteurs de leur filière	0 %	Imbo = 27 % Moso = 32 % Bug = N/A	Imbo = 72 % Moso = 40 % Bug = 23 %	Imbo = 50 % Moso = 45 % Bug = 55 %	Imbo = 50 % Moso = 60 % Bug = 75 %	③
Proportion d'entrepreneurs / d'OP dont le chiffre d'affaire augmente	N/A	N/A (enq réf. reportée à 2018)	91 %	100 %	100 %	③

* KPI = Indicateurs Clés de Performance (Key Performance Indicators en anglais) : jeu d'icônes qui permettent de visualiser facilement l'avancement des résultats par rapport à l'objectif fixé (ici taux de réalisation par rapport aux valeurs cibles fixées pour le PAIOSA). Niveau de signification : voir tableau 4

2.6.2. Etats d'avancement des activités

Tableau 19 : Réalisation des activités de l'output – résultat 4¹¹

État d'avancement des principales activités	État d'avancement :			
	A	B	C	D
Activité 2.1.1.1I Renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles de 20 OP locales sur base des diagnostics et plans d'actions en découlant		X		
Activité 2.1.1.1M Renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles de 15 OP locales sur base des diagnostics et plans d'actions en découlant		X		
Activité 2.1.1.1B Renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles de 20 OP locales sur base des diagnostics et plans d'actions en découlant		X		
Activité 2.1.1.2I Renforcer les capacités de 20 OP locales à rendre les services de qualité attendus par leurs membres		X		
Activité 2.1.1.2M Renforcer les capacités de 15 OP locales à rendre les services de qualité attendus par leurs membres		X		
Activité 2.1.1.2B Renforcer les capacités de 20 OP locales à rendre les services de qualité attendus par leurs membres		X		
Activité 2.1.1.3 Renforcer l'organisation interne des faitières (cadre légal, organigramme, structures, procédures, gestion etc.) et leur mise en réseau avec les organisations de niveau associatif inférieur ou supérieur			X	
Activité 2.1.1.4 Faciliter les échanges et appuyer les OP à créer / s'intégrer dans des associations fédératives / faitières			X	
Activité 2.1.1.5 Appuyer les ONG identifiées œuvrant dans le développement rural des zones d'intervention dans leur rôle de renforcement des acteurs locaux (OP et leurs membres)			X	
Activité 2.1.2.1 Définir les besoins des OP en informations et les technologies pour les rendre le plus facilement accessibles	Activité abandonnée pour cause de plafonnement budgétaire			
Activité 2.1.2.2 Appuyer les OP et leurs réseaux dans la mise en place de systèmes efficaces d'échange de données et d'information				
Activité 2.1.2.3 Appuyer la publication régulière d'un bulletin d'information agricole (de type journal des producteurs)				
Activité 2.1.3.1 Appuyer l'émergence au niveau régional de cadres de concertation entre les acteurs des chaînes de valeurs concernées (maïs, riz, banane)			X	
Activité 2.1.3.2 Renforcer les capacités des OP à assumer leur rôle dans le fonctionnement des cadres de concertation régionaux			X	

2.6.3 Analyse des progrès réalisés

Les actions d'accompagnement des organisations de producteurs sont menées au travers de conventions de subsides signées avec trois ONG partenaires (voir tableau 3). Le tableau 20 présente le nombre d'OP accompagnées (GPC, coopératives et Unions).

¹¹ A=Les activités sont en avance ; B=Les activités sont dans les délais, C=Les activités sont retardées, des mesures correctives doivent être prises, D=Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois), des mesures correctives majeures sont requises

Tableau 20 : Nombre d'OP accompagnées et nombre de membres concernés

Antenne	Nbre OP	Nbre membres	
		Hommes	Femmes
Imbo	40	728	909
Moso	30	812	765
Bugesera	30	1.491	1.704
Total	100	2.961	3.275

Sur base des produits finalisés fin 2017 et début 2018, à savoir les plans d'actions des OP et leurs plans de renforcement, les équipes techniques des ONG ont mis en œuvre des activités de suivi / appui-conseil des OP en focalisant leurs actions sur l'amélioration des services rendus (stockage, warrantage, activités groupées, ...) par chacune au regard des saisons culturelles de l'année (saisons 18A, 18B et 19A). C'est ainsi que plusieurs formations ont été données, suivies de séances de coaching adapté aux activités et besoins de chaque OP (gestion administrative, gestion financière, gestion du stockage, warrantage, épargne solidaire).

A fin 2018, on estime à 2.678 le nombre de personnes ayant bénéficié de ces formations (correspondant à 57 % des hommes membres des OP et seulement 30 % des femmes). A l'échelle des zones d'intervention, la proportion de ménages dont un membre féminin a participé à une formation en renforcement des capacités organisationnelles ne représente en moyenne que 7,5 % des ménages, ce qui reste encore insuffisant (cible = 30 %).

Ces appuis apportés ont néanmoins permis d'améliorer l'organisation des associations accompagnées. Les résultats de la catégorisation des OP caractérisant leur niveau fonctionnel (tableau 21) montrent une évolution positive des OP encadrées (gestion administrative et financière, services rendus), mais celle-ci est encore faible et la marge d'amélioration reste importante. La situation socio-politique du pays que nous connaissons depuis plus de deux ans et demi est en partie responsable de ce développement lent, l'économie nationale étant fortement impactée par cette situation et le climat étant peu propice aux investissements et projections à moyen et long termes notamment dans les zones rurales reculées.

Tableau 21 : Evolution de la catégorisation des OP accompagnées (% OP)

Catégorie	Imbo		Moso		Bugesera	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
A	0	0	0	0	0	0
B	10	20	0	3	13	10
C	32	50	0	50	25	52
D	25	22	3	47	28	22
E	33	8	97	0	34	16
Capacités renforcées et satisfaisantes (A + B)	10	20	0	3	13	10

Classification sur une échelle de E (OP faible) à A (OP fonctionnelle), d'après un référentiel basé sur l'analyse de 37 critères lié à l'organisation, l'activité, l'autonomie et la viabilité de l'OP

Bien que ces résultats restent améliorables, les données présentées dans le tableau ci-dessus

montrent l'évolution globale positive des OP vers des associations mieux organisées, délivrant des services plus performants (stockage, approvisionnement, commercialisation, crédit, ...) à leurs membres.

Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus avec les OP quant à la mise en œuvre des services pour l'année 2018 (première année de suivi de ces activités).

Tableau 22 : Services rendus à leur membres par les OP accompagnées

Services	Nbre d'OP concernées	Nbre de personnes concernées	Commentaires
Achats groupés d'intrants	27	1.461	342 tonnes / engrais chimiques
Stockage	36	6.924	7.293 tonnes / riz – maïs – haricot – sorgho
Transformation	27	2.279	6.657 tonnes / riz – maïs
Ventes groupées	15	809	835 tonnes / riz – haricot
Crédit	9	925	117.170.319 FBu / warrantage riz, maïs & haricot – crédit simple

L'approvisionnement en intrants se fait principalement au travers du Programme National de Subvention des Engrais au Burundi (PNSEB). Les contraintes actuelles rencontrées sont le retard parfois enregistré dans les distributions des engrais par le PNSEB, démobilisant les producteurs concernés, les quantités livrées pas toujours égales aux quantités commandées et une insuffisante compréhension pour certaines OP de l'intérêt des approvisionnements groupés. Ce dernier point est pris en compte par l'ONG dans son travail de renforcement des capacités et sensibilisation.

En ce qui concerne le stockage, la contrainte principale mise en évidence est l'éloignement de certains membres des structures de stockage. De manière plus particulière pour le Bugesera, l'ingérence des pouvoirs publics locaux dans la gestion des hangars dans certaines communes a empêché un grand nombre de producteurs de stocker leurs productions dans ces infrastructures cette année. Enfin, pour certains hangars le manque de certains équipements (palettes notamment) limite les quantités stockées (améliorations en cours au travers des dossiers MIP/PEA). Remarquons qu'au travers de l'accompagnement réalisé et des renforcements apportés, le service stockage est devenu pour la plupart des OP un service générant des profits pour l'OP au contraire de ce qui se passait avant.

Pour les activités de transformation, il est mis en évidence une certaine vétusté des équipements utilisés, la difficulté de maintenance de qualité de ces derniers et le défaut de disponibilité de pièces de rechange dans le pays. Il faut également souligner le manque de fonds de certaines OP pour le remplacement de leurs équipements irréparables. L'identification en cours d'artisans locaux (moulins, décortiqueuses, menuisiers métalliques, ...) et leur mise en relation avec les OP concernées devraient concourir à solutionner en partie ces problèmes ; une meilleure gestion financière des services devant par ailleurs contribuer à financer de nouvelles acquisitions (via MIP/PEA notamment). Remarquons également que la mise en relation des OP permet d'améliorer l'accessibilité des producteurs aux services de transformation, d'une part, et, d'autre part, d'en améliorer la rentabilité.

Le nombre d'OP concernées par les ventes groupées reste encore faible (15 %) principalement dû à une qualité du produit en vente incompatible avec les standards recherchés par les consommateurs urbains (hétérogénéité des grains, taux de brisure élevé, taille des grains, ...). Des contrats ont néanmoins été passés avec le PAM pour 3 OP. Des actions sont menées afin d'améliorer la qualité des produits et de sensibiliser les producteurs à l'importance d'une homogénéité minimale des productions mises en vente. Il est également nécessaire de poursuivre le renforcement des OP noyaux

en négociation de contrats de vente afin de leur permettre de conclure des accords avantageux pour les producteurs.

Les crédits réalisés sont de deux types : crédit warrantage et crédit ordinaire. Certaines OP sont encore empêchées de pratiquer le crédit warrantage suite à une non-adaptation de leur hangar de stockage à cette activité, des propositions devraient être formulées par ces OP dans des dossiers de financement (MIP/PEA) pour adapter leur hangar à cette pratique. Les garanties souvent demandées par les institutions de micro finance pour les crédits ordinaires restent peu accessibles aux OP (titres de propriété, caution trop importante). De plus, la plupart des contrats élaborés sont en français et génèrent parfois des incompréhensions quant à leur mise en œuvre (souvent aux dépens de l'OP concernée). Une poursuite de l'accompagnement des OP par l'ONG dans le cadre de leur mise en relation et négociation avec ces institutions doit se poursuivre. Enfin, cette activité a permis d'inculquer la notion d'épargne aux OP et à leurs membres et a permis de démontrer par l'exemple la possibilité pour ces OP d'accéder au crédit auprès de ces institutions alors qu'elles étaient initialement découragées par la difficulté apparente d'élaboration du dossier de demande de financement.

Les actions entreprises ont également permis l'initiation du réseautage des OP évoluant vers l'émergence de pôles de développement endogène reliant les acteurs locaux du développement de la filière agricole concernée. Le renforcement de ce maillage doit permettre un meilleur développement intégré des filières locales concernées avec une répartition équitable des revenus liés aux activités menées par chaque acteur du réseau. Dans ce domaine également d'importants efforts restent nécessaires afin de consolider les relations initiées et d'étendre les réseaux / pôles pour une plus grande efficacité.

Tableau 23 : Nombre d'OP satellites bénéficiaires des services au sein des noyaux

Antenne	Nombre de noyaux constitués	Nombre d'OP satellites
Imbo	13	32
Moso	8	30
Bugesera	4	15
Total	25	77

En ce qui concerne les organisations faitières, seule une structure intéressante a été identifiée (Bugesera - faitière maïs fédérant 8 Unions). Son accompagnement en régie a permis l'actualisation de son plan d'action et l'identification des appuis à apporter.

Plusieurs OP accompagnées ont déposé des dossiers PEA / MIP en vue du co-financement d'investissements (voir chapitre 2.5.3).

Certaines contraintes rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des actions définies au sein des CSub freinent le respect des planifications et fragilisent l'atteinte des résultats dans les délais impartis. Il s'agit :

- du faible niveau technique parfois rencontré chez certains techniciens ONG sur des éléments spécifiques (compte d'exploitation, évaluation des acquis, ...) demandant un coaching personnalisé apporté par PAIOSA
- de la relative instabilité de certains personnels techniques (plusieurs départs au sein de l'équipe technique de LC-UCODE – Bugesera)
- de la suspension des ONG étrangères (LVIA, LC) durant le quatrième trimestre 2018, décidée par les pouvoirs publics.

Produits phares

- L'amélioration des services proposés par les OP à leurs membres
- L'initiation des réseaux d'OP au sein des trois antennes

Les actions en faveur des systèmes d'information et de communication agricoles (par et pour les OP) avaient déjà dû être repoussées de 2016 à 2017 à cause de la restriction de la présence au Burundi de l'ATI S/E en charge, et suite au transfert de l'ATI S/E au poste de coordonnateur du programme. Cette activité devait être lancée dès qu'un nouvel ATI aurait été recruté pour la cellule S/E, mais ce recrutement a été abandonné suite aux plafonnements budgétaires de 2017 et 2018, et par conséquent l'activité a dû être abandonnée. En 2018, le PAIOSA a proposé cette action pour le recrutement d'un expert junior, ce qui a été accueilli favorablement par le siège. Un expert junior a été identifié, mais n'a pas reçu l'approbation du MINEAGRIE pour l'autorisation d'entrée au Burundi.

3. Thèmes transversaux

3.1 Genre

Selon les données de l'Enquête Agricole Nationale (ENAB), la population burundaise agricole est estimée à 8.212.668 personnes (ENAB, rapport de campagne 2013-2014) dont 52,3% sont de sexe féminin. En outre, près de 23 % des ménages agricoles sont dirigés par des femmes (25,8 % parmi les bénéficiaires PAIOSA selon la récente actualisation de l'enquête de référence¹²). La femme est activement impliquée dans toutes les opérations culturales à savoir le labour, le semis, le sarclage, le transport, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Par contre, l'accès et le contrôle des bénéfices du secteur par la femme reste problématique.

Dans les activités concernant un encadrement rapproché des ménages, des activités d'échange d'expérience sont, de façon délibérée, exclusivement réservées aux femmes afin de permettre l'émergence du leadership féminin naturel, en dehors de toute influence masculine. De même, d'autres séances de renforcement des capacités spécifiques sont destinées à l'émancipation et les prises de pouvoir des femmes. La participation des femmes dans des postes de décision au sein des AUE et/ou des OP reste faible et traduit les relations de genre dans le milieu rural. Un regard particulier est posé quant au pouvoir de gestion des vivres et des revenus issus de l'exploitation familiale. Le programme cherche ainsi à promouvoir une prise de décision partagée entre les hommes et les femmes à ce sujet, notamment en organisant des formations où les bénéficiaires sont invités à venir en couple (sans exclure les personnes vivant seules) comme celles concernant le compte d'exploitation simplifié.

On estime que le programme touche près de 54.000 bénéficiaires directs dont 37,2 % sont de sexe féminin, dans l'ensemble des 18 communes d'intervention.

En particulier :

- 56,4 % des participants aux GGF sont des femmes
- 49,3 % des bénéficiaires CEP sont des femmes
- 17,6 % des ménages EFI sont dirigés par des femmes
- 35 femmes ont été accompagnées en tant que producteurs semenciers privés
- 36,4 % des bénéficiaires d'appuis au renforcement de capacités (formation, alphabétisation, appui-gestion, partenariat d'affaire) sont des femmes.

3.2 Environnement

La protection de l'environnement est au cœur du programme (lutte contre l'érosion, reboisement au niveau familial, foyers améliorés...) et reste une préoccupation primordiale pour toute action engagée. Le PAIOSA travaille sur les lignes de force suivantes :

- Eviter la poursuite de la dégradation des ressources naturelles (sols, eau, forêts, biodiversité...) en choisissant des approches, méthodes et produits adaptés
- Prendre en compte le fait que l'environnement naturel fragile pourrait remettre en cause les résultats espérés du projet (changements climatiques marqués, inondations, baisses de rendements...) ; notamment en regard des investissements hydro agricoles
- Considérer les aspects environnementaux comme autant d'opportunités pour rechercher des options qui concilient (par exemple) génération de revenus et protection des écosystèmes (reforestation des crêtes, arboriculture, cultures associées, fumure organique, rotations, vision globale au niveau des bassins...) et explorer de nouvelles voies notamment dans le domaine de

¹² Actualisation de l'enquête de référence PAIOSA menée de mai à juillet 2018 sur 1.021 ménages

l'énergie.

Les actions de protection de l'environnement sont orientées sur :

- La plantation des arbres forestiers et agro forestiers pour protéger les bassins versants et les infrastructures de production mises en place. Les reboisements forestiers entraineront la réduction des effets dévastateurs des crues, la stabilisation et la modération du climat dont la régulation des pluies, la lutte contre la sécheresse ou des saisons sèches de longue durée. Ils contribueront de ce fait à l'atténuation des effets néfastes dus au changement climatique.
- La mise en place des courbes de niveau et la plantation des plantes fixatrices. Bien que l'effet direct de ces efforts sur les risques d'éboulement et d'ensablement des sites reste insuffisant, les reboisements, les courbes à niveau et les herbes fourragères ont certainement un effet positif sur la qualité du sol et l'érosion locale.
- L'utilisation de sachets biodégradables ou de pots fabriqués localement en feuilles de bananiers pour le développement des plants en pépinières
- La réalisation des études d'impact environnemental avant la construction de grandes infrastructures et/ou l'aménagement des bassins versants par le programme
- La sensibilisation des populations impliquées dans les GGF et des acteurs locaux, y compris l'administration, sur les enjeux relatifs à la protection de l'environnement et ses effets sur le développement durable.
- La promotion des foyers améliorés qui permettent la réduction d'environ 50 % de la consommation de bois de chauffage, ce qui permet également de diminuer de moitié le travail de collecte du bois, tâche quasi-systématiquement à la charge des femmes.

3.3 Emploi et entrepreneuriat des jeunes

Le PAIOSA n'a pas spécifiquement une composante « jeune » comme tel. Cependant, il contribue indirectement à la promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural par ses interventions dans les domaines suivants :

- Le PAIOSA accompagne des projets d'entrepreneuriat rural (outil FIF puis PEA/MIP), à la fois dans le domaine de la gestion d'entreprise et sur la maîtrise technique de l'activité. Une attention particulière est portée à la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en milieu rural.
- Les CEP offrent une opportunité par excellence de traiter des questions d'égalité de sexe et d'emploi des jeunes ruraux au niveau des communautés locales.
- Les activités de sensibilisation contre les feux de brousse et en faveur de la protection de l'environnement ciblent notamment les jeunes, qui peuvent être acteurs de la déforestation en se procurant du bois de chauffage au niveau des foyers. Un quota minimum de 50 % de jeunes / femmes est imposé dans la constitution des Groupements de Gestion Forestiers.
- Le PAIOSA s'assure également que les conventions de subsides en cours portent une attention particulière pour que les femmes et les jeunes soient suffisamment représentés parmi les bénéficiaires des activités.
- L'emploi des jeunes et femmes désœuvrés (salaires) est privilégié lors de la production des plants, certaines opérations liées à la plantation et l'ouverture des pare feux et traçage des pistes.
- L'emploi des jeunes et femmes désœuvrés (salaires) est privilégié par le recours à la méthode HIMO dans la réalisation des travaux d'aménagements. Cette approche vise à optimiser l'emploi de la main-d'œuvre locale et l'utilisation de matériaux locaux pour les travaux.

Témoignage

Jean de Dieu DUSABIMANA, jeune célibataire de 22 ans de la colline Rambo (zone Gikuyo en commune Kirundo) préside un groupement CEP GAR riz composé de 21 jeunes âgés entre 16 et 25 ans dont 10 femmes.

Rencontré lors d'une réunion du groupement et interviewé sur le gain perçu suite à la formation CEP, Jean de Dieu témoigne que les membres se sont associés en 2017 afin d'entreprendre des activités génératrices de revenus et combattre l'oisiveté. Etant donné que la principale activité génératrice de revenus dans la région est la vente de la main d'œuvre et constatant que les travaux rizicoles sont les plus rémunérateurs, ils ont commencé à s'intéresser à la formation CEP en janvier 2018 en vue d'acquérir les connaissances suffisantes sur la production du riz. L'objectif poursuivi étant double (i) s'initier la riziculture innovante (SRI) et (ii) gagner la confiance des exploitants rizicoles afin de bénéficier de tâches rémunérées de vente de main d'œuvre.

Au mois de juin 2018, motivé par l'esprit de promouvoir les associations rizicoles dans le marais de Nyavyamo, l'association eu la chance d'être approchée par un facilitateur pour constituer un groupe d'adoption rapide (GAR) afin de renforcer leurs connaissances techniques sur la production du riz ainsi qu'organisationnelles pour le développement du groupement. Actuellement l'association affirme et témoigne que les techniques apprises apportent de multiples avantages notamment (i) une économie de semences, (ii) un gain de main d'œuvre pour les travaux d'entretien des parcelles et (iii) un meilleur pouvoir de tallage. Ils rapportent que dans leur parcelle, un plant a produit 93 talles avec 73 portants des panicules en appliquant la technique de SRI.

Ainsi, motivés par ces avantages et convaincus que l'union fait la force, ils ont décidé de consolider leur groupement et intensifier leur culture du riz. Pour ce faire, ils ont loué pour la saison 2019B 1,08 ha de parcelles rizicoles à 720.000 FBu. En parallèle, ils ont également loué un champ de 46 ares à 60.000 FBu pour la culture du maïs et du sorgho pour les saisons 2019A et B.

En vue d'avoir une fumure organique suffisante pour leurs exploitations, l'association a acheté 2 porcins à 60.000 FBu et ont introduit au niveau du PAIOSA une requête MIP afin d'être appuyés en petit bétail. Les jeunes se réjouissent que cette requête ait été acceptée. Malgré tous les investissements et dépenses occasionnées, l'association dispose au 09/01/2019 d'un solde en caisse de 360.300 FBu.

De plus, l'association dispose des textes et documents légaux exigés et chaque membre connaît actuellement son rôle. En matière organisationnelle, les membres du comité exécutif et le président du comité de surveillance ont été formés par le PAIOSA en gestion administrative et financière. L'association estime que sur base de leur force, leur motivation et l'engagement des membres qu'ils incarneront un groupement consolidé et fort dans deux ans.



L'association des jeunes riziculteurs de la colline Rambo avec leur facilitateur devant leur champ commun

4. Gestion des risques

Identification du risque ou problème			Analyse du risque ou problème			Traitement du risque ou problème			Suivi du risque ou problème	
Description du Risque	Période d'identification	Catégorie	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Deadline	Progress	Status
RISQUE : Impossibilité de continuer le programme à cause de la dégradation de la situation socio-politique et sécuritaire du pays et/ou des relations entre les deux Gouvernements	Q4 2015	DEV	Medium	High	High Risk	En dehors des zones de contrôle et d'influence du Programme		Permanent	La situation sécuritaire est assez stable, mais la situation politique est très tendue entre les 2 gouvernements	En cours
RISQUE : Non atteinte des principaux objectifs en cas de non prolongation de la CS PAIOSA 3 : Le plafonnement des dépenses annuelles de Enabel oblige à étaler les activités dans le temps, et parfois à reporter certains marchés publics de plusieurs mois. Des reports en termes d'aménagement de marais par exemple doivent s'accompagner de prolongation des périodes d'accompagnement et du travail d'ingénierie sociale. La Belgique a accepté une prolongation de la CS de 1 an. PROBLEME : Absence de réponse du MINEAGRIE à la demande de prolongation de la CS	Q4 2018	OPS	High	High	Very High Risk	Collaboration avec la Commission d'évaluation PAIOSA du MINEAGRIE Suivi du dossier en collaboration avec la représentation et l'Ambassade.	Enabel Ambassade	2019	Réticence du MINEAGRIE à accepter la prolongation : devient un problème !	En cours
RISQUE : Dégradation du contexte économique qui empêche l'amélioration des systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur : les progrès effectivement enregistrés au niveau de l'augmentation et de la valorisation des productions agricoles ne pourront pas réduire	Q4 2015	DEV	Medium	Medium	Medium Risk	Changement des approches pour passer d'une intervention de développement à une intervention de réhabilitation/urgence	UAC, pool agri	Permanent	Le contexte économique continue de se dégrader	En cours

Identification du risque ou problème			Analyse du risque ou problème			Traitement du risque ou problème			Suivi du risque ou problème	
Description du Risque	Période d'identification	Catégorie	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Deadline	Progress	Status
la pauvreté dans les régions d'intervention si le climat des affaires au Burundi ne s'améliore pas prochainement et si des solutions ne sont pas trouvées pour répondre à la crise économique que le pays est en train de vivre.										
PROBLEME : Le partenaire (MINEAGRIE) ne s'engage pas suffisamment à cause de l'arrêt de l'appui institutionnel	Q3 2016	OPS			High	Mise en place de nouvelles modalités de collaboration avec les DPAE	Repres. Enabel Burundi, UAC, pools, antennes	Permanent	La source du problème reste l'arrêt de l'appui institutionnel. Participation faible (voire nulle) des autorités nationales dans les cadres de concertation	En cours
RISQUE : Faible durabilité des actions de renforcement des capacités des partenaires étatiques (MINEAGRIE, ISABU) et de maintenance des investissements hydroagricoles	Q3 2015	DEV	High	Medium	High Risk	Maintien de la collaboration technique avec les instances du Ministère sous d'autres formes (CCT, appuis sur la base de chantiers et délivrables...) et avec les autres PTF (FIDA, BM, UE, Pays Bas...)	UAC, pools, resp. antennes	Permanent	Les cadres de concertation au niveau national et régional en place avec les autorités et les PTF Participation faible (voire nulle) des autorités nationales dans ces cadres de concertation	En cours
RISQUE : Impossibilité de mener à terme certaines conventions de subsides suite à la suspension par le Gouvernement du Burundi de toutes les ONGE en date du 1er octobre 2018 pour une période de 3 mois	Q4 2018	OPS	Medium	High	High Risk	Négociations Bailleurs / ONG / Gouvernement Négociations Enabel / ONG bénéficiaires CSub	Niveau politique	Q1 2019	Nos ONG partenaires ont toutes été ré-agrées en date du 31/12/18, mais les exigences du Gouvernement (notamment le respect des règles d'équilibre ethnique) risquent de perturber le fonctionnement des ONG dans les prochains mois	En cours
PROBLEME : Faiblesses techniques et administratives des partenaires de mise en œuvre	Q1 2018	OPS			High	Coaching des équipes PAIOSA à tous les niveaux (stratégie,	Pools, antennes	Permanent	Bien qu'une évolution générale positive est présente, les équipes	En cours

Identification du risque ou problème			Analyse du risque ou problème			Traitement du risque ou problème			Suivi du risque ou problème	
Description du Risque	Période d'identification	Catégorie	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Deadline	Progress	Status
des CSub (autant des partenaires de mise en œuvre sur le terrain que du contractant en charge de la supervision)						méthodologie, activités, outils)			techniques des ONG restent encore trop des acteurs passifs, plus dans l'attente de directives / conseils du PAIOSA que dans la maîtrise totale de l'action	
PROBLEME : La DGR ne dispose pas d'expériences techniques en matière de SIG, elle ne dispose pas du matériel informatique adapté et n'est même plus connectée. Même avec un important travail de renforcement de la DGR, les informations présentées dans l'atlas des marais risquent de ne pas être mises à jour dynamiquement.	Q4 2016	DEV			High	Prévoir d'autres mécanismes / partenaires de mises à jour régulières	UAC	2020 si prolongation	La 2ème tranche d'accompagnement par SHER n'a pas été commandée	En cours
RISQUE : Faible impact des actions d'aménagement des hauts bassins versants dans un contexte d'insécurité qui privilégie les actions de courte durée	Q4 2015	OPS	Medium	Medium	Medium Risk	Implication directe de la société civile et des bénéficiaires : réorientation des activités en faveur des organisations de la société civile	Resp. antennes	Permanent	Actions toujours en cours via Convention de subsides au Moso et en régie à l'Imbo	En cours
RISQUE : Nécessité de réduire / stopper certaines activités si les pénuries de carburant et matériaux de construction recommencent / se prolongent (y compris les chantiers d'aménagement hydro-agricoles)	Q4 2017	DEV	Medium	High	High Risk	Mutualisation du transport Rationalisation des missions Flexibilité par rapport aux horaires de service Négociation de contrats privilégiés avec les fournisseurs Equipement des locaux au solaire	UAC et Représ. Enabel		La situation est fluctuante. Les mesures mises en place n'ont pas d'effet pour les entreprises en charge des aménagements : des retards dans l'exécution des chantiers sont à déplorer	En cours

Identification du risque ou problème			Analyse du risque ou problème			Traitement du risque ou problème			Suivi du risque ou problème	
Description du Risque	Période d'identification	Catégorie	Probabilité	Impact potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Deadline	Progress	Status
RISQUE : Délai de remboursement de la TVA sur MP construction, impact sur la trésorerie et la limitation des montants sur les comptes bancaires BIF, délai d'absorption	Q2 2018	FIN	Medium	High	High Risk	Analyse des rapports financiers, Time sheet	Control Enabel	Permanent	Suivi trimestriel. Les retards ont tendance à s'amplifier	En cours

5. Pilotage et apprentissage

5.1 Réorientations stratégiques

Le PAIOSA a fonctionné en 2018 sous le dispositif opérationnel réaménagé en 2015 et selon le CL reformulé et validé en janvier 2016. Conformément aux orientations du Ministre belge de la Coopération au Développement suivant la crise de 2015, les résultats 2.2 et 2.3 (outputs 5 et 6) sont toujours suspendus.

La mission de revue finale PAIOSA 2 et à mi-parcours PAIOSA 3 a remis début 2018 son rapport définitif. Ce rapport a été exploité à travers la note de position du programme pour opérer certains ajustements opérationnels et stratégiques. Mentionnons particulièrement :

- L'encadrement des AUE doit être poursuivi, mais avec plus d'attention aux dynamiques sociales et la planification des cultures qui permettent une utilisation optimale de l'intrant "eau" et la mise en valeur optimale des sites aménagés.
- L'accompagnement des OP doit être poursuivi en mettant le focus sur la réalisation d'activités qui permettent rapidement de faire comprendre aux membres l'avantage d'adhérer activement à leur OP.
- Techniques culturelles : développer un système de groupements d'adoption rapide afin d'assurer que les bonnes pratiques développées dans les CEP puissent se répandre plus rapidement.

Le PAIOSA, en concertation avec la Représentation, a proposé une stratégie de consolidation des actions entamées et/ou programmées au travers de la prolongation de la Convention Spécifique. Plusieurs notes justificatives ont été rédigées à l'intention du MINEAGRIE, mais sont toujours sans suite actuellement.

5.2 Recommandations

Sur base des considérations stratégiques énumérées ci-dessus, les recommandations suivantes (actions à entreprendre / décisions à prendre, voire déjà prises pour certaines) sont formulées :

Recommandations	Acteur	Date limite
Veiller à la coordination des interventions, au développement de synergies et à l'harmonisation des approches afin d'éviter le chevauchement des actions des partenaires et privilégier les interactions (i.e., marais de Nyavyamo et Rugamura ciblé par le PATAREB / IRRI)	BPEAE BAD / IRRI	Q1 2019
Il serait nécessaire de maintenir le suivi de l'outil ATLAS, assurer la poursuite des financements pour l'actualisation des données, et promouvoir cet outil auprès des bailleurs de fonds et projets pour assurer la pérennisation de l'outil	UAC, Pool Infra	Q3 2019
AHA : Il est nécessaire de continuer à prévoir des interventions de consolidation et d'amélioration pour les marais aménagés	Pool Infra	2019, 2020
AUE : Prévoir le prolongement de la convention de subsides Appui aux AUE Imbo au moins un semestre après la fin des travaux. Identifier les options possibles en cas de non-prolongation de la CS	UAC, RR Enabel	Q2 2019
CEP : Valoriser l'atelier CEP de juin 2018 par un document de capitalisation	Pool Agri	Q3 2019
CEP : Privilégier les échanges d'expérience et visites d'échanges des ATN et des facilitateurs	Pool Agri Antennes	2019
CEP : Axer les actions de suivi de terrain et de recyclage sur l'adoption des techniques, la récolte des données de production, la mise en réseaux des facilitateurs et la consolidation des acquis	Antennes Pool Agri	2019
Semences : Explorer des stratégies de production de rejets / plantules de bananiers sains (et d'arachide) afin de répondre aux besoins et réaliser l'outcome	Pool Agri Antennes	2019
Semences : Documenter et capitaliser le processus de la macro propagation afin de déterminer les modalités de conduite du 4ème cycle de production	Pool Agri Antennes	Q2 2019
MIP : Suivre l'impact des actions de repeuplement en petit bétail sur la fumure organique disponible et le nombre de nouvelles compostières installées	Pool Agri	Q3 2019
MIP/PEA : Révision du manuel de procédures sur base du feed-back des antennes	Pool Agri avec feedback Antennes	Q2 2019
FIF : Dresser un bilan général des FIF – identification des contraintes et propositions de solutions pour les moins fonctionnels	UAC (si possible avec le MINEAGRIE)	Q3 2019
Accompagner la mise en place de pôles de développement endogène locaux (renforcement des échanges et des liens entre les acteurs)	ONG bénéficiaires contractant des CSub	En cours
Axer les activités à mener en faveur des OP sur l'amélioration des services rendus (stockage, activités groupées, warrantage)	ONG bénéficiaires contractant des CSub	En cours

CSub : Valoriser l'atelier de juin 2018 par un document de capitalisation	PAIOSA	Q4-2019
Procéder à une évaluation de la CSub d'accompagnement des OP Bugesera	PAIOSA	Q2-2019
Réfléchir à l'adaptation de l'outil CSub pour les pays où les partenaires locaux sont de faible qualité	Enabel	2019
RH : Réaménager le cahier de charge des ATN afin d'assurer un bon suivi de l'ensemble des activités	UAC Antennes	Q1-2019

5.3 Enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible
AHA : Il est essentiel de définir une stratégie de prise en charge des coûts liés aux gros travaux de maintenance et entretien des aménagements hydro-agricoles	MINEAGRIE, concertation partenaires
La DGR ne dispose pas d'expériences techniques suffisantes en matière de SIG et ne dispose pas du matériel informatique adapté. Elle aura beaucoup de difficultés à assumer ses tâches d'administration, de mise à jour et de valorisation du SIG relatif aux marais, plaines et bas-fonds (atlas des marais).	MINEAGRIE, DGR, BPEAE
GGF: L'outil de « contrat basé sur la performance » utilisé dans le cadre des GGF pour la production de plants forestiers est motivant pour les producteurs	Antennes
GGF : L'approche participative de cogestion des boisements (GGF) est porteuse d'espoir pour autant que l'accompagnement dure plus longtemps et intègre les activités complémentaires d'auto-développement des populations riveraines souvent constituées des couches les plus pauvres	Enabel, PAIOSA
CEP : Pour un bon suivi de la production et des taux d'adoption (dans un contexte où l'administration ne joue pas un rôle), 1 ATN par filière est nécessaire. De plus, les résultats seront atteints plus facilement s'ils sont formés dès le début	UAC
CEP : La mise en place de réseaux communaux / provinciaux de facilitateurs se révèle être un outil clé pour assurer une pérennisation de l'approche CEP et de ses avantages, l'implication des facilitateurs reste indispensable	Enabel, BPEAE
CEPI : L'adoption des techniques de protection du sol (courbes de niveaux, micro boisement, composante élevage, foyers améliorés, etc.), greffés aux techniques de production de l'approche CEP, permet aux producteurs d'optimiser leurs systèmes de production et de devenir plus résilients aux changements climatiques	PAIOSA
CEP : Sur base des visites de terrains, il a été constaté que les facilitateurs et membres de groupements appliquent l'approche CEP uniquement sur la filière pour laquelle ils ont suivi la formation. Suite à ce constat, des séances d'échanges interfilières ont été organisées pour les sensibiliser à appliquer les bonnes pratiques sur toutes les cultures. En attendant les résultats de la saison 2019A, force est de constater que les facilitateurs ainsi qu'un bon nombre de membres de groupements ont adopté les pratiques vulgarisées	PAIOSA
SEM : La traçabilité de semences certifiées par l'ONCCS est défaillante par manque de contenants scellés	MINEAGRIE
Complexité de mise en œuvre des PEA (déjà identifié suite à l'expérience FIF) et risques de manipulations des OP par des intermédiaires privés désireux de capter des financements faciles	MINEAGRIE, Administration
Importance de faire valider les plans de construction par les bénéficiaires et de s'assurer de la mobilisation des contreparties avant de lancer les marchés	UAC, Pool Agri, Antennes

pour les PEA	
Le fait de regrouper les marchés d'infrastructures d'une antenne et de n'en faire qu'un seul marché avec plusieurs lots n'est pas adapté dans le cadre des PEA : si un bénéficiaire ne respecte pas ses engagements, il pénalise tous les autres.	Pool Infra
La faible mainmise du PAIOSA sur les activités mises en œuvre au travers des CSub fragilise l'atteinte des résultats si l'ONG n'est techniquement pas au niveau attendu. Le faible niveau de certaines ONG peut également frustrer les équipes techniques PAIOSA qui se sentent inefficaces tout en ayant les possibilités intrinsèques de faire mieux.	Enabel
Il n'y a pas de moyens/outils disponibles pour sanctionner un défaut de mise en œuvre technique dans le cadre des CSub	Enabel
Mieux se rassurer, dans le cadre de la (pré) sélection des ONG (CSub), du niveau technique des personnels proposés pour la mise en œuvre de l'action	Enabel
RH : Les incertitudes sur la durée de l'intervention, la non appropriation par le partenaire technique (si pas désintéressé, voire même contraintes, difficultés créées par le partenaire), les tergiversations autour des plafonds budgétaires, des reports / décalages d'activités..., sont de nature à démotiver le personnel et se répercutent négativement sur la qualité des interventions	MINEAGRIE, Enabel

6. Annexes

6.1. Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.					
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>					
Évaluation de la PERTINENCE : note totale		A	B	C	D
		X			
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?					
X	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.			
	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.			
	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.			
	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.			
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?					
	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).			
X	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.			
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.			
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.			

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.					
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>					
Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale		A	B	C	D
				X	
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?					
X	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.			
	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.			
	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.			
	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.			
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?					

	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.
	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.
X	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?		
	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.
	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.
X	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année N				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A ; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
	X			
3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?				
	A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.		
X	B	L'outcome sera atteint avec quelques minimales restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.		
	C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.		
	D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.		
3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?				
X	A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.		
	B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.		
	C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.		
	D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.		

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).
--

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C', pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de la DURABILITÉ POTENTIELLE : note totale		A	B	C	D
				X	
4.1 Durabilité financière/économique ?					
	A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.			
	B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.			
X	C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.			
	D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.			
4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?					
	A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.			
	B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.			
X	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.			
	D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.			
4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?					
	A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.			
	B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.			
X	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.			
	D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.			
4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?					
	A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).			
	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.			
X	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.			
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.			

6.2 Décisions prises par le Comité de pilotage et de suivi

La dernière SMCL a eu lieu en décembre 2014. En 2015, les SMCL ont été suspendues à cause du contexte politique du pays et des décisions conséquentes du Gouvernement Belge, et remplacées par le Comité de Concertation Technique (CCT) et le Comité de Validation Interne (CVI). Seul un CCT national a été réalisé en 2018 (le 02 mars 2018), dont les recommandations sont présentées ci-dessous.

Recommandations issues de la réunion

1. Suite à l'absence très remarquable dans la réunion d'une bonne partie du personnel invité du MINEAGRIE, les participants de la réunion ont recommandé aux différents partenaires d'accorder une importance voulue et particulière au Cadre de Concertation Technique National (CCTN), dans ce sens où ce dernier a pour objectif de susciter les débats techniques et l'échange d'information dans la mise en œuvre des activités d'un programme dont on est acteur principal.
2. Au niveau de la protection des bassins versants, il a été recommandé aux services techniques et administratifs d'appuyer les populations, pour prendre le relais en multipliant chez elles les plants nécessaires, les planter et en assurer la protection.
3. En matière d'appui à la disponibilité des semences de qualité pour l'intérêt direct des producteurs, les participants ont recommandé au MINEAGRIE de fournir des efforts pour décentraliser certains des services clés de l'ONCCS au profit des communautés à la base.
4. Dans le but d'une bonne appropriation et application des techniques agricoles vulgarisées, il a été recommandé de travailler en synergie avec les DPAE et les administrations communales pour la sensibilisation à la vulgarisation des techniques et la lutte contre les maladies des plantes ainsi qu'à la production des fiches techniques pour les producteurs accompagnés. Un accent particulier pourra être mis à travers les CEP.
5. En matière d'implication de l'administration communale dans les réalisations du PAIOSA, les participants ont recommandé aux communes d'inviter celui-ci dans leurs séances de Planifications et d'évaluation des activités communales et ainsi assurer la pérennisation des actions du Programme.
6. Au niveau de la synergie, l'harmonisation et la complémentarité dans l'ensemble des actions du programme, il a été recommandé la création des cadres d'échanges et de discussion afin de développer des synergies pour éviter des duplications et surtout favoriser une mises en relation des bénéficiaires des actions menées par les ONG partenaires du PAIOSA . Ces cadres se feront sous l'initiative du chef d'Antenne ou des ONG elles-mêmes d'autant plus qu'elles sont sur le même terrain et partagent pour la plupart des mêmes bureaux.

A noter que ce CCTN faisait suite à 3 CCTR (CCT Régionaux), tenus respectivement les 01, 08 et 09 février 2018 dans les antennes de l'Imbo, du Bugesera et du Moso.

Le **Comité de Validation Interne**, en date du 30 avril 2018, a formalisé la clôture du projet PAIOSA 2 dont la Convention Spécifique et la durée de mise en œuvre sont arrivées à échéance le 04 décembre 2017. Il a décidé que :

- Les inventaires relatifs aux immobilisés sont transférés en totalité au PAIOSA 3
- Le Rapport Final du PAIOSA 2 et les autres documents de clôture sont validés.

6.3 Cadre logique mis à jour

Pas de changements profonds par rapport au dernier cadre logique reformulé et validé le 07 janvier 2016 suite aux MTR et aux réorientations du Gouvernement belge (les outputs R2.2 et R2.3 sont actuellement suspendus).

6.4 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	NON
Rapport <i>Baseline</i> enregistré dans PIT ?	OUI (octobre 2016)
Planning de la MTR (enregistrement du rapport)	MTR PAIOSA 3 réalisée en novembre – décembre 2017
Planning de l'ETR (enregistrement du rapport)	ETR PAIOSA 3 prévue en 2019 ou 2020 si prolongation de CS acceptée
Missions backstopping EST Agri et OPS depuis le 01/01/2012	Du 10 au 14 mars 2013 Du 07 au 12 décembre 2014 Du 03 au 08 mai 2015 Du 20 au 26 juin 2016 Du 12 au 21 février 2017 (EST) Du 09 au 17 mars 2017 (EST) Du 19 au 29 mars 2017 (OPS) Du 20 au 26 novembre 2017 (OPS - Atelier de réflexion sur « Le futur de la coopération gouvernementale au Burundi »)

6.5 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

	Budget	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Solde
OS1: Une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage permettent une réduction de la pauvreté dans les régions d'intervention	11.353.911 €	884.260 €	4.829.426 €	5.640.225 €
R1.1 Des aménagements hydro-agricoles permettent d'augmenter et valoriser les superficies irriguées et la gestion de l'eau de manière durable	7.059.421 €	421.021 €	3.858.940 €	2.779.460 €
SR1.1.1 Des périmètres irrigués sont réalisés et sont accessibles en toutes saisons	6.521.921 €	242.714 €	3.656.680 €	2.622.527 €
SR1.1.2 Des Associations des Usagers de l'Eau sont mises en place et fonctionnelles pour l'exploitation et la gestion courante des aménagements hydro-agricoles	480.000 €	174.425 €	166.935 €	138.640 €
SR1.1.3 Des mécanismes de planification / gestion / maintenance des aménagements hydro-agricoles sont développés	57.500 €	3.881 €	35.325 €	18.294 €
R1.2 Les bassins versants sont aménagés et protègent les investissements hydro-agricoles	672.350 €	106.467 €	61.424 €	504.460 €
SR1.2.1 Des ouvrages de protection et des actions de lutte anti-érosive sont réalisés dans les bassins versants des aménagements concernés	431.000 €	53.234 €	42.563 €	335.204 €
SR1.2.2 Des dispositifs de gestion des aménagements des bassins versants sont mis en place	96.000 €	26.617 €	9.537 €	59.846 €
SR1.2.3 Des interventions de sensibilisation de la protection de l'environnement sont réalisées	145.350 €	26.617 €	9.323 €	109.410 €
R1.3 Les exploitations familiales des bassins de production ciblés améliorent leurs systèmes de production et la compétitivité des chaînes de valeur retenues	3.622.140 €	356.772 €	909.063 €	2.356.305 €
SR1.3.1 Les techniques de production agricole sont améliorées au sein des exploitations familiales	1.295.000 €	203.910 €	528.837 €	562.253 €
SR1.3.2 La disponibilité et l'accessibilité des intrants (dont semences de qualité) dans les zones d'intervention sont améliorées	668.500 €	125.198 €	199.425 €	343.877 €
SR1.3.3 Des systèmes de recherche participative pour l'identification et la diffusion d'innovations techniques au sein des exploitations familiales sont initiés	139.200 €	0 €	0 €	139.200 €
SR1.3.4 Les capacités des opérateurs privés dans les chaînes de valeur sont renforcées	791.440 €	27.616 €	158.748 €	605.077 €
SR1.3.5 L'accès physique et économique aux marchés pour les productions agricoles des zones d'intervention est amélioré	728.000 €	49 €	22.053 €	705.898 €
OS2: Un environnement institutionnel favorable au développement d'activités agricoles et para-agricoles est promu au niveau central, déconcentré et décentralisé	5.064.313 €	127.045 €	241.140 €	4.696.128 €
R2.1 : Les capacités des organisations non étatiques intervenant dans le domaine agricole à assumer leurs rôles et mandats dans les zones d'intervention sont améliorées	954.150 €	127.045 €	241.140 €	585.964 €
SR2.1.1 Les capacités organisationnelles des OP sont renforcées	790.250 €	127.045 €	241.140 €	422.064 €
SR2.1.2 Les systèmes d'information et de communication agricoles (par et pour les OP) sont renforcés	114.900 €	0 €	0 €	114.900 €
SR2.1.3 La concertation et la coordination des OP avec les autres acteurs des chaînes de valeur sont renforcées	49.000 €	0 €	0 €	49.000 €

	Budget	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Solde
R2.2 : Les capacités du MINAGRIE à assumer ses missions régaliennes sont améliorées	2.075.857 €	0 €	0 €	2.075.858 €
SR 2.2.1 Les capacités de planification, programmation et suivi-évaluation du secteur agricole sont renforcées	261.400 €	0 €	0 €	261.400 €
SR2.2.2 Les capacités du Génie Rural dans les domaines de la coordination, de la maîtrise d'ouvrage et du suivi-évaluation sont renforcées	505.550 €	0 €	0 €	505.550 €
SR2.2.3 Les capacités opérationnelles des DPAE dans les zones d'intervention sont améliorées	201.090 €	0 €	0 €	201.090 €
SR2.2.4 Les systèmes d'information et de communication agricoles sont renforcés	1.107.818 €	0 €	0 €	1.107.818 €
R2.3 : La recherche agronomique est orientée vers les besoins des utilisateurs	2.034.306 €	0 €	0 €	2.034.306 €
SR2.3.1 Des systèmes de recherche participative efficaces permettent l'identification et la diffusion d'innovations techniques au sein des exploitations familiales	488.706 €	0 €	0 €	488.706 €
SR2.3.2 L'ISABU dispose de la capacité organisationnelle et opérationnelle pour mettre en œuvre le PDRA de manière performante	563.800 €	0 €	0 €	563.800 €
SR2.3.3 Les stations de recherche et centres d'innovation dans les zones d'intervention fournissent des services répondant aux besoins des utilisateurs	981.800 €	0 €	0 €	981.800 €
Y: Antennes régionales et pools expertises transversales	2.622.200 €	122.607 €	1.017.336 €	1.482.257 €
Y.1: Antenne régionale Imbo	316.000 €	9.468 €	93.597 €	212.935 €
Y.2: Antenne régionale Moso	316.000 €	13.167 €	116.227 €	186.606 €
Y.3: Antenne régionale Bugesera	193.200 €	8.761 €	93.655 €	90.784 €
Y.4: Pool Infrastructure	515.000 €	26.596 €	204.369 €	284.035 €
Y.5: Pool Agriculture	839.000 €	41.876 €	313.079 €	484.045 €
Y.6: Pool Gouvernance	443.000 €	22.739 €	196.409 €	223.852 €
Z: Moyens généraux	2.959.576 €	159.406 €	1.504.444 €	1.295.726 €
Z.1: Ressources humaines UAC	464.820 €	19.757 €	191.457 €	253.606 €
Z.2: Ressources humaines CPSE	462.000 €	2.218 €	15.991 €	443.790 €
Z.3: Ressources humaines Administration & Finances	1.089.756 €	43.482 €	337.392 €	708.882 €
Z.4: Investissements	24.000 €	0 €	2.886 €	21.114 €
Z.5: Frais de fonctionnement	483.000 €	69.624 €	147.366 €	266.010 €
Z.6: Audits, Suivi et Evaluation + S/E (P_02)	436.000 €	24.325 €	809.353 €	-397.678 €
Grand Total PAIOSA 3	22.000.000 €	1.293.318 €	7.592.347 €	13.114.336 €

6.6 Ressources en termes de communication

- L'expert junior identifié dans le cadre de la mise en place d'un système d'information et de communication agricoles (voir chapitre 2.6.3), avait également pour tâche de développer des solutions novatrices pour un système mobile de suivi – évaluation des activités et réalisations, au bénéfice des équipes techniques du PAIOSA. PAIOSA n'a pas obtenu l'approbation du MINEAGRIE pour l'autorisation d'entrée au Burundi de cet expert junior.
- Les initiatives de communication et de visibilité du programme continuent de souffrir des tensions entre les 2 pays. L'inauguration de la prise Nyamagana et le lancement officiel des travaux d'aménagement du périmètre Imbo, par exemple, ont été reportés plusieurs fois et ne pourront pas être réalisés.
- Rapport d'enquête d'identification des exploitants agricoles des marais du Moso – 2017, Cellule Suivi / Evaluation, juin 2018
- Rapport d'actualisation de l'enquête de référence - 2018, en cours de finalisation
- En préparation également : Annuaire de référence pour les fournisseurs d'intrants/équipements + Film promotionnel PAIOSA.